



HAL
open science

Enquête sur les archives ouvertes françaises menée par Couperin en 2019 : résultats et analyses

Emmanuelle Ashta, Martine Augouvernaire, Christelle Caillet, Marine
Laffont, Christine Okret, Nicolas Pinet

► To cite this version:

Emmanuelle Ashta, Martine Augouvernaire, Christelle Caillet, Marine Laffont, Christine Okret, et al.. Enquête sur les archives ouvertes françaises menée par Couperin en 2019 : résultats et analyses. [0] Rapports et études COUPERIN ; 2, Consortium Couperin. 2020. sic_02562594

HAL Id: sic_02562594

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_02562594

Submitted on 4 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Synthèse générale.....	5
Summary.....	6
Méthodologie.....	7
Typologie des établissements	7
Concordance entre le statut de l'établissement déclarant et le périmètre de l'archive ouverte déclaré dans sa réponse	8
Section 2 Informations institutionnelles	9
Questions 1 et 2 : Identité des établissements répondants.....	9
Question 3 : Autorisez-vous que votre établissement soit nominativement cité lors de la diffusion des données brutes de l'enquête ?	9
Question 4 : À quel service appartient la personne qui répond à l'enquête ?.....	10
Question 5 : Votre service documentaire est-il doté d'une mission ou d'un service d'appui à la recherche ?.....	11
Question 6 : Quel est le nom exact du service (ou mission) ?.....	11
Question 7 : Depuis combien de temps ce service (ou mission) existe-t-il ?	13
Question 8 : Combien de personnes physiques sont rattachées au service (ou mission) ?.....	14
Question 9 : Quel est le périmètre d'intervention de votre service ?.....	15
Question 10 : Quelles sont les relations de coopération avec les autres services en charge de la recherche dans votre établissement ?	16
Question 11 : Quel est le périmètre de votre archive ouverte ?.....	18
Question 12 : Archives ouvertes : à quelle étape vous situez-vous ?	19
Synthèse section 2 Informations institutionnelles.....	20
Section 3 Politiques d'établissements	21
Question 13 : L'archive ouverte est-elle inscrite dans la politique générale de votre établissement (contrat d'établissement, documents stratégiques, IDEX, etc.) ?	21
Question 14 : Précisez dans quel(s) document(s) officiel(s) est inscrite l'archive ouverte.	22
Question 15 : Quelle est la politique de signalement DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES dans l'archive ouverte de votre établissement ?	22
Question 16 : Comment le respect de cette obligation de signalement est-il évalué (contrôle, sanction, autre) ?	24
Question 17 : De qui émane l'obligation de signalement (Présidence, Conseil d'administration ou Académique...) ?.....	25
Question 18 : Précisez les mesures incitatives	25
Question 19 : Quelle est la politique de signalement DU TEXTE INTÉGRAL dans l'archive ouverte de votre établissement ?	26
Question 20 : Comment le respect de cette obligation de dépôt est-il évalué (contrôle, sanction, autre) ?	27
Question 21 : De qui émane l'obligation de dépôt (Présidence, Conseil d'administration ou Académique...) ?.....	28
Question 22 : Précisez les mesures incitatives.....	28
Questions 15, 17, 19, 21 : Comparaison entre 2017 et 2019	28
Synthèse section 3 Politiques d'établissements	31
Section 4 Caractéristiques de l'archive ouverte	32
Question 23 et 24 : Votre établissement dispose-t-il d'un Système d'Information Recherche ? Précisez le Système d'Information utilisé ou en projet.....	32
Question 25 : Précisez le degré d'intégration de votre archive ouverte prévu ou réalisé avec	33

Question 26 : Si votre archive ouverte est intégrée au site de l'établissement, pouvez-vous préciser sous quelle forme/de quelle manière ?	36
Question 27 : Quel système de dépôt votre établissement préconise-t-il d'utiliser ?	36
Synthèse section 4 Caractéristiques de l'archive ouverte	38
Section 5 Éléments techniques des archives ouvertes développées en local (autres que HAL)	39
Question 28 : Votre archive ouverte est-elle connectée à HAL ?	39
Question 29 : L'archive ouverte est-elle ou sera-t-elle référencée dans des répertoires d'Archives ?	40
Question 30 : Existe-t-il des services associés à votre archive ouverte ?	40
Question 31 : Quelles STATISTIQUES DE DÉPÔT pouvez-vous éditer ?	41
Question 32 : Pouvez-vous éditer des STATISTIQUES DE CONSULTATIONS de votre archive ouverte ?	42
Question 33 : Vos données de statistiques d'accès/d'usage sont-elles conformes à la recommandation COUNTER ?	42
Question 34 : Avez-vous entrepris la démarche de certification prévue par COUNTER ?	43
Question 35 : Connaissez-vous le logiciel ezPARSE pour gérer les données statistiques de consultation de votre archive ?	43
Question 36 : Un Parseur permettant l'analyse des logs de consultation par EzParse est-il en production dans votre archive ouverte ?	44
Question 37 : Est-il proposé aux déposants de placer leur document sous licence libre type Creative Commons ?	44
Question 38 : Avez-vous prévu de faire évoluer votre archive ouverte selon les préconisations formulées par COAR ?	45
Synthèse section 5 Éléments techniques des archives ouvertes développées en local (autres que HAL)	46
Section 6 Archive ouverte en production	47
Question 39 : Détails sur votre archive ouverte en production (HAL ou autre)	47
Question 40 : Une personne au moins de votre établissement est-elle adhérente CasuHAL ?	49
Question 41 : Notez sur une échelle de 0 à 5 les éventuels obstacles à la mise en œuvre de l'archive ouverte	49
Question 42 : Quels services se chargent de la communication sur l'archive ouverte ?	51
Question 43 : Quelle est la proportion de documents en texte intégral (même s'ils sont frappés d'embargo) par rapport aux notices à la date de l'enquête ?	51
Synthèse section 6 Archive ouverte en production	53
Section 7 Données de la recherche	54
Question 44 : Votre établissement a-t-il une politique concernant les données de la recherche ?	54
Question 45 : Où vos chercheurs déposent-ils leurs jeux de données ?	55
Question 46 : Vos chercheurs ont-ils élaboré des plans de gestion des données de la recherche (PGD ou DMP) au moment du dépôt de leurs projets de recherche (européens ou autres) ?	57
Question 47 : Existe-t-il un modèle de DMP adopté par l'établissement quelles que soient les disciplines ?	59
Question 48 : Quel est ou quels sont les modèles de DMP utilisés dans vos établissements ? (DMP Opidor, DMP Horizon 2020, etc.)	59
Question 49 : Quelle est l'utilisation du DMP ?	60
Synthèse section 7 Données de la recherche	61
ANNEXE	62
Questionnaire et réponses	62
SECTION 1 — PRESENTATION DE L'ENQUETE	62

SECTION 2 – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES	63
SECTION 3 : POLITIQUES D’ETABLISSEMENTS.....	69
SECTION 4 – CARACTERISTIQUES DE L’ARCHIVE OUVERTE	73
SECTION 5 – ÉLÉMENTS TECHNIQUES DES ARCHIVES OUVERTES DEVELOPPEES EN LOCAL (AUTRES QUE HAL)	76
SECTION 6 – ARCHIVE OUVERTE EN PRODUCTION.....	81
SECTION 7 – DONNEES DE LA RECHERCHE.....	85

Synthèse générale

Les établissements d'enseignement supérieur français sont, pour **89 %** des répondants à l'enquête, désormais dotés de leur propre archive ouverte ou déclarent être en phase de mise en œuvre (contre 82 % en 2017 et seulement 62 % en 2014). On peut donc considérer que **la quasi-totalité des établissements de l'ESR** propose désormais une solution de dépôt ou de signalement Green Open Access à leurs chercheurs.

Les réflexions encore en cours ou les projets suspendus sont plutôt liés aux recompositions actuelles du paysage de l'enseignement supérieur. Les obstacles les plus évidents aux dernières implémentations restent la faible implication des chercheurs dans le projet et les moyens humains mis à disposition.

On note une légère mais **réelle progression** du taux d'inscription des archives ouvertes dans la **politique générale des établissements** (de 53 à 61 % de réponses positives par rapport aux résultats de l'enquête 2017). Leur gestion fonctionnelle est toujours et essentiellement prise en charge par **des bibliothèques et des services documentaires**, qui sont dotés pour 70 % d'entre eux d'un **service d'appui à la recherche**.

Le nombre d'établissements ayant acté une obligation de **signalement des références bibliographiques** (de 9 à 23 % des répondants) ou de **dépôt du texte intégral** (de 10 à 15 % des répondants) **augmente nettement** entre 2017 et 2019. Ces obligations émanent plus fréquemment qu'en 2017 des instances décisionnelles et politiques des établissements, mais elles semblent bénéficier d'abord au signalement des références plus qu'au dépôt du texte intégral. La part de documents en texte intégral dans les Archives Ouvertes est très variable, puisqu'elle s'échelonne de 100 % à moins de 10 %. Cependant, une nette majorité d'Archives propose **moins de 50 %** de documents en texte intégral, comme constaté lors de l'enquête précédente.

La plateforme majoritairement utilisée reste **HAL**, pour **80 %** des répondants (78 % en 2017). Cette prééminence est très marquée dans les universités (91 %), les grandes écoles (79 %) et les regroupements d'établissements (75 %), moins prégnante pour les organismes de recherche (46 %). 90 % des 18 établissements répondants ayant opté pour une autre solution technique, majoritairement DSPACE et EPrints, ont choisi de connecter leur archive à HAL.

La majorité des établissements semble avoir pris conscience de la nécessité de se doter d'une politique concernant les données de la recherche même si celle-ci reste encore à l'état de projet (54 % des répondants). Toutefois, ceux-ci semblent encore majoritairement méconnaître les pratiques de leurs chercheurs **vis-à-vis des données**.

Summary

French Higher Education Institutions (HEIs) are, for 89% of the respondents to the survey, now having their own open repository, or declaring to be in the implementation phase (compared to 82% in 2017 and only 62% in 2014). It can therefore be considered that almost all HEIs now offer a green open access repository or signalling solution to their researchers.

The « still in progress » or suspended projects are rather related to the current recomposition of the Higher Education landscape. The most obvious obstacles to the latest implementations remain both the low involvement of researchers in the project and the human resources allocated.

There is a slight but real increase in the rate of inclusion of open repositories in the general policy of the institutions (from 53% to 61% positive responses, compared to the results of the 2017 survey). Their operational management is still and essentially handled by libraries and information services, 70 per cent of which have a research support service.

The number of institutions with a mandate to register bibliographic references (from 9% to 23% of respondents) or to submit full text documents (from 10% to 15% of respondents) increases significantly between 2017 and 2019. These mandates come more frequently than in 2017 from the governing and policy-making bodies of the institutions, but they seem to benefit primarily to the reporting of bibliographic references, rather than to the provision of full text. The share of full text documents in open repositories is highly variable, ranging from 100% to less than 10%. However, a clear majority of repositories offer less than 50% of documents in full text, as found in the previous survey.

The main platform in use remains HAL, for 80% of respondents (78% in 2017). This prominence is very strong for universities (91%), Grandes Ecoles (79%) and groups of institutions (75%), and less so for research organisations (46%). Ninety per cent of the 18 respondent institutions that chose another technical solution, mainly DSPACE and EPrints, opted to connect their repositories to HAL.

The majority of institutions appear to have recognized the need to develop a research data policy, even though it is still a work in progress (54% of respondents). However, the majority of respondents still seem to have little knowledge of their researchers' practices with respect to research data (54%).

Méthodologie

Ce document présente les résultats, question par question, de l'enquête sur les Archives Ouvertes COUPERIN 2019, qui a été diffusée à l'ensemble des établissements de l'ESR français du 03 avril au 31 mai 2019. Le dépouillement et l'analyse de l'enquête ont été effectués par le sous-groupe « Études » du Groupe de Travail sur la Science Ouverte (GTSO) de COUPERIN. L'analyse des résultats de cette enquête est basée sur les données déclarées par les établissements répondants.

L'enquête a recueilli **150** réponses, dont **109** réponses uniques et pertinentes après dédoublement et suppressions des réponses incohérentes ou incomplètes.

Attention : les pourcentages indiqués dans l'ensemble de l'enquête sont des pourcentages de répondants et non des pourcentages calculés sur l'ensemble des établissements français potentiellement concernés.

TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS

Les établissements de l'ESR français ont des statuts administratifs différenciés, compliqués par le jeu évolutif des regroupements et associations qui peuvent les lier ensemble pour des périodes données : établissements expérimentaux, COMUE...¹ comme le montrent les sources consultées².

Le site du MESRI recense également un certain nombre « d'organismes de recherche », aux statuts administratifs divers (EPSCP, comme, par exemple, l'INRA ou EPIC comme l'IFREMER).

Parmi les répondants de l'enquête, on compte également des EPIC, comme le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) qui n'apparaissent pas dans la liste des « Organismes de recherche » du MESRI, un certain nombre d'établissements privés (ICN Business School, par exemple) et même une « Fondation de droit privé » (Cité internationale universitaire de Paris).

¹ Ainsi, parmi les 142 « Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (E.P.S.C.P.) », on dénombre : 3 « Établissements expérimentaux », 19 « Communautés d'universités et établissements » 7 « Associations d'établissements », 67 « universités », 1 « Institut national polytechnique », 23 « Instituts et écoles extérieurs aux universités », 20 « Grands établissements », 5 « Écoles françaises à l'étranger » et 4 « Écoles normales supérieures ». Parmi les 95 « établissements publics à caractère administratif (E.P.A.) et autres organismes » recensés sur le site du MESRI, on dénombre 5 « Écoles nationales (supérieures) d'ingénieurs » (3 ENSI et 2 ENI), 7 « Instituts d'études politiques de province » (outre les IEP de Strasbourg et de Cergy qui sont des composantes universitaires), 16 « autres établissements et écoles d'ingénieurs » et 8 « autres instituts et établissements contribuant au service public de l'enseignement supérieur ».

² <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/etablissements-denseignement-superieur-2/>

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20268/les-grandes-ecoles-et-les-grands-etablissements.html>

<http://m.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24575-cid49677/principaux-etablissements-publics-de-recherche-et-d-enseignement-superieur.html>

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Etablissements_et_organismes/68/2/Liste_regroupements_Associations_et_COMUE_et_associes_1er_fevrier_2018_890682.pdf

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid25127/universites-et-grands-etablissements.html>

La gageure, pour rendre l'enquête la plus parlante possible, était d'arriver à opérer des regroupements parmi les répondants afin d'isoler quelques grandes familles d'établissements faisant sens.

Quatre « types d'établissements » ont ainsi été retenus par le groupe de travail :

- Regroupements d'établissements (au sens générique, comprenant les COMUE et les regroupements d'établissements aussi bien fusionnés qu'associés selon des modalités parfois différenciées) ;
- Universités ;
- Organismes de recherche
- Grandes écoles (publiques ou privées).

Les informations de référence utilisées pour classer les établissements répondants, puis les regrouper, sont toutes issues des pages institutionnelles du MESRI, elles ont été complétées au besoin par une visite sur les sites web des établissements répondants.

Après un premier travail d'analyse consistant à attribuer à chaque établissement son statut administratif propre (22 typologies d'établissements pour 111 réponses retenues), nous avons opéré un premier regroupement afin de limiter le nombre de types d'établissement. Après avoir expurgé nos résultats des réponses incomplètes et supprimé deux réponses pour des soucis méthodologiques explicités ci-après, nous sommes arrivés au résultat définitif suivant, pour un total de **109** réponses validées :

- Regroupements d'établissements (8 réponses) ;
- Universités (50 réponses) ;
- Grandes écoles (33 réponses) ;
- Organismes de recherche (15 réponses) ;
- Autres (3 réponses)

CONCORDANCE ENTRE LE STATUT DE L'ETABLISSEMENT DECLARANT ET LE PERIMETRE DE L'ARCHIVE OUVERTE DECLARE DANS SA REPONSE

Si un établissement faisant partie d'une COMUE ou d'un regroupement d'établissements répond pour une archive ouverte dont le périmètre couvre uniquement l'établissement répondant : la réponse est prise en compte et le répondant est considéré comme un établissement.

Si un établissement faisant partie d'une COMUE ou d'un regroupement d'établissements répond pour une archive ouverte dont le périmètre couvre le regroupement d'établissements : la réponse n'est pas prise en compte pour l'établissement répondant et seule la réponse du regroupement d'établissements est prise en compte si elle existe.

Section 2

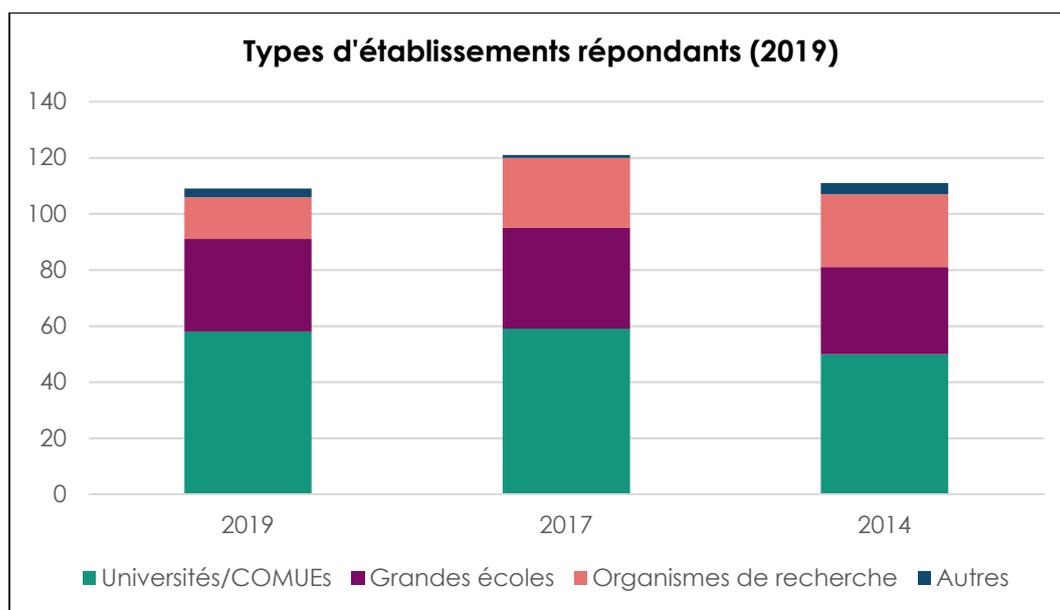
Informations institutionnelles

QUESTIONS 1 ET 2 : IDENTITE DES ETABLISSEMENTS REpondANTS

Les deux premières questions permettaient de recueillir l'identité de l'établissement et les coordonnées des répondants. Si ces questions n'ont pas été analysées en tant que telles, elles ont servi de base pour dresser la typologie d'établissements ayant répondu à l'enquête explicitée au paragraphe « Méthodologie » et de la comparer aux établissements ayant répondu à l'enquête en 2014 et 2017.

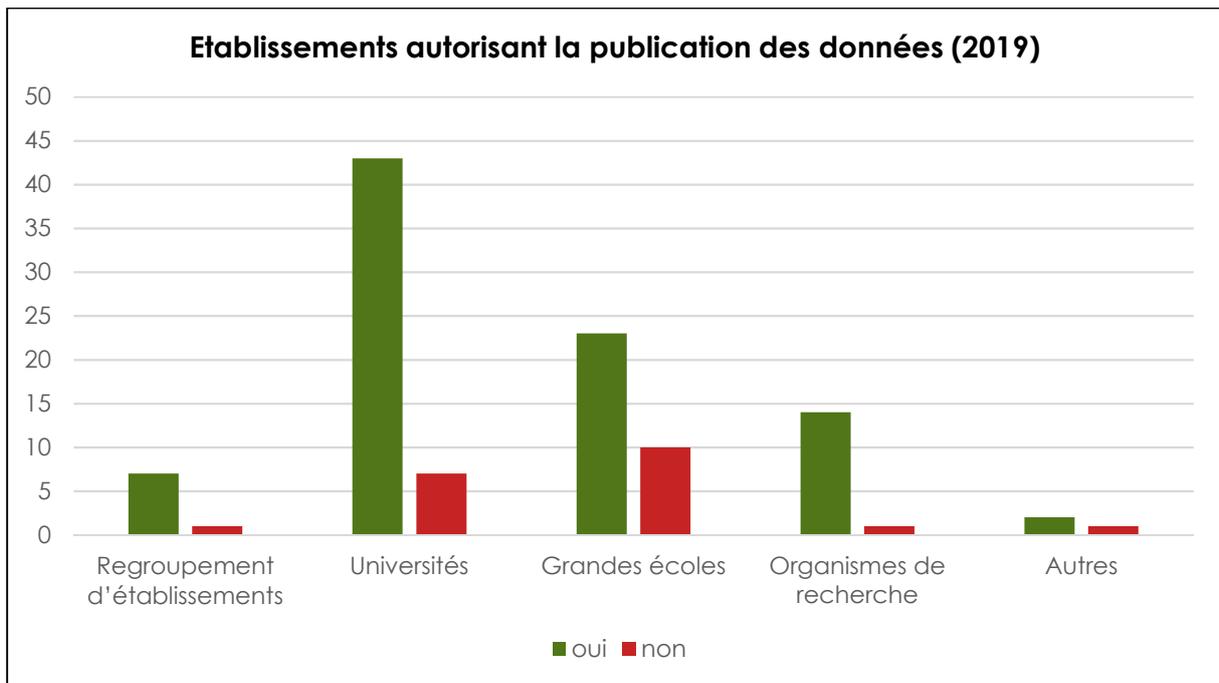
La catégorie Universités/COMUEs regroupe les catégories « Regroupement d'établissements » et « Universités » pour mieux rendre compte du paysage actuel de l'Enseignement supérieur. Pour des raisons de cohérence avec les résultats des années précédentes, ces catégories sont ici regroupées. En 2019, les universités représentent plus de la moitié des établissements ayant répondu, et les grandes écoles presque un tiers. La proportion d'organismes de recherche répondant à l'enquête a diminué en 2019.

Remarque : trois établissements, difficiles à rattacher aux autres types d'établissements, ont été classés dans la catégorie « Autres », 2 EPIC et une fondation de droit privé.

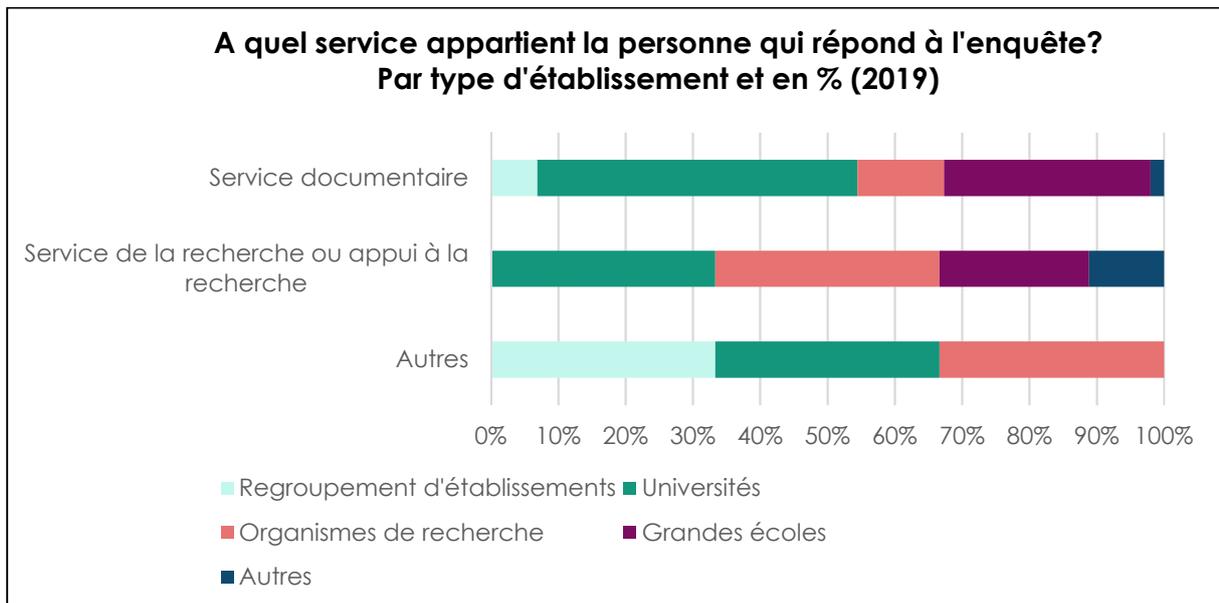


QUESTION 3 : AUTORISEZ-VOUS QUE VOTRE ETABLISSEMENT SOIT NOMINATIVEMENT CITE LORS DE LA DIFFUSION DES DONNEES BRUTES DE L'ENQUETE ?

Cette question est nouvelle par rapport aux précédentes enquêtes et doit permettre la publication et l'exploitation des données brutes. Seuls 80 % des répondants acceptent que leur établissement soit cité.



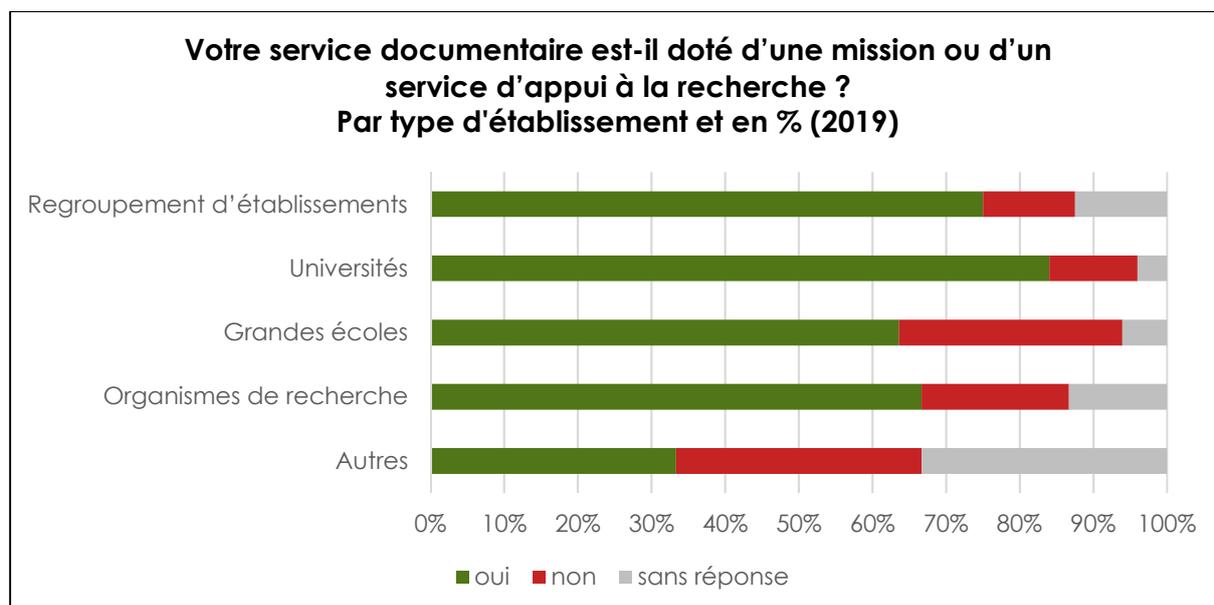
QUESTION 4 : À QUEL SERVICE APPARTIENT LA PERSONNE QUI REPOND A L'ENQUETE ?



Autres = Délégation à l'information scientifique et technique ; Pôle numérique ; Consultation du VP recherche

La personne qui répond à l'enquête dépend de plusieurs services dans quatre établissements. Les Archives Ouvertes sont nettement prises en charge par les bibliothèques, comme en témoigne la très nette prépondérance de ce service d'appartenance parmi les répondants (101 sur 109 réponses).

QUESTION 5 : VOTRE SERVICE DOCUMENTAIRE EST-IL DOTE D'UNE MISSION OU D'UN SERVICE D'APPUI A LA RECHERCHE ?



Le service documentaire est doté d'un service d'appui à la recherche dans plus de 70 % des établissements. Ce chiffre atteint même 82 % pour les services documentaires des universités.

QUESTION 6 : QUEL EST LE NOM EXACT DU SERVICE (OU MISSION) ?

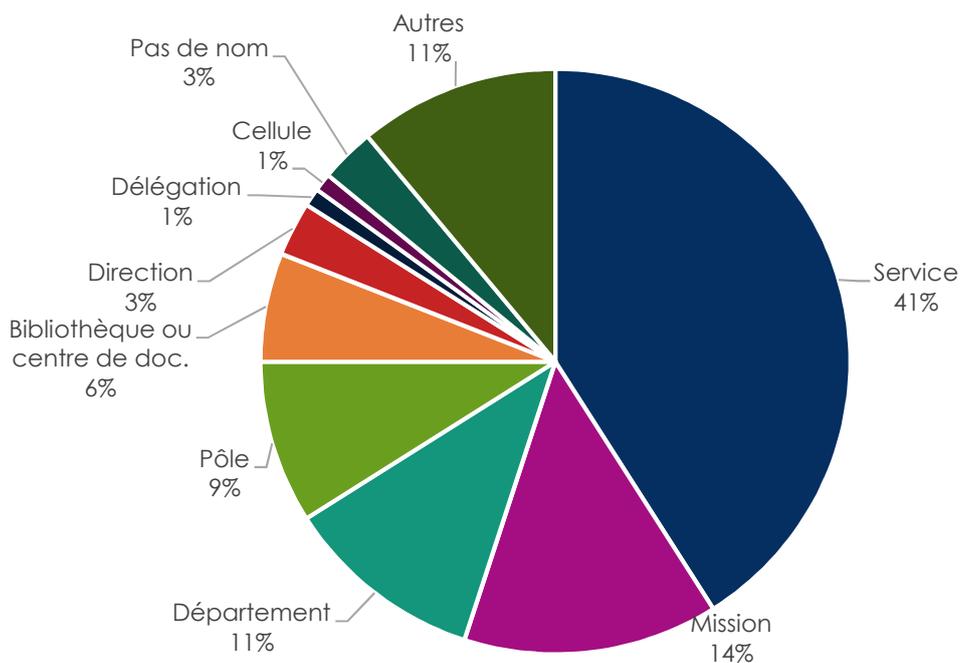
Cette question est nouvelle par rapport aux précédentes enquêtes.

Il y a une grande diversité dans les réponses obtenues. Pour une meilleure lisibilité des résultats nous avons donc procédé à des regroupements par domaines et par types de services.

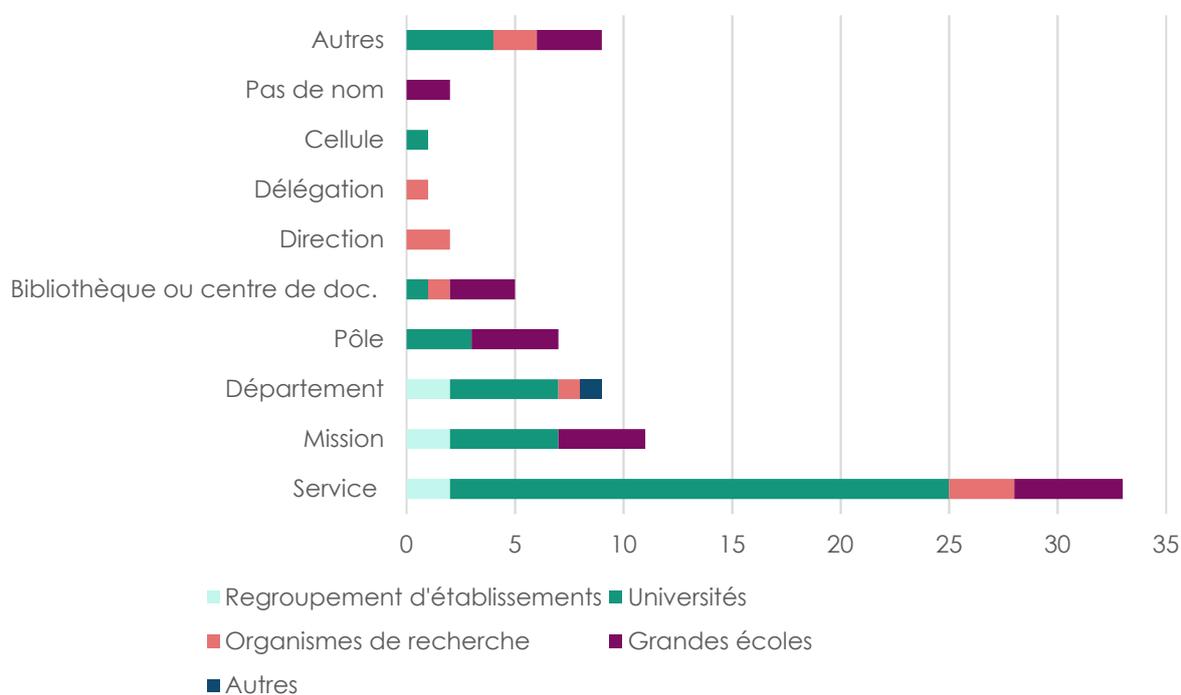
46 % des services s'intitulent « services à la recherche ou aux chercheurs » ou « services d'appui à la recherche ». Cette proportion atteint 67 % pour les universités. Près de 9 % des services, tous dans les grandes écoles ou les organismes de recherche, comportent la mention « IST ». 8 % mentionnent la documentation, quelques services intègrent *l'open access* ou la science ouverte dans leur nom.

Si l'on s'intéresse au type du service, ce sont effectivement des « services » dans 41 % des établissements, et une « mission » pour 14 %. C'est un « département » pour 11 % des établissements et un « pôle » pour 9 % des cas. Les organismes de recherche sont les seuls à avoir des « délégations » ou des « directions ».

Quel est le nom du service ou de la mission ? (2019)



Quel est le nom du service ou de la mission ? Par type d'établissement (2019)



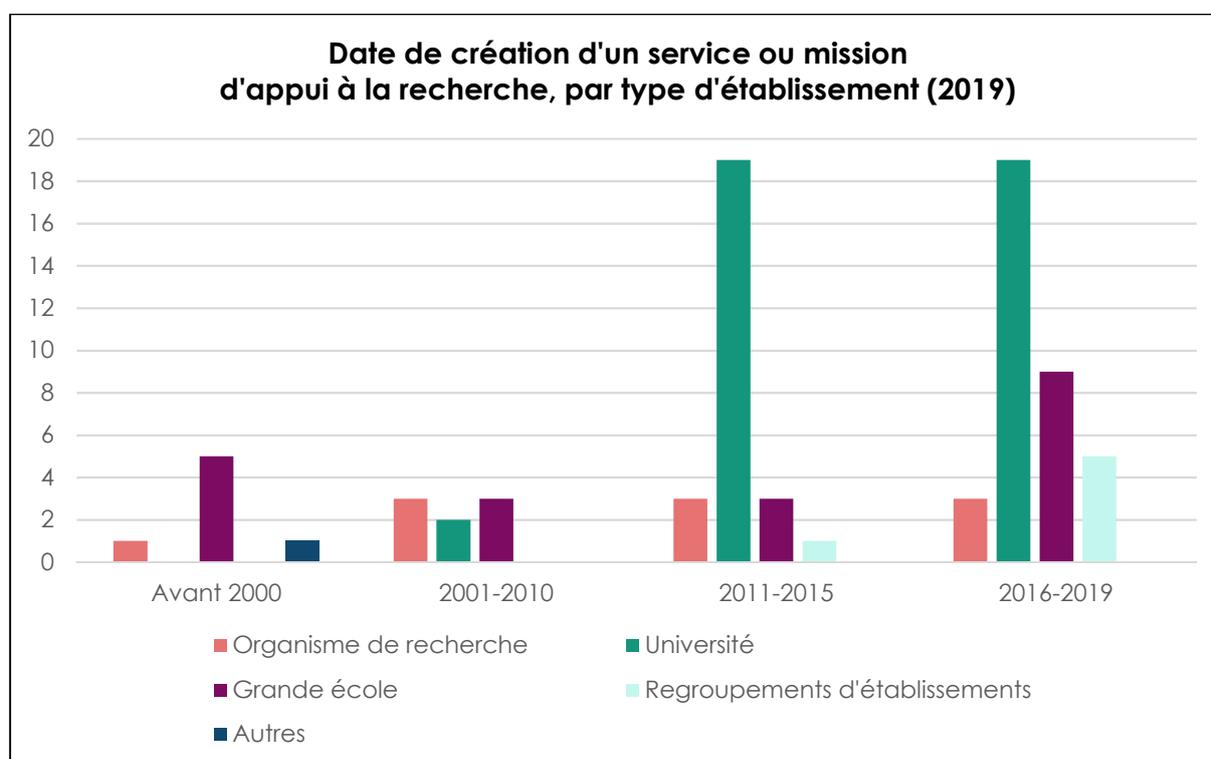
QUESTION 7 : DEPUIS COMBIEN DE TEMPS CE SERVICE (OU MISSION) EXISTE-T-IL ?

Cette question est nouvelle par rapport aux enquêtes précédentes.

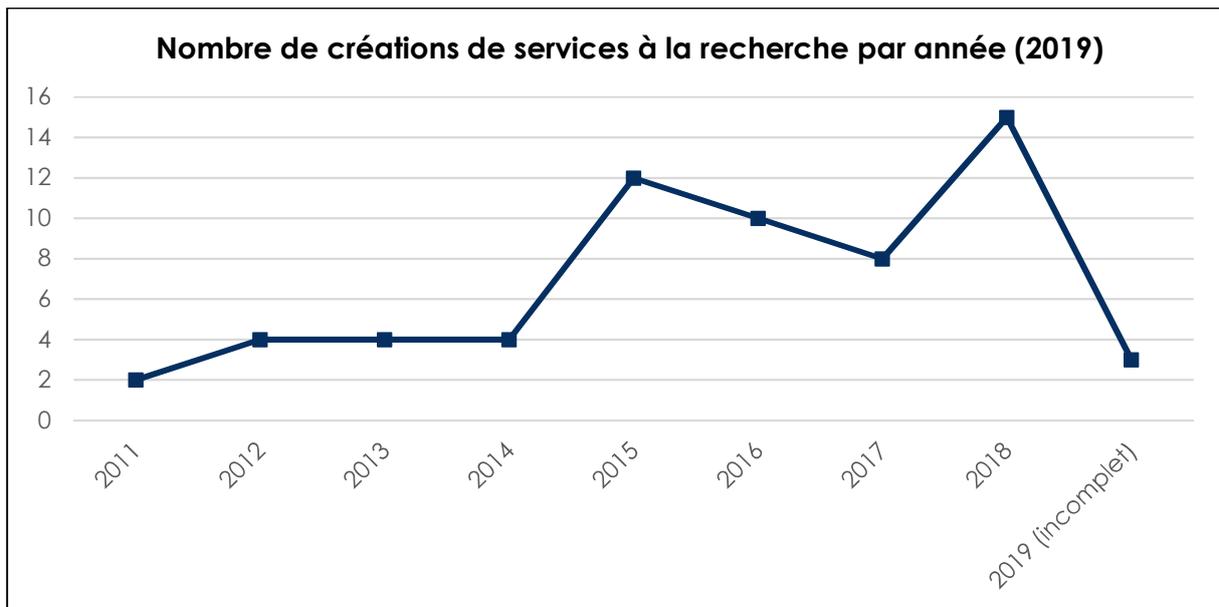
Nombre de répondants : parmi les 80 réponses positives à la question précédente sur l'existence d'un service d'appui à la recherche, 3 ne donnent aucune date. Il s'agit d'établissements dont le service à la recherche n'est pas (ou pas encore) formalisé.

Les années ont été regroupées par tranches pour éviter un émiettement et donner une meilleure vue synthétique.

Avec le temps, le nombre global de services à la recherche augmente, à un rythme plus rapide à partir de la décennie 2010. On observe deux temps dans la création de services à la recherche : avant 2010 un premier mouvement concerne essentiellement les grandes écoles et les organismes de recherche. Ils déclarent une équivalence entre leur service documentaire et un service d'appui à la recherche du fait même du type d'établissement dans lequel ils se trouvent. Deux universités seulement mentionnent l'existence d'un tel service, et dans un cas, il s'agit de la mise en place de services destinés aux chercheurs non formalisés dans une structure de service.

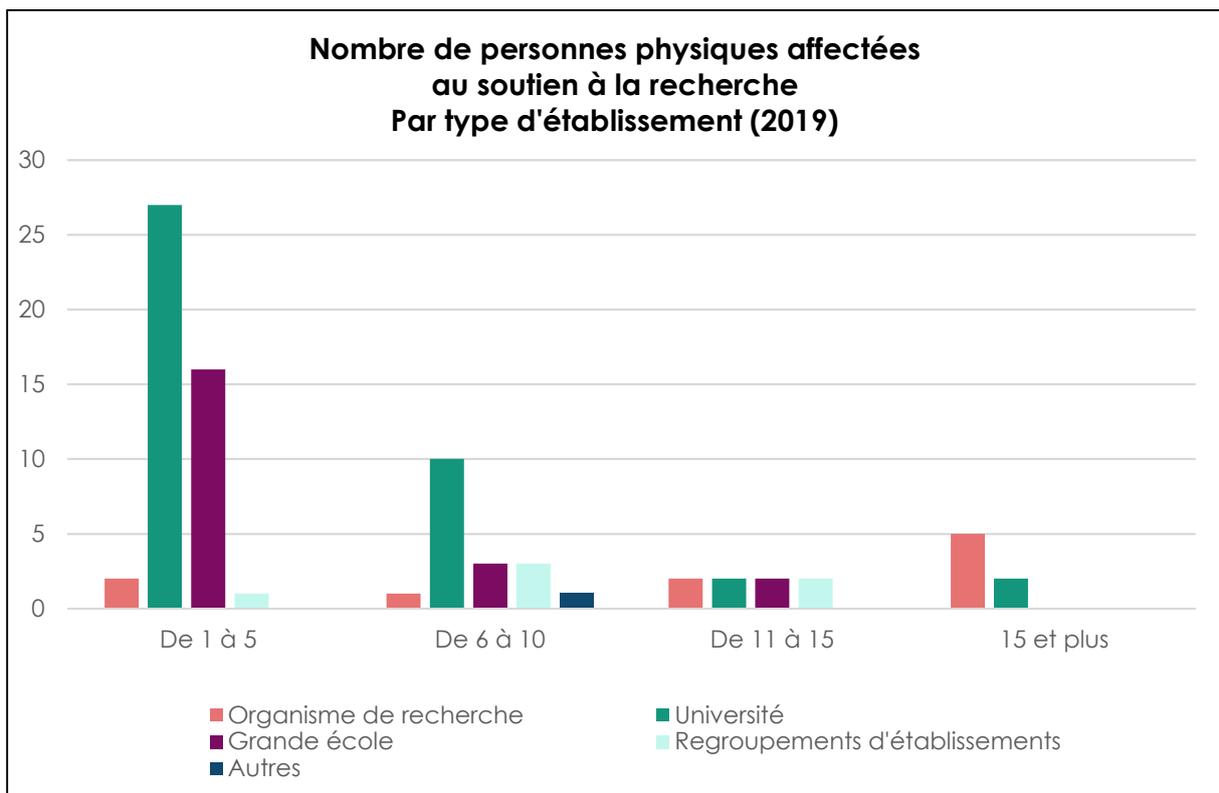


Après 2010, les universités commencent à créer de façon plus marquée des services spécifiques. Le rythme s'accélère à partir de 2015 où sont créés 12 services, alors qu'entre 2011 et 2014 il s'en créait moins de 5 par an. Le nombre de créations par année est irrégulier, mais la courbe générale est ascendante.



Apparaissent également les regroupements d'établissements, surtout après 2016.

QUESTION 8 : COMBIEN DE PERSONNES PHYSIQUES SONT RATTACHEES AU SERVICE (OU MISSION) ?

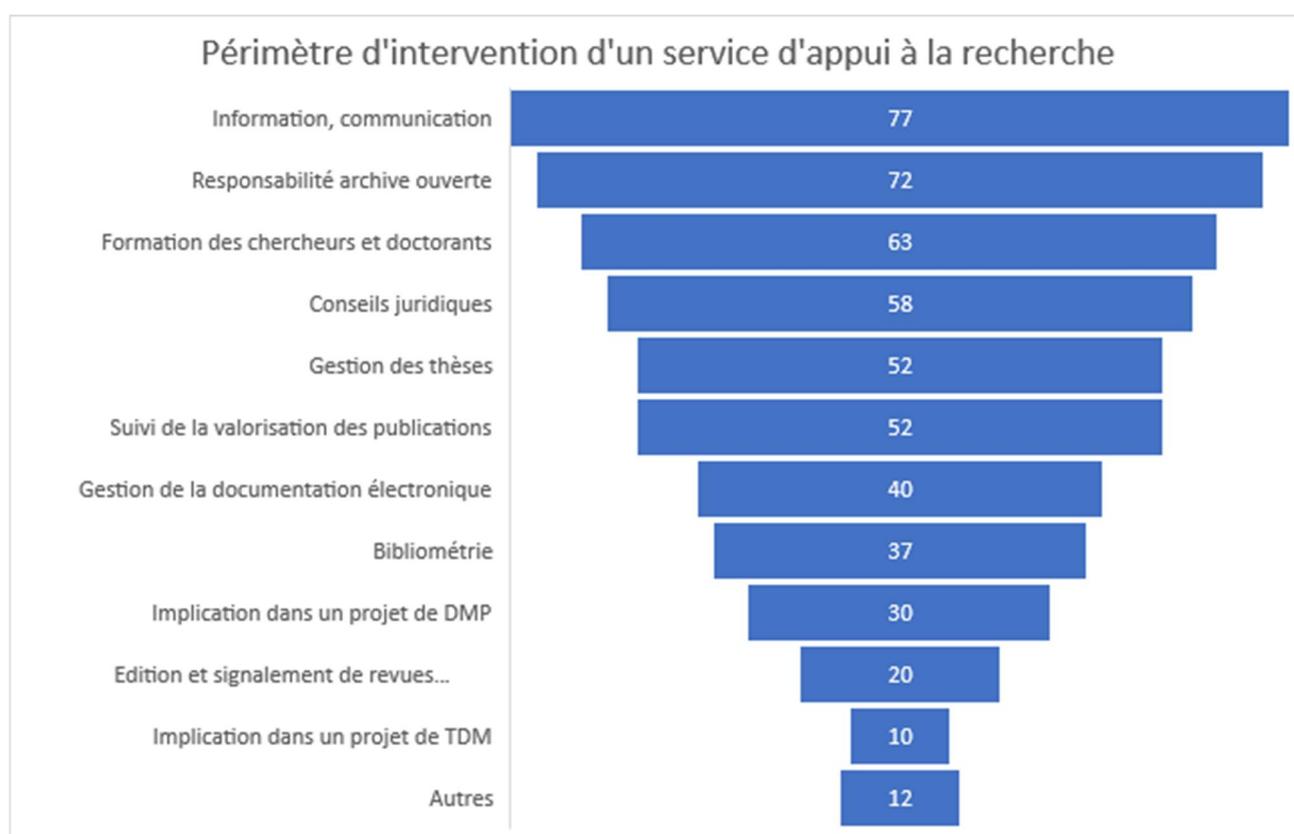


Le nombre de personnes physiques rattachées à un service de soutien à la recherche est une notion dont la valeur est difficile à interpréter, car souvent les personnels en question sont affectés à des tâches relevant de l'appui aux chercheurs à temps plus ou moins partiel. Il ne faut donc pas considérer que les personnels comptés dans cette enquête sont nécessairement à 100 % sur le soutien aux chercheurs.

En majorité (59 % des réponses), les services de soutien à la recherche comprennent un maximum de 5 personnes. Les universités et grandes écoles répondent en grand nombre à ce constat. Les organismes de recherche ont sans surprise un personnel davantage dédié au soutien aux chercheurs : sur 10 réponses, 5 indiquent un chiffre supérieur à 15 personnes.

QUESTION 9 : QUEL EST LE PERIMETRE D'INTERVENTION DE VOTRE SERVICE ?

Ces réponses permettent de dégager un noyau de thèmes communs cités par plus des 3/4 des services : information et communication auprès des chercheurs sur la science ouverte (cité par 96 % des établissements), responsabilité d'une archive ouverte (cité par 90 %), formation des chercheurs et doctorants (cité par 78 %). Au-delà de missions traditionnelles appliquées aux chercheurs (veille sur la science ouverte permettant de les informer et formation) qui ne nécessitent pas de compétences trop techniques, la mise en place d'une archive ouverte s'affirme comme un projet décisif pour la structuration d'un service aux chercheurs.



Le périmètre d'intervention du service est par ailleurs très variable selon les établissements. Les thématiques les moins citées relèvent, sans surprise, de domaines émergents ou/et qui nécessitent des compétences très spécifiques : DMP, TDM, mise en valeur de revues produites localement.

La catégorie « Autres » mentionne les activités suivantes : numérisation (2 citations), veille (2 citations), gestion de bibliothèque patrimoniale et archives scientifiques, correspondant HumaNum, formation des Masters, fourniture d'identifiants (DOI), préparation d'un projet d'Open Data, gestion d'archivage de documents de recherche, sélection de ressources documentaires (bibliothécaire référent, dossiers documentaires), création de bases de données et bibliographies.

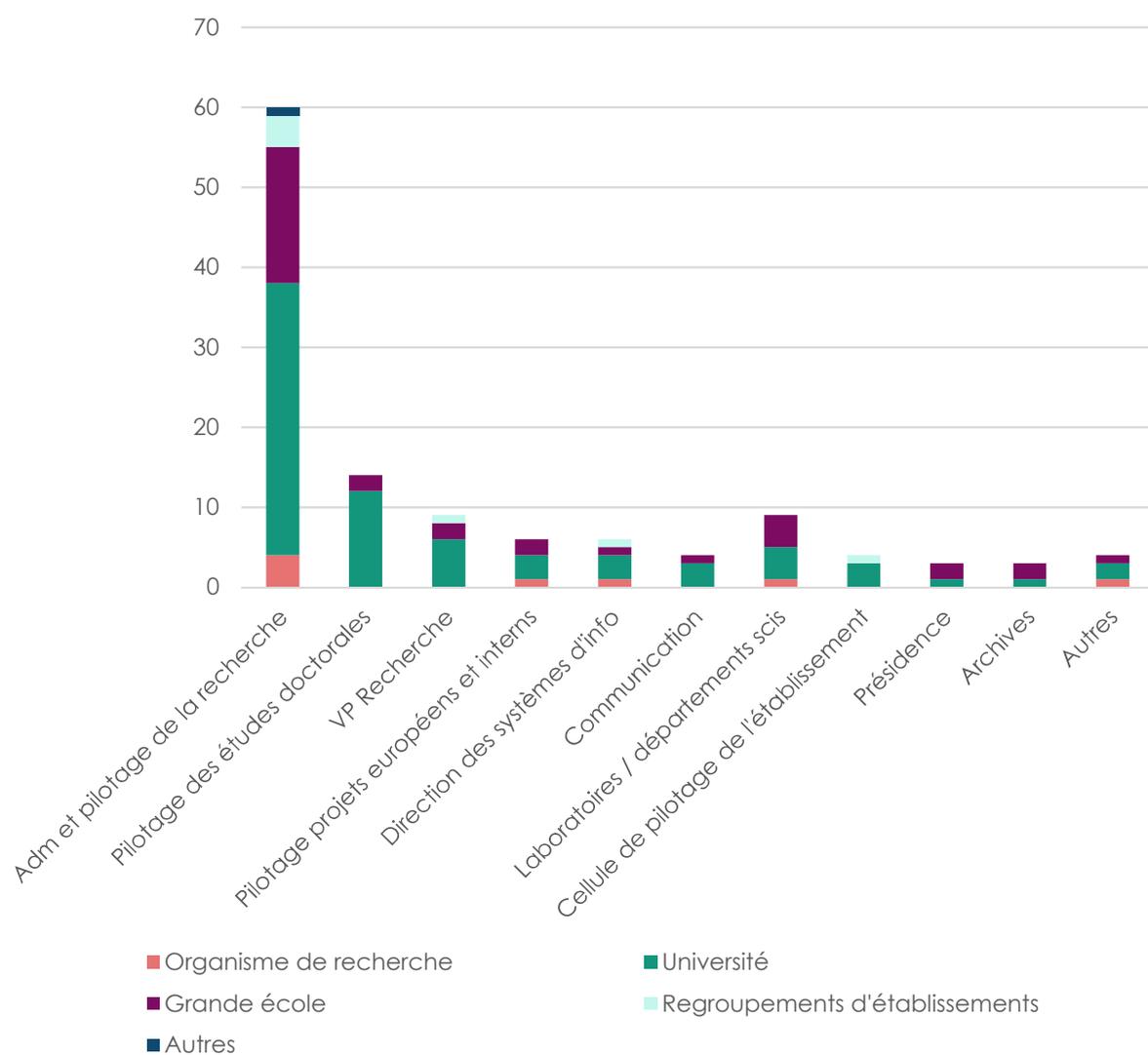
On constate qu'aucun établissement ne mentionne la fourniture de documents parmi les services aux chercheurs.

QUESTION 10 : QUELLES SONT LES RELATIONS DE COOPERATION AVEC LES AUTRES SERVICES EN CHARGE DE LA RECHERCHE DANS VOTRE ETABLISSEMENT ?

Les réponses non pertinentes donnant uniquement un contenu de coopération et ne citant pas les services concernés ont été éliminées pour assurer une analyse de données homogènes : il reste 63 réponses exploitables. Les titres et noms donnés aux différents services ont été homogénéisés en étant transformés en fonctions sauf si certaines fonctions sont propres à un type d'établissement (ex. VP Recherche pour les universités).

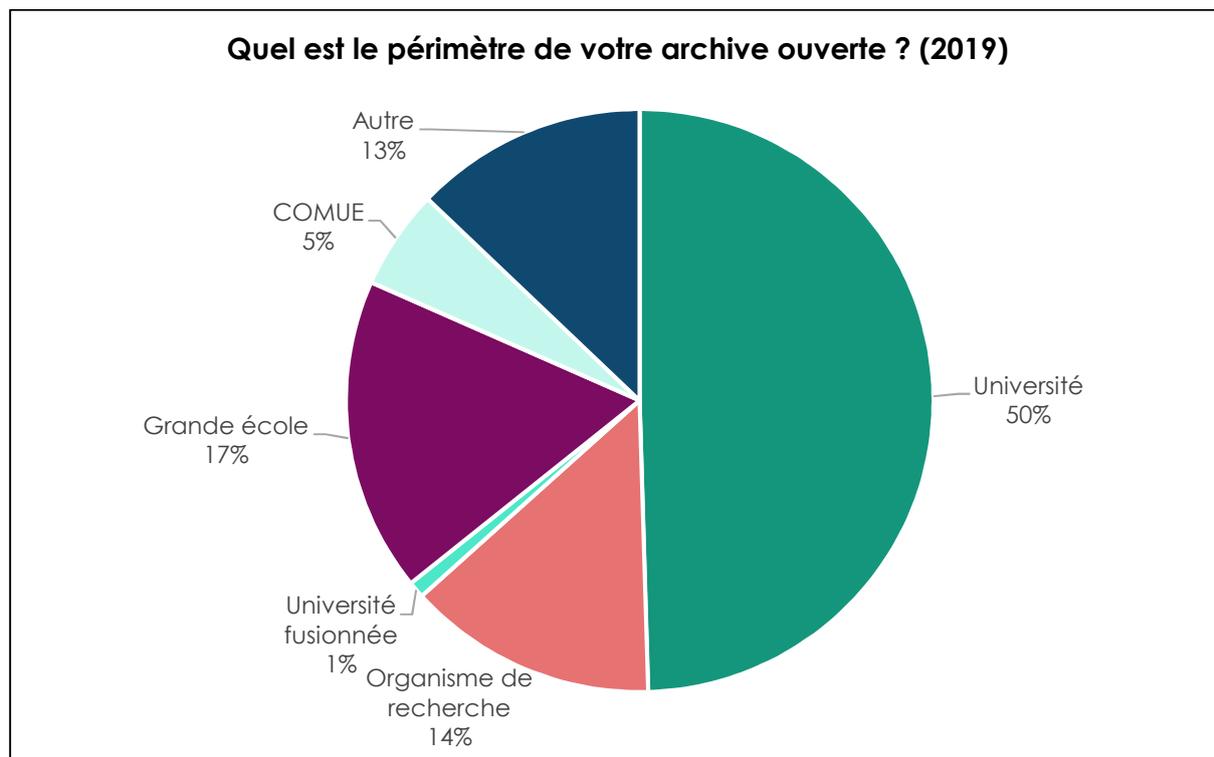
Les services d'IST entretiennent quasiment à l'unanimité des relations régulières avec les services chargés de la gestion et du pilotage de la recherche, leur allié naturel pour développer une action efficace en direction des chercheurs. Les autres services sont mentionnés de façon très éclatée. Les services chargés de la gestion des études doctorales sont également des partenaires précieux, davantage pour les universités, alors que les grandes écoles mentionnent d'abord les laboratoires. Les vice-présidents Recherche sont aussi des points de contact à établir dans les universités, pour légitimer l'action IST au niveau politique.

Relations avec d'autres services de l'établissement Par type d'établissement (2019)



QUESTION 11 : QUEL EST LE PERIMETRE DE VOTRE ARCHIVE OUVERTE ?

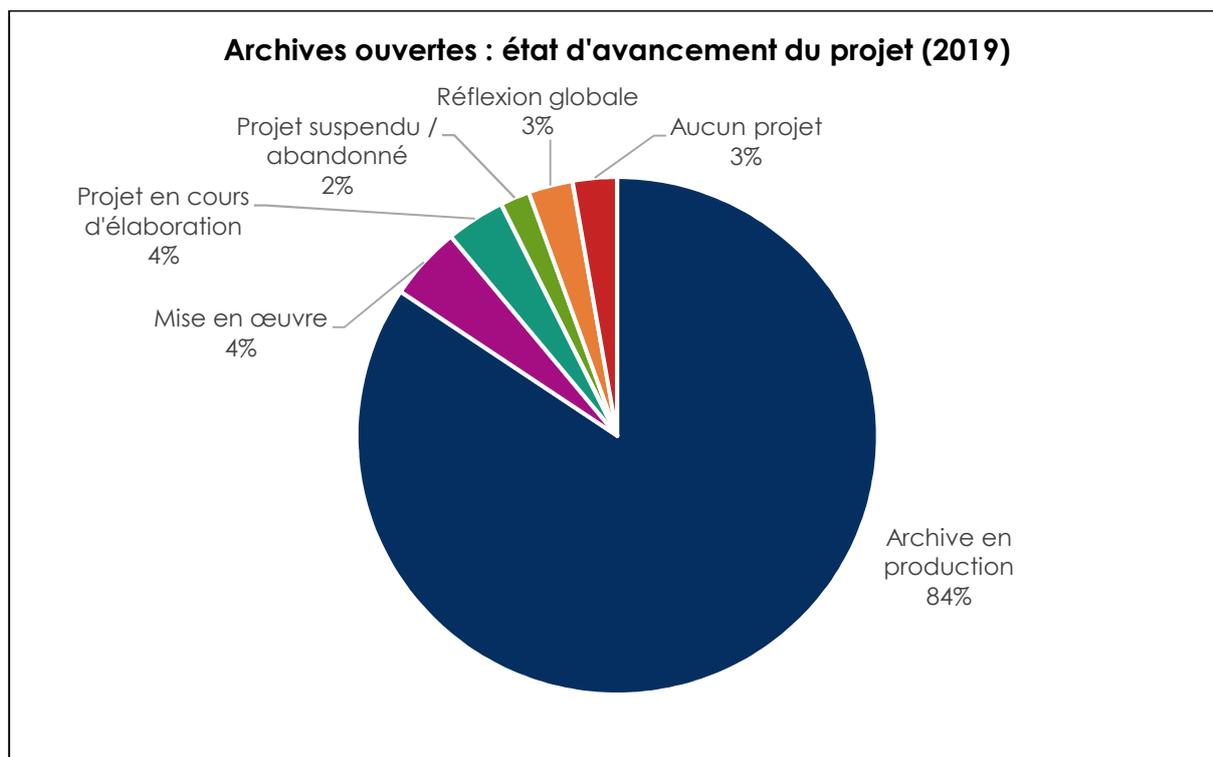
La question vise à savoir quel périmètre d'établissement l'archive ouverte concerne.



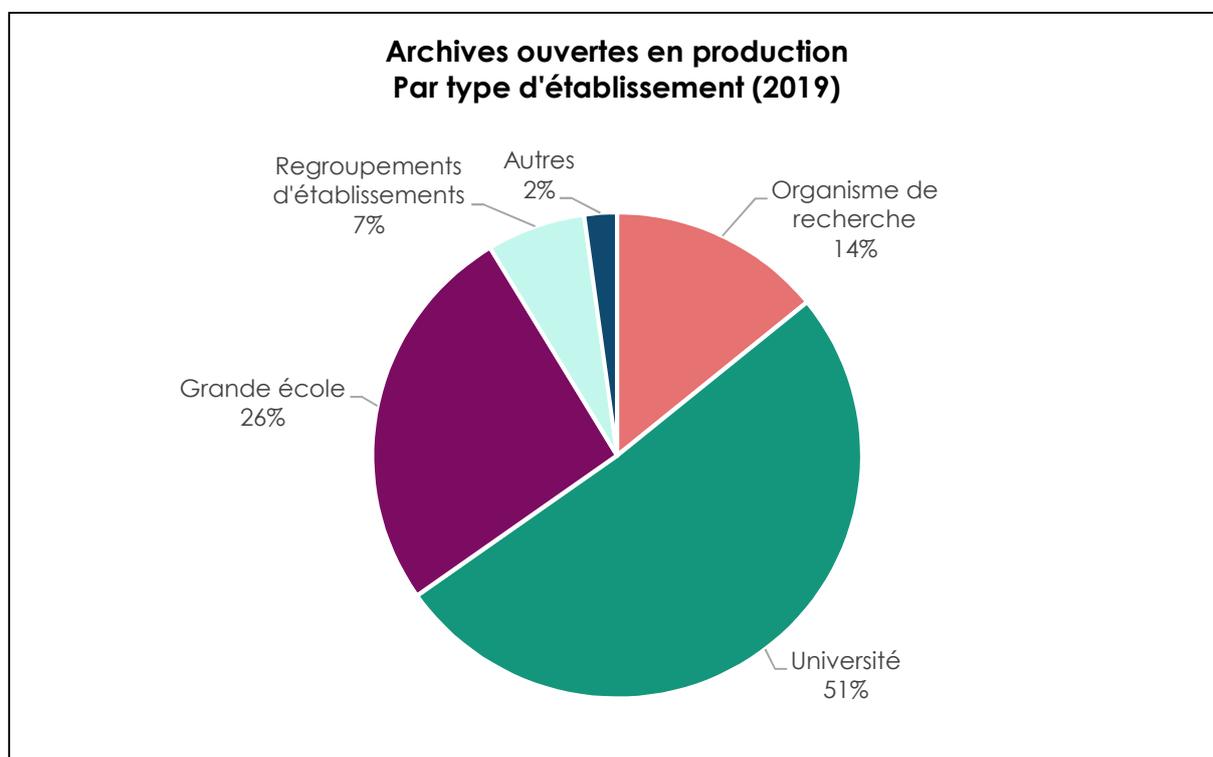
Le périmètre de l'archive ouverte reste essentiellement celui d'un unique établissement, qu'il soit université, organisme de recherche ou grande école. Les archives de regroupements d'établissements (COMUE : 6 ou université fusionnée : 1) sont encore très peu nombreuses.

Le champ « Autre » a été très diversement compris et 6 réponses sur les 14 ne sont pas exploitables, car sans rapport avec la question. Les 8 réponses restantes font apparaître des statuts d'établissements non proposés dans le menu déroulant : EPSCP (3), EPA, Institut, et 2 réponses véritablement pertinentes : le site Alsace (université + établissements partenaires) et l'IDEX de Bordeaux.

QUESTION 12 : ARCHIVES OUVERTES : A QUELLE ETAPE VOUS SITUEZ-VOUS ?



Les réponses font état d'une généralisation des archives ouvertes. En 2017, 85 archives étaient en production ; en 2 ans 7 nouvelles archives ont donc vu le jour. En 5 ans, l'accroissement a été de 33 % (69 archives en production en 2014). Les réflexions encore en cours ou les projets suspendus sont plutôt liés à la recomposition en cours du paysage de l'enseignement supérieur.



Synthèse section 2

Informations institutionnelles

Dans plus de 70 % des établissements, le service documentaire est doté d'un service d'appui à la recherche.

Avant 2010, un premier mouvement de création de ce type de service concerne essentiellement les grandes écoles et les organismes de recherche. Après 2010, les universités commencent à créer de façon plus marquée des services spécifiques. Le rythme général s'accélère à partir de 2015.

En majorité (59 % des réponses), les services de soutien à la recherche comprennent un maximum de 5 personnes physiques, souvent également affectées à d'autres tâches. Les organismes de recherche ont sans surprise un personnel davantage dédié au soutien aux chercheurs : sur 10 réponses, 5 indiquent un chiffre supérieur à 15 personnes.

Les thèmes communs d'action de ces services sont : information et communication auprès des chercheurs sur la science ouverte (96 % des établissements), responsabilité d'une archive ouverte (90 %), formation des chercheurs et doctorants (78 %). Par ailleurs, la mise en place d'une archive ouverte s'affirme comme un projet décisif pour la structuration d'un service aux chercheurs. Le périmètre d'intervention du service est néanmoins très variable selon les établissements. Les thématiques les moins citées relèvent de domaines émergents ou/et qui nécessitent des compétences très spécifiques : DMP, TDM, mise en valeur de revues produites localement. D'autres activités sont ponctuellement mentionnées (numérisation, veille ...).

Les services d'IST entretiennent quasiment à l'unanimité des relations régulières avec les services chargés de la gestion et du pilotage de la recherche. Les services chargés de la gestion des études doctorales sont également des partenaires précieux, davantage pour les universités, alors que les grandes écoles mentionnent d'abord les laboratoires. Les vice-présidents Recherche sont aussi des points de contact nécessaires dans les universités, pour légitimer l'action IST au niveau politique.

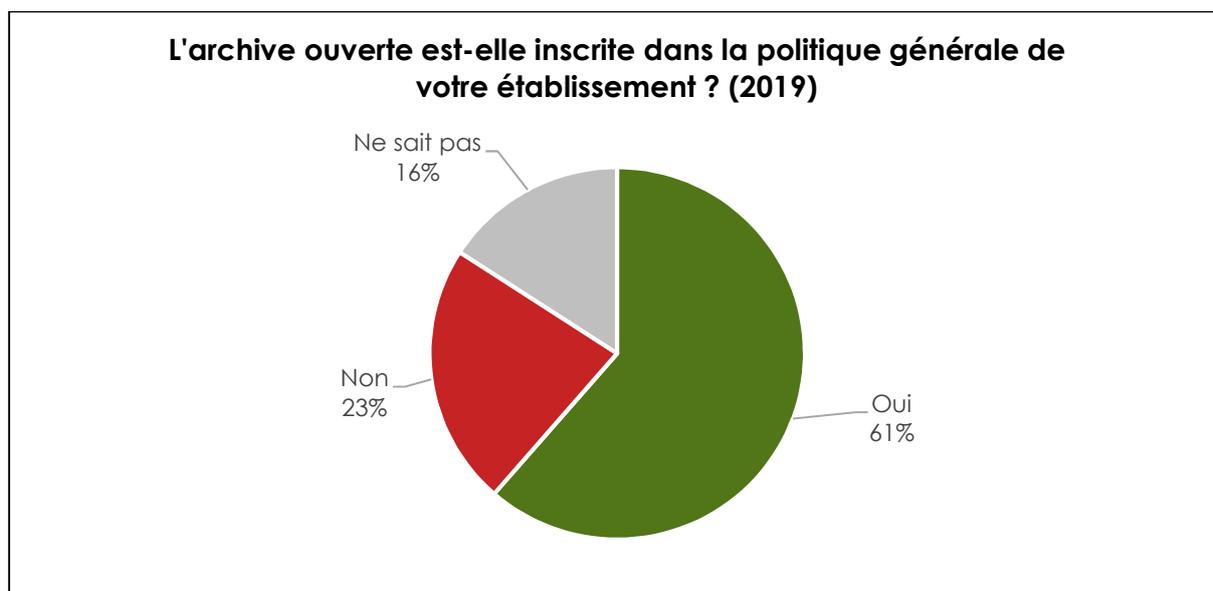
Les réponses font état d'une généralisation des archives ouvertes parmi les répondants à l'enquête. En 2017, 85 archives étaient en production ; elles sont désormais 92. En 5 ans, l'accroissement a été de 33 % (69 archives en production en 2014).

Section 3

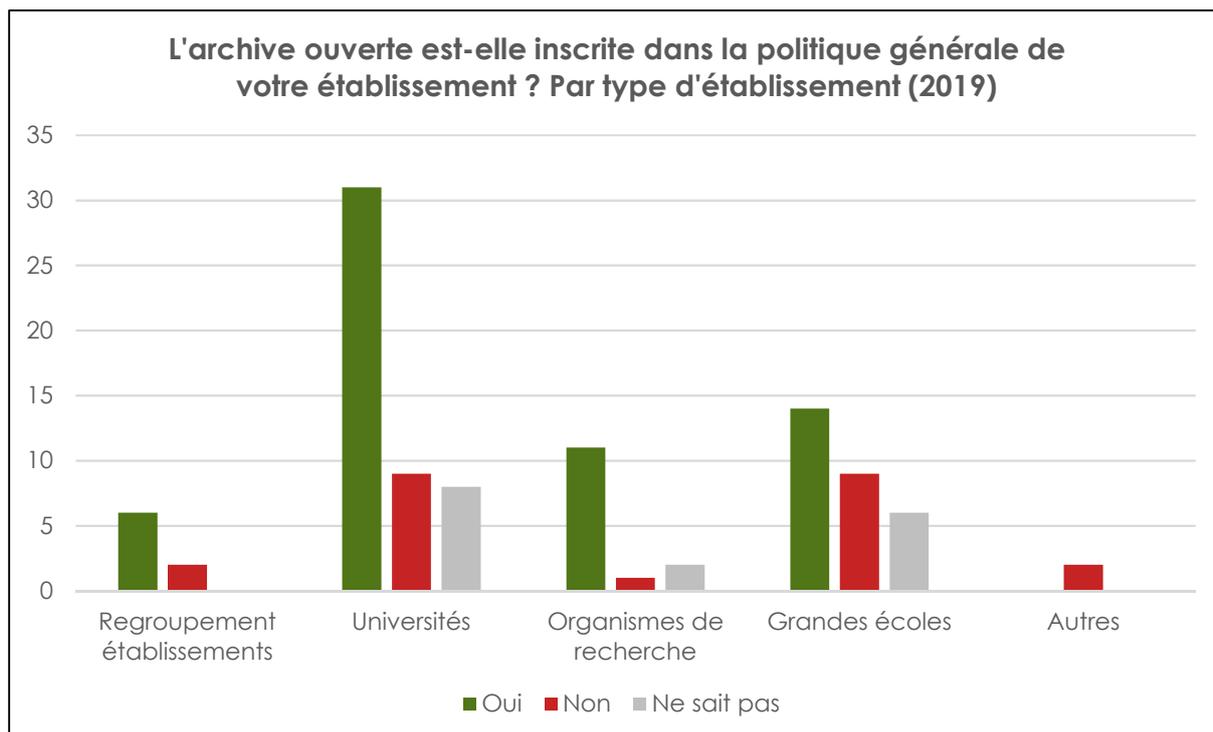
Politiques d'établissements

Seuls répondaient aux questions suivantes les 101 établissements dont la réponse à la question 12 était : « AO en production », OU « mise en œuvre de l'AO », OU « projet en cours d'élaboration ».

QUESTION 13 : L'ARCHIVE OUVERTE EST-ELLE INSCRITE DANS LA POLITIQUE GENERALE DE VOTRE ETABLISSEMENT (CONTRAT D'ETABLISSEMENT, DOCUMENTS STRATEGIQUES, IDEX, ETC.) ?



Analyse par type d'établissement



61 % des 101 répondants à cette question déclarent que leur archive ouverte est inscrite dans la politique générale de leur établissement. C'est très majoritairement le cas pour les organismes de recherche (79 % d'entre eux) et les regroupements d'établissements (pour 75 % d'entre eux). C'est également le cas pour la majorité des universités mais dans une proportion moindre (65 % des répondants). Les grandes écoles par contre ne sont que 48 % à déclarer leur archive ouverte inscrite « en dur » dans la politique de leur établissement.

De manière globale, pour 23 % des répondants, la réponse à la question est « Non », tandis que 16 % déclarent ne pas savoir.

Par rapport aux résultats de l'enquête 2017 (53 % Oui, 35 % Non, 12 % Ne sait pas) on note une légère mais réelle progression du taux d'inscription de l'AO dans la politique générale des établissements (de 53 à 61 % de réponses Oui) et, en conséquence, une baisse du taux de réponse négative à la question (de 35 % de Non en 2017 à 23 % en 2019). Curieusement, le taux de réponse « Ne sait pas » est en légère augmentation, de 12 % en 2017 à 16 % en 2019.

QUESTION 14 : PRECISEZ DANS QUEL(S) DOCUMENT(S) OFFICIEL(S) EST INSCRITE L'ARCHIVE OUVERTE.

Les 61 % de répondants (62 réponses) déclarant l'archive ouverte inscrite dans la politique générale de leur établissement étaient invités à préciser leur réponse.

La réponse à cette question étant libre, il a été nécessaire, pour l'analyser, de regrouper les différentes réponses en deux blocs (plus un) qui se sont fait jour : un premier bloc dit « Documents stratégiques officiels » regroupe les réponses du type « Contrat d'objectifs (et/ou de performance), projet d'établissement, Contrat quinquennal, contrat de site, contrat de financement, documents de stratégie de l'université, projet d'établissement, plan d'action stratégique, etc. ». Dans ce cas, l'AO de l'établissement apparaît en clair dans les documents politico-stratégiques de l'établissement.

Un second bloc, dit « Document interne », regroupe les réponses du type « Validation par la commission recherche, Rapport d'activité, CR Conseil documentaire, documents internes et Intranet, mandats de dépôt de l'AO, note d'organisation, note de service, motion au CR, chartes pour le libre accès, Note d'organisation de la recherche, site web, etc. » : si ces divers documents « assoient » effectivement l'inscription de l'AO dans la politique de l'établissement, leur niveau de résonance reste toutefois inférieur à l'inscription dans des documents plus stratégiques.

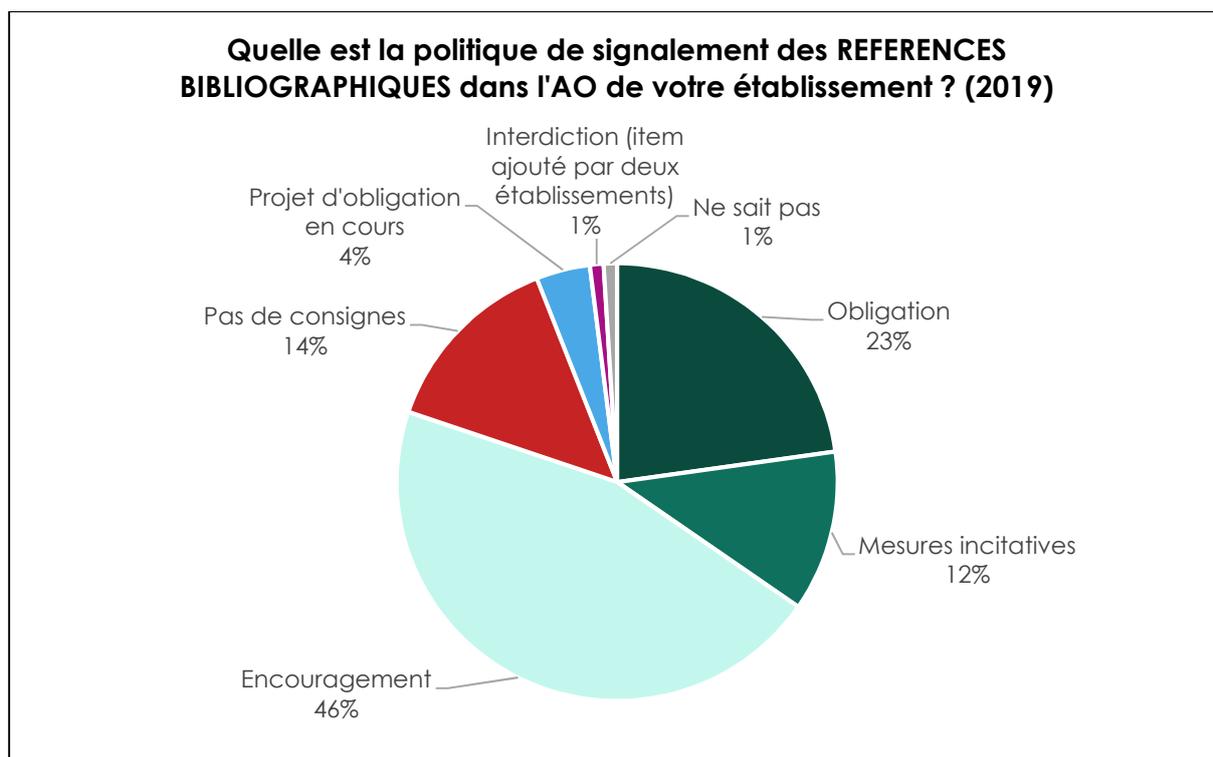
Deux réponses, parmi les 62, renvoient à une inscription prévue mais « en cours ».

Au final, l'inscription de l'archive ouverte dans des documents stratégiques est majoritaire à 63 %, contre 34 % pour le second bloc (et 3 % en projet) sans différences notables entre types d'établissements.

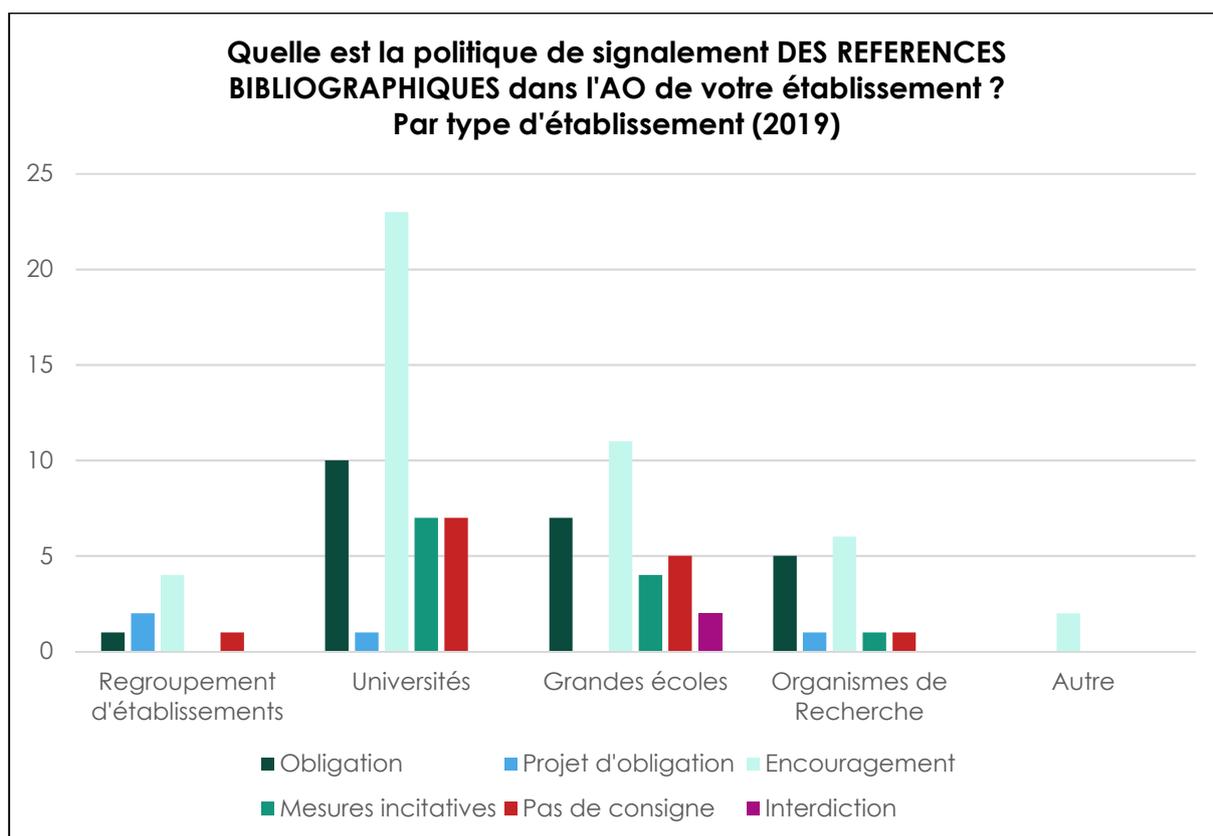
QUESTION 15 : QUELLE EST LA POLITIQUE DE SIGNALEMENT DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES DANS L'ARCHIVE OUVERTE DE VOTRE ETABLISSEMENT ?

En 2019, nous avons pris le parti de scinder la question « Quelle est la politique de dépôt dans l'archive ouverte de votre établissement? » posée en 2017 en deux questions différentes : « Quelle est la politique de signalement DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES dans l'archive ouverte de votre établissement ? » et « Quelle est la politique de dépôt DU TEXTE INTÉGRAL dans l'archive ouverte de votre établissement ? », toutes deux se voyant précisées par trois questions complémentaires : « Comment le respect de cette obligation de signalement est-il évalué », « De qui émane l'obligation de signalement » et « Précisez les mesures incitatives adoptées ».

Deux établissements (Arts et Métiers et INP Toulouse) n'ont pu répondre à l'enquête telle que construite en 2019, car leur politique d'établissement allie l'interdiction du dépôt des références bibliographiques seules avec l'obligation de dépôt du texte intégral.



23 % des établissements affichent une obligation de dépôt des références bibliographiques, pourcentage porté à 27 % si on y ajoute les projets d'obligation en cours. Le cumul des réponses « Obligation », « Mesures incitatives » et « Encouragements » fait apparaître que 80 % des établissements se positionnent clairement en faveur du dépôt des références. Le chiffre relativement bas (14 %) d'établissement ne donnant pas de consigne laisse à penser que les établissements se sont véritablement, mais pas encore totalement, saisis de l'importance de cette problématique.



Par type d'établissement, on constate que, comme en 2017, les Universités apparaissent moins interventionnistes que les Grandes écoles ou les organismes de recherche quant à leur politique de soutien au dépôt des références. L'encouragement est préféré à l'obligation dans une proportion de 1 à 2 pour les Universités. Les organismes de recherche répondants déclarent des obligations (5 réponses) presque à égalité avec des encouragements (6 réponses), les Grandes écoles dans une proportion de 7 (obligations) à 11 (encouragements).

QUESTION 16 : COMMENT LE RESPECT DE CETTE OBLIGATION DE SIGNALEMENT EST-IL EVALUE (CONTROLE, SANCTION, AUTRE) ?

En cas d'obligation de dépôt des références bibliographiques, nous demandions des précisions pour savoir comment cette obligation était évaluée. Logiquement, seuls les établissements ayant répondu qu'une telle obligation de dépôt des références bibliographiques était en vigueur chez eux ont répondu à cette question, soit 23 établissements (un Regroupement d'établissements, 10 universités, 5 organismes de recherche et 7 Grandes écoles).

Les obligations les plus contraignantes pèsent sur les évaluations individuelles ou collectives, via les remontées de l'archive ouverte : tous types d'établissements confondus, 11 établissements sur les 23 répondants semblent avoir mis en place une obligation véritablement contraignante, soit une petite moitié (48 %), sans différences notables entre types d'établissement.

Deux établissements évoquent un simple « contrôle » mais sans référence à d'éventuelles sanctions, alors que 6 autres déclarent explicitement un contrôle sans sanction. 4 établissements déclarent également une obligation de dépôt des références, mais sans contrôle ni, a fortiori, sanction.

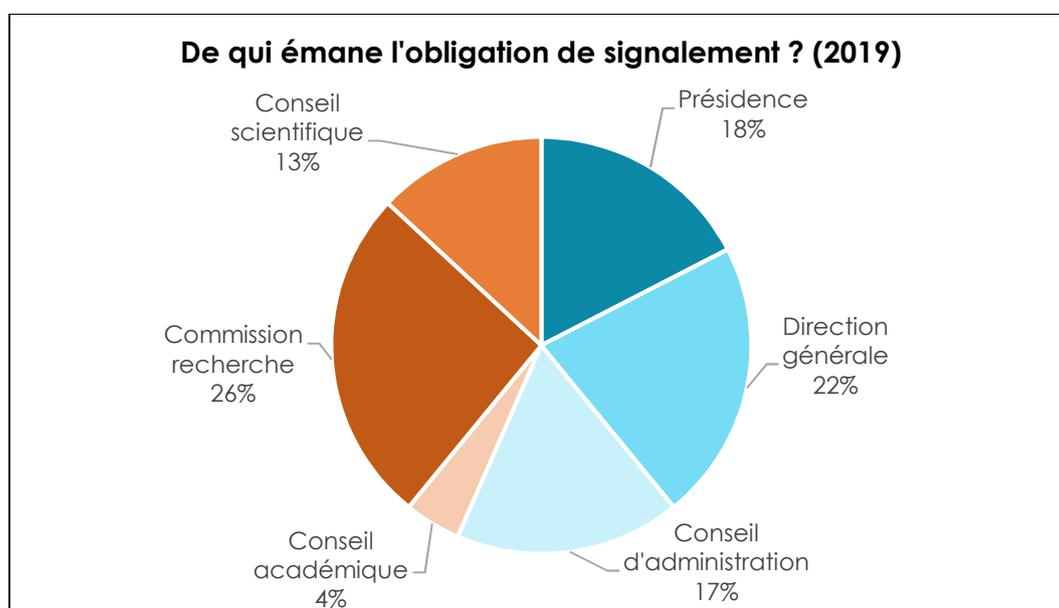
Sur l'ensemble des établissements déclarant une obligation de dépôt des références bibliographiques, 48 % assortissent cette obligation d'un contrôle et d'éventuelles sanctions (via le levier de l'attribution

des crédits recherche en général) mais 52 % se contentent au mieux d'un contrôle sans conséquence en cas de non-respect de l'obligation, voire d'une absence de contrôle.

Ainsi, on constate qu'une politique contraignante affichée par les établissements (23 % des répondants) n'est pas systématiquement assortie des mécanismes coercitifs permettant de l'imposer.

QUESTION 17 : DE QUI EMANE L'OBLIGATION DE SIGNALEMENT (PRESIDENCE, CONSEIL D'ADMINISTRATION OU ACADEMIQUE...)?

En regroupant dans les réponses 2019 les items « Présidence », « Conseil d'administration » et « Direction générale », on obtient un total de 13 établissements (soit 57 % du total) pour lesquels l'obligation de dépôt des références émane directement des plus hautes instances décisionnelles de l'établissement. C'est le cas pour 100 % des organismes de recherche, 40 % des Universités et de 57 % des Grandes écoles répondant à la question. Le même type de regroupement sur les résultats 2017 fait apparaître des résultats légèrement différents : 13 établissements sont également concernés, mais, sur un total de 27 répondants, le pourcentage d'établissements pour lesquels l'obligation de dépôt des références émane directement des plus hautes instances décisionnelles se fixait alors à 49 % du total des répondants.



En regroupant dans les réponses 2019 les items « Commission recherche », « Conseil scientifique » et « Conseil académique », on arrive à 10 réponses (43 % du total) pour lesquelles l'obligation de dépôt des références émane directement des différents Conseils de l'établissement. Pour 2017, 13 établissements étaient concernés, soit un pourcentage de 48 %.

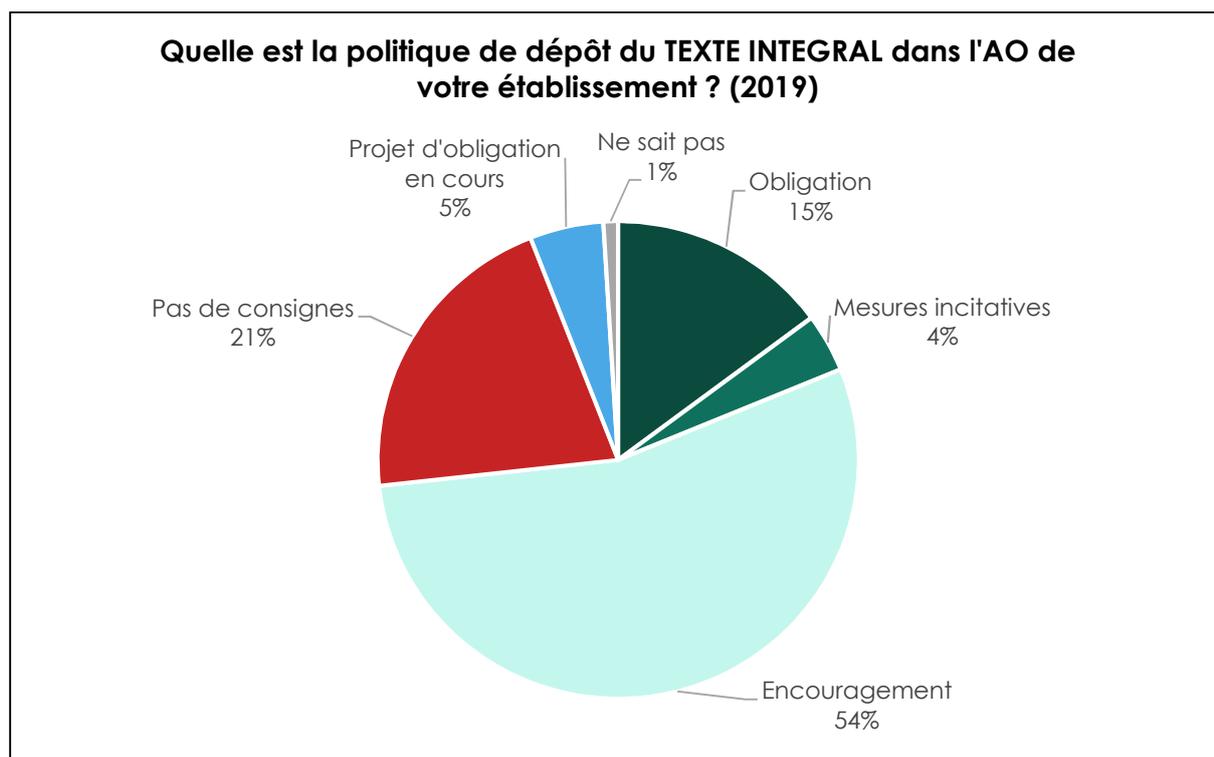
En 2019, ce sont donc principalement les instances décisionnelles – Présidence, Conseil d'Administration, Direction Générale – qui ont décidé de l'obligation du signalement des références bibliographiques dans l'AO (13 établissements, soit 57 %). Cette décision est moins fréquemment prise par les Conseils de l'établissement (10 établissements, soit 43 %).

QUESTION 18 : PRECISEZ LES MESURES INCITATIVES ADOPTÉES

Seuls répondaient à cette question les 11 établissements ayant déclaré en 2019 l'existence de mesures incitatives, sachant qu'ils étaient 14 en 2017 à faire la même réponse.

Les trois quarts des réponses (8 réponses) décrivent des incitations qui s'apparenteraient presque à une obligation : l'alimentation d'indicateurs internes, de dossiers HCERES ou de rapports de recherches annuels des établissements ne peuvent se faire ici que via les données contenues dans l'archive ouverte et uniquement elles. Un seul établissement reste au stade de la préconisation, tandis qu'un autre s'appuie principalement sur des services d'aide à la saisie et sur la communication institutionnelle.

QUESTION 19 : QUELLE EST LA POLITIQUE DE SIGNALEMENT DU TEXTE INTÉGRAL DANS L'ARCHIVE OUVERTE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT ?

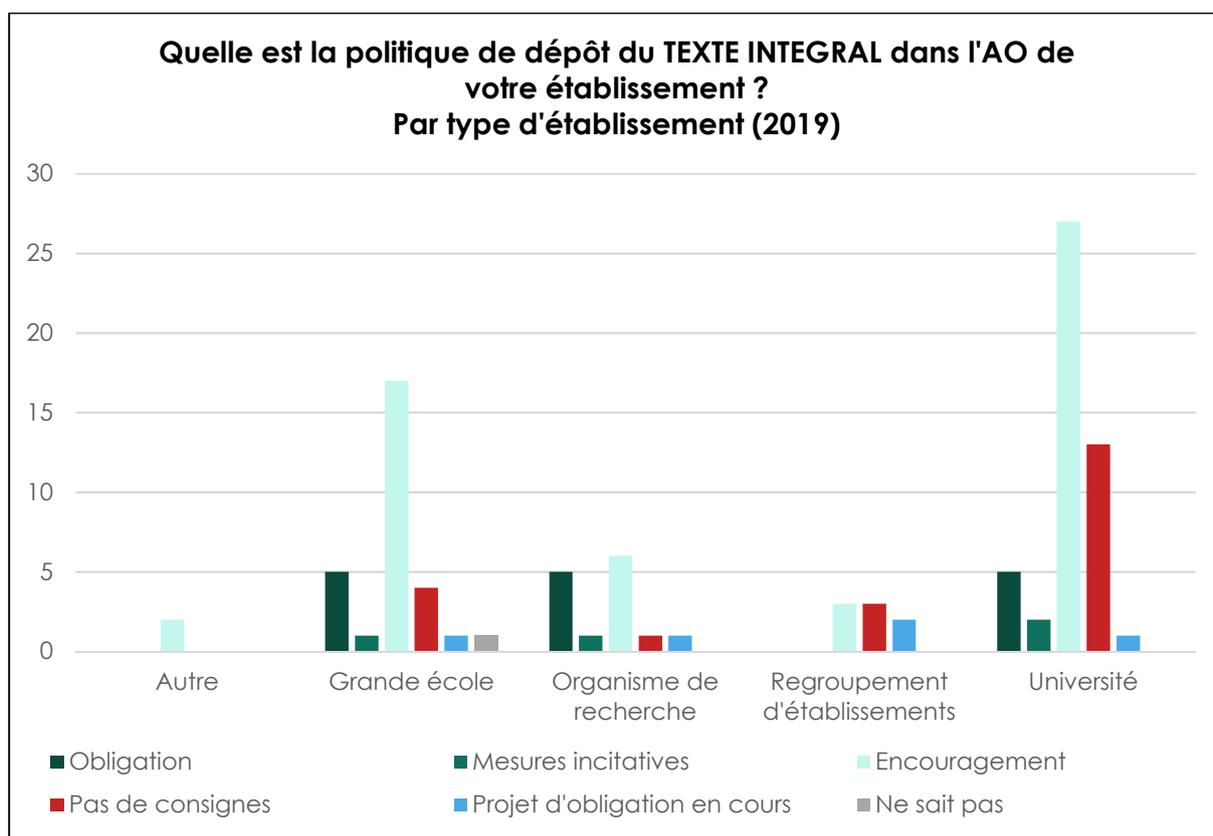


Pour 15 % des établissements répondants – soit 15 établissements – le dépôt du texte intégral dans l'AO de l'établissement est obligatoire. Cinq établissements ont de plus un projet d'obligation en cours, ce qui pourrait porter la proportion d'établissements ayant rendu le dépôt du texte intégral obligatoire à 20 %. Par ailleurs, 4 établissements ont pris des mesures incitatives qui, dans la pratique, s'apparentent plutôt à des mesures obligatoires.

La majorité (54 %) des établissements, cependant, se limite à encourager le dépôt du texte intégral dans l'AO. On note aussi le nombre élevé d'établissements (21 %) qui ne donnent pas de consignes sur le dépôt du texte intégral, bien qu'ils disposent de leur propre AO.

Analyse par type d'établissement

Les organismes de recherche mènent une politique volontariste de dépôt du texte intégral dans les AO : 36 % (5 organismes de recherche sur 14) d'entre eux l'ont rendu obligatoire, et seulement 7 % (1 organisme de recherche sur 14) n'ont pas adopté de consignes. A contrario, les universités sont peu nombreuses à rendre le dépôt obligatoire (10 %, soit 5 universités sur 48), et sont plus nombreuses à ne pas donner de consignes (27 %, soit 13 universités sur 48).



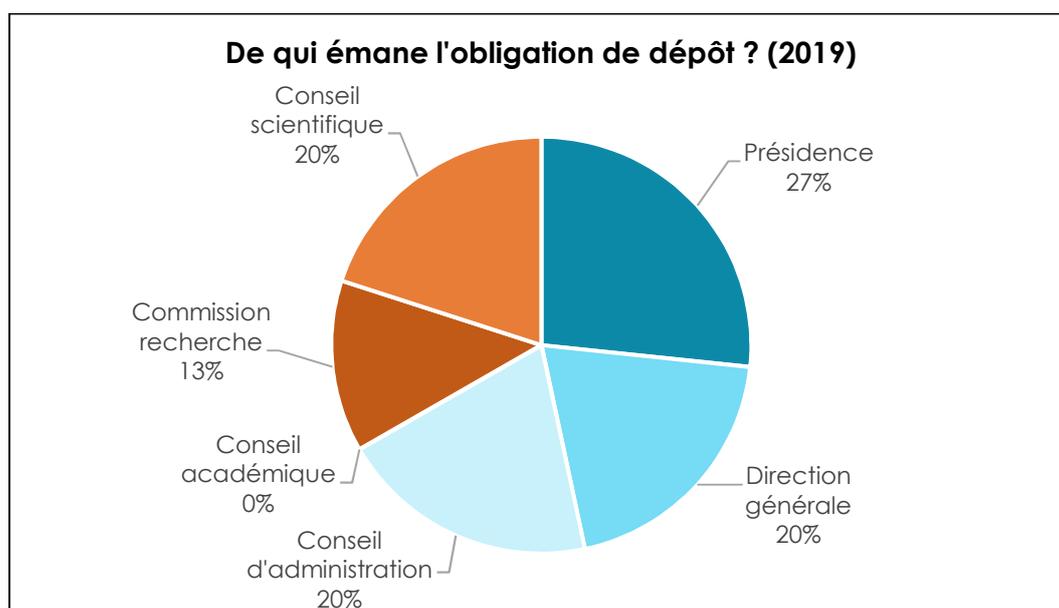
QUESTION 20 : COMMENT LE RESPECT DE CETTE OBLIGATION DE DEPOT EST-IL EVALUE (CONTROLE, SANCTION, AUTRE) ?

Lorsque l'établissement avait répondu qu'il existait une obligation de dépôt du texte intégral, il était invité à donner des précisions. Les réponses, en texte libre, peuvent être classées en deux grandes catégories : d'une part les établissements où l'obligation est contrôlée, et éventuellement assortie de sanctions, et d'autre part les établissements où l'obligation de dépôt n'est pas vérifiée.

Pour 6 établissements (40 %), il n'y a pas de contrôle du respect de l'obligation de dépôt en texte intégral.

9 établissements (60 %) déclarent contrôler l'obligation de dépôt du texte intégral, en général en éditant des listes de publications à partir de l'AO. La portée réelle de ces listes de publications reste cependant à préciser, car plusieurs établissements déclarent que ce contrôle n'est pas accompagné de sanctions.

QUESTION 21 : DE QUI EMANE L'OBLIGATION DE DEPOT (PRESIDENCE, CONSEIL D'ADMINISTRATION OU ACADEMIQUE...)?



Ce sont principalement les instances décisionnelles – Présidence, Conseil d'Administration, Direction Générale – qui ont décidé de l'obligation de dépôt du texte intégral dans l'AO (10 établissements, soit 67 %). Cette décision est moins fréquemment prise par les Conseils de l'établissement (5 établissements, soit 33 %).

QUESTION 22 : PRECISEZ LES MESURES INCITATIVES

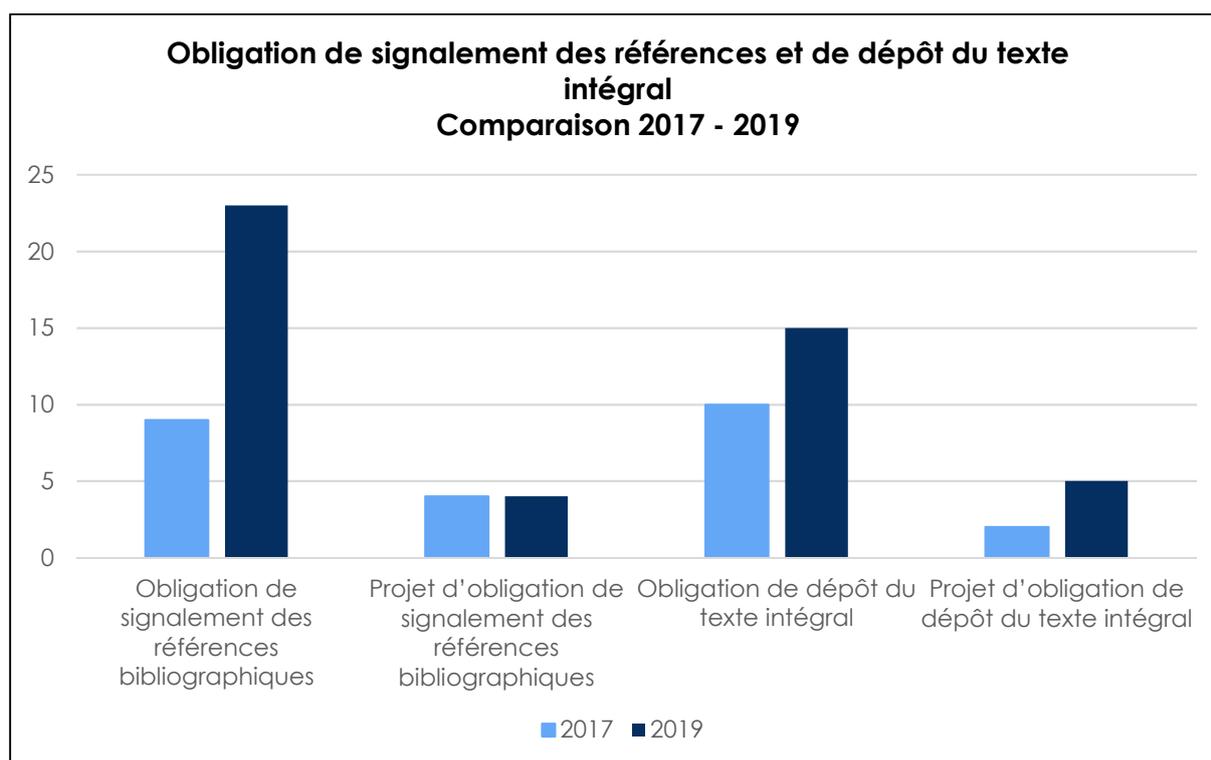
En raison du faible nombre de répondants à cette question conditionnelle, il est délicat d'en tirer des conclusions. On note des initiatives intéressantes, comme la signature d'un protocole par laboratoire (Université Clermont-Auvergne) ou l'attribution du bonus recherche en fonction du nombre de dépôts dans l'AO (Université Aix-Marseille).

Lorsque l'on compare les mesures d'obligation (question 20) et les mesures incitatives (question 22), on note peu de différences entre les deux catégories. Les mesures d'accompagnement de l'obligation et de l'incitation semblent se confondre dans la pratique.

QUESTIONS 15, 17, 19, 21 : COMPARAISON ENTRE 2017 ET 2019

Les questions 15 (politique de signalement des références bibliographiques), 17 (de qui émane l'obligation de signalement), 19 (politique de dépôt du texte intégral) et 21 (de qui émane l'obligation de dépôt) avaient été posées en 2017, mais sous une forme plus ramassée : questions 3.2 (politique de dépôt) et 3.3 (de qui émane l'obligation si elle a été adoptée).

Une comparaison entre 2017 et 2019 reste cependant possible, d'autant que le nombre de répondants est presque identique : 99 répondants en 2017 (pour 120 réponses, car les réponses multiples étaient acceptées) à la Q 3.2 2017 (« Quelle est la politique de dépôt dans l'AO de votre établissement ») ; 101 répondants en 2019 aux Q 15 et 19.



De 2017 à 2019, le nombre d'établissements ayant posé une obligation de signalement des références bibliographiques ou de dépôt du texte intégral augmente fortement (multiplié par 2,5 pour le signalement des références, par 1,5 pour le dépôt du texte intégral). On constate donc que cette augmentation générale a surtout bénéficié au signalement des références bibliographiques.

Signalement des références bibliographiques :

En 2017, sur 99 répondants à la question unique, et sur un total de 120 réponses, car les réponses multiples étaient admises, 9 établissements (plus deux qui en avait le projet) déclaraient en vigueur une obligation de dépôt des références bibliographiques. En 2019, ils étaient 23 parmi les déclarants à bénéficier d'un tel dispositif, soit plus du double (de 9 à 23, le nombre d'établissements obligeant au signalement des références est multiplié par 2,5).

En 2019, le cumul des réponses « Obligation », « Mesures incitatives » et « Encouragement » fait apparaître que 80 % des établissements se positionnent clairement en faveur du dépôt des références bibliographiques.

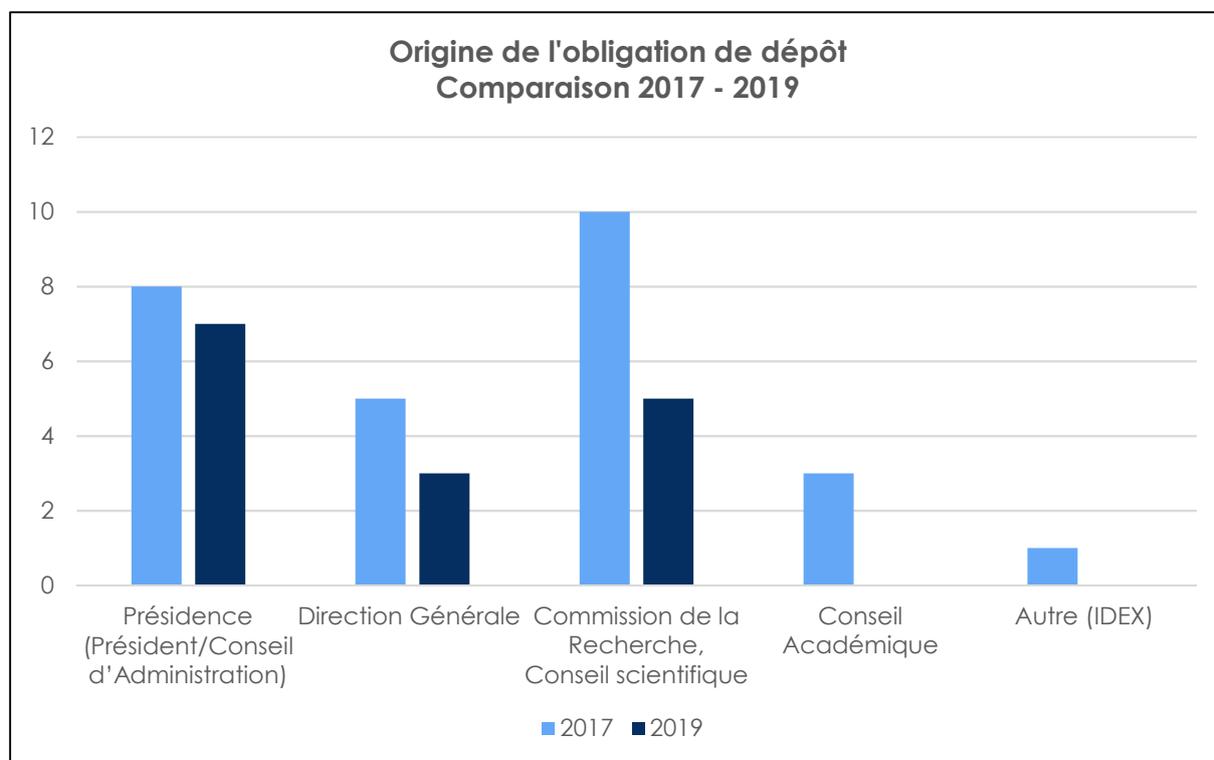
Si, en 2017, 27 établissements déclaraient ne pas avoir de consigne en la matière, ils ne sont plus que 14 (soit presque la moitié) dans cette situation en 2019. On peut donc considérer que cette question est mieux prise en compte par les établissements, qui affichent plus volontiers et de façon plus volontariste leur soutien à une politique de dépôt des références dans leurs AO en 2019 qu'en 2017.

Dépôt du texte intégral :

Entre 2017 et 2019, le nombre d'établissements obligeant au dépôt du texte intégral est multiplié par 1,5 (de 10 à 15). Les universités semblent toujours être en 2019 les plus réticents des établissements à rendre le dépôt du texte intégral obligatoire. Néanmoins, 5 d'entre elles déclarent en 2019 un dépôt obligatoire du texte intégral dans leur archive ouverte, alors qu'en 2017 une seule (et deux projets en cours) le déclarait : il pourrait s'agir là de l'amorce d'un mouvement de fond, à confirmer ou non dans le cadre d'une enquête ultérieure.

Parallèlement, le nombre d'établissements ne donnant pas de consignes est en diminution (27 établissements en 2017, 21 en 2019 pour le dépôt du texte intégral). L'encouragement au dépôt du texte intégral reste stable, puisqu'il concernait 54 établissements en 2017, et 55 établissements en 2019.

Comparaison 2017 – 2019 des questions 17 et 21



En 2017, les instances décisionnelles (Présidence, Direction générale) et les Conseils de l'établissement (Commission de la recherche, Conseil scientifique, Conseil académique) se partageaient à parts égales la prise de décision de l'obligation de dépôt (48 % chacun). En 2019, on note que les instances décisionnelles (67 %) ont pris le pas sur les Conseils (33 %).

Synthèse section 3

Politiques d'établissements

On note une légère mais réelle progression du taux d'inscription de l'AO dans la politique générale des établissements (de 53 à 61 % de réponses positives par rapport aux résultats de l'enquête 2017).

61 % des répondants ont leur AO inscrite dans la politique générale de leur établissement et pour 63 % d'entre eux dans des documents stratégiques (sans différences notables entre types d'établissements).

23 % des 101 établissements répondants affichent une obligation de dépôt des références bibliographiques, mais qui n'est pas systématiquement assortie des mécanismes coercitifs permettant de l'imposer. Seuls 14 % des établissements répondants ne donnent pas de consignes en la matière, les universités apparaissant moins interventionnistes que les Grandes écoles ou les organismes de recherche.

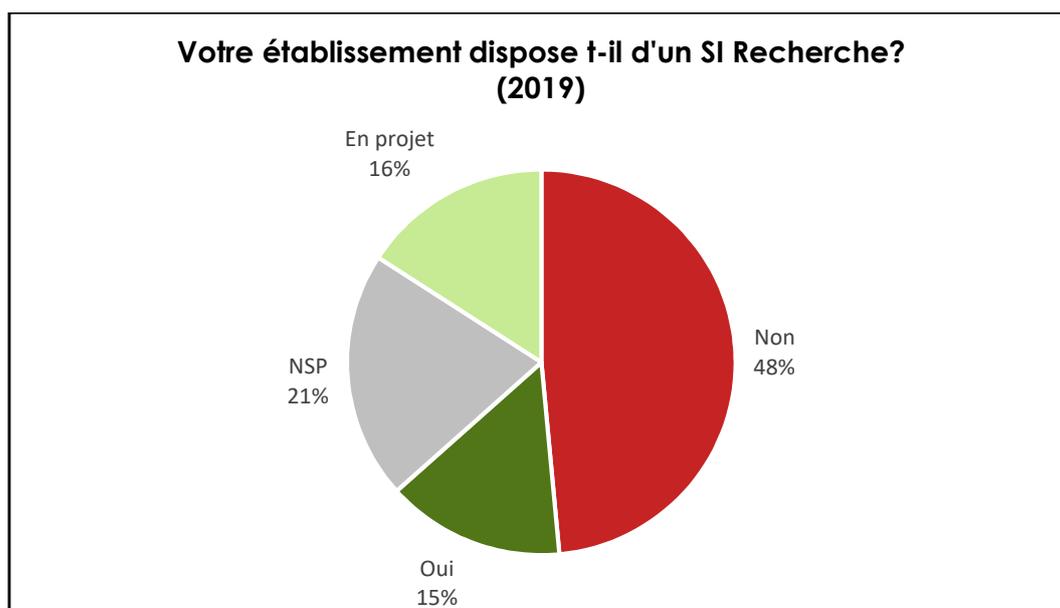
15 établissements (soit 15 % des répondants) affichent une obligation de dépôt du texte intégral et 5 en ont le projet. Si 4 établissements ont pris des mesures incitatives qui, dans la pratique, s'apparentent plutôt à des mesures obligatoires, la majorité (54 %) des établissements se limite à des encouragements au dépôt. 21 % des établissements répondants ne donnent aucune consigne en la matière. Les universités sont de nouveau les moins interventionnistes et les organismes de recherche les plus impliqués (36 % d'entre eux, 5 organismes sur 14, ont une obligation de dépôt en vigueur en 2019). Ces obligations de dépôt semblent néanmoins assorties de contrôles, et a fortiori de sanctions, plutôt comparables à des mesures d'incitation.

Au global, si le nombre d'établissements ayant acté une obligation de signalement des références bibliographiques ou de dépôt du texte intégral augmente fortement entre 2017 et 2019, et que ces obligations émanent plus fréquemment des instances décisionnelles et politiques des établissements, celles-ci semblent bénéficier d'abord au signalement des références plus qu'au dépôt du texte intégral.

Section 4

Caractéristiques de l'archive ouverte

QUESTION 23 ET 24 : VOTRE ETABLISSEMENT DISPOSE-T-IL D'UN SYSTEME D'INFORMATION RECHERCHE ? PRECISEZ LE SYSTEME D'INFORMATION UTILISE OU EN PROJET.



Presque la moitié des établissements (48 %) ne disposent pas d'un Système d'Information Recherche (SIRE).

Précisions sur le produit utilisé (pour les établissements ayant répondu positivement)

Sur les 13 établissements déclarant avoir un SIRE **en production**, 12 ont précisé le produit déployé :

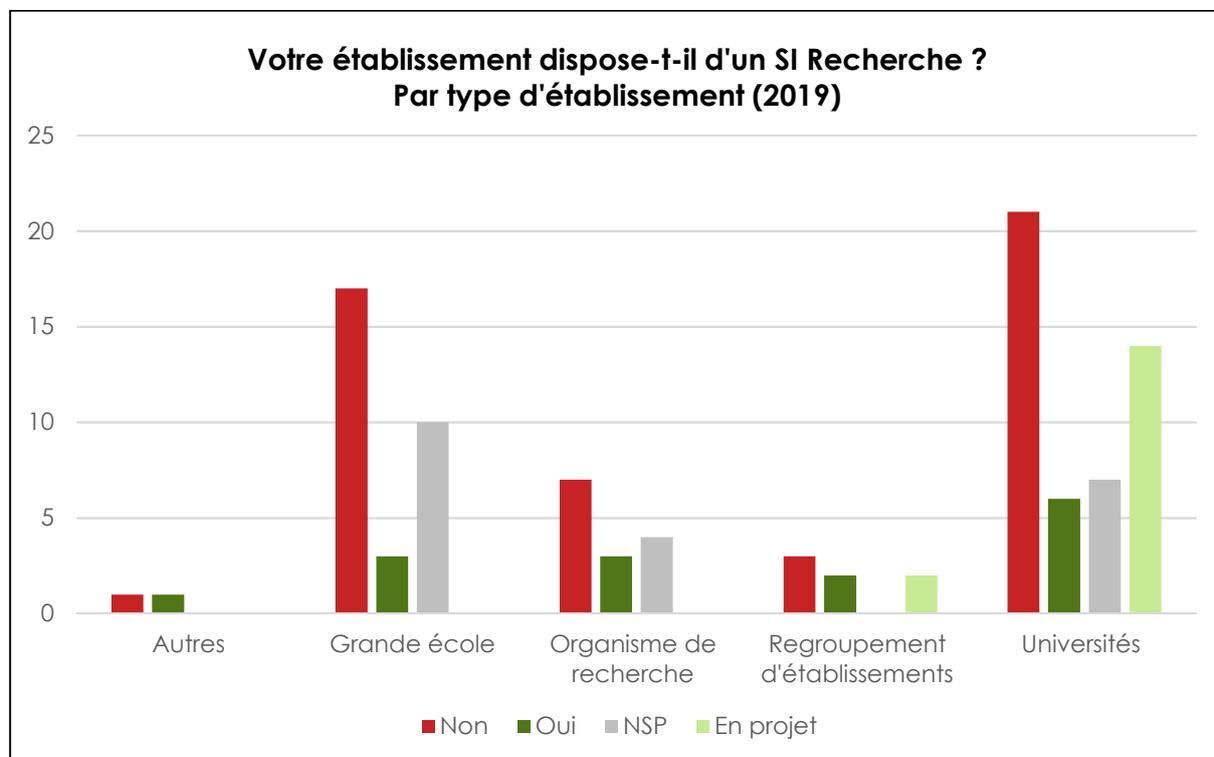
- ACADEM : 1 établissement (1 université)
- GRAAL : 3 établissements (3 universités)
- Pléiade : 1 établissement (université)
- Datawarehouse : 1 établissement (organisme de recherche)
- Quasar : 1 établissement (COMUE)
- PMB : 1 établissement (grande école)
- IRDLab : 1 établissement (organisme de recherche)
- SIRE « maison » : 3 établissements (1 organisme de recherche, 2 grandes écoles)

Sur les 16 établissements ayant un SIRE **en projet**, 9 ont précisé le produit envisagé :

- CAPLAB : 3 établissements (1 organisme de recherche, 1 grande école, 1 université)
- Solution maison : 2 établissements (2 universités)
- Sirius : 1 établissement (1 université)
- Graal : 1 établissement (1 grande école)
- ORI OAI : 1 établissement (1 université)
- Oscar : 1 établissement (1 université)
-

Aucun produit ne semble donc être en position dominante dans le paysage français. Les solutions sont très diverses. La réponse « PMB » est incohérente (PMB étant un SIGB libre et non un SIRE), la réponse « ORI-OAI » nécessiterait probablement d’être éclaircie.

Analyse par type d’établissement



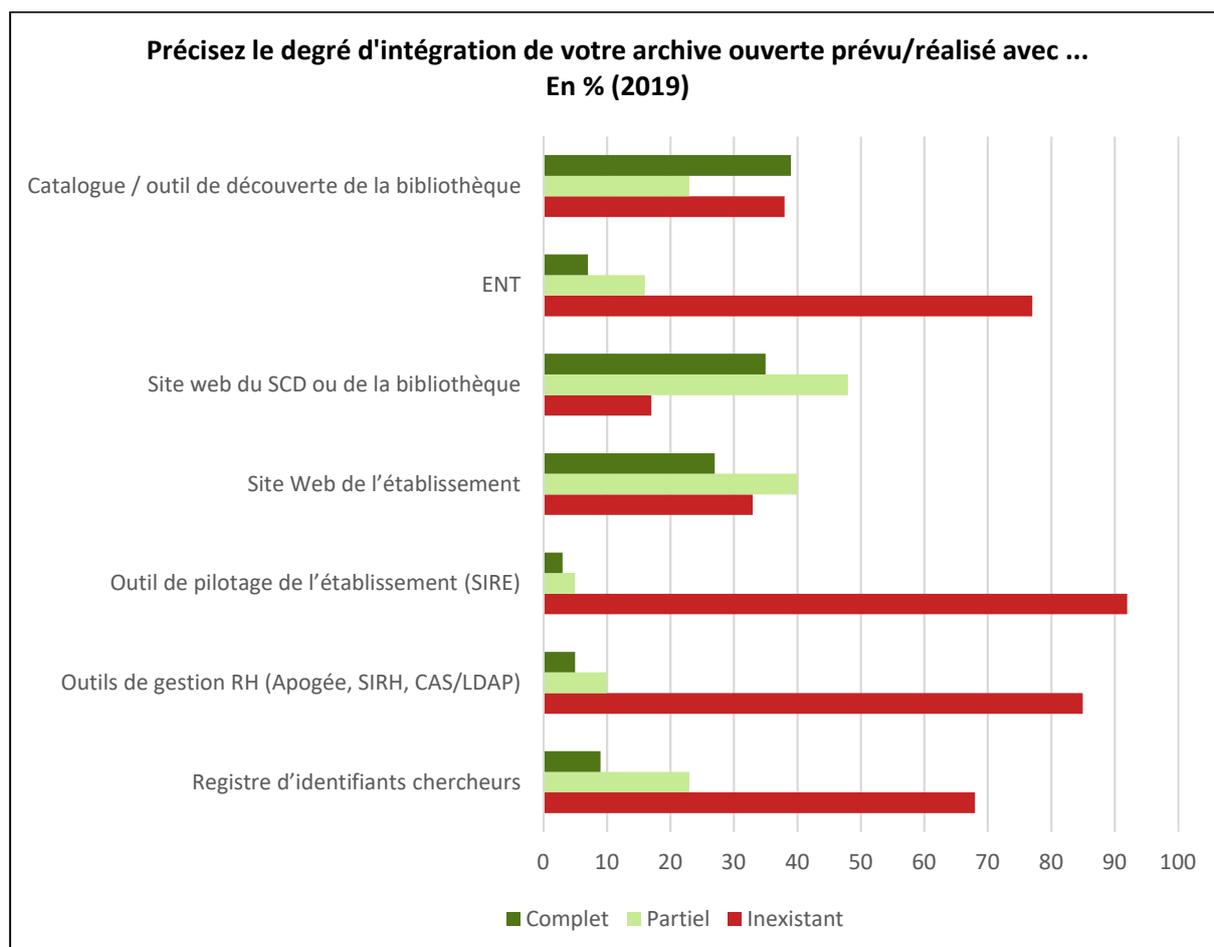
Bien que le faible nombre de réponses rende l’analyse difficile, les SIRE semblent répandus de façon égale dans les grandes écoles, organismes de recherche et universités (respectivement 50 %/46 % et 42 %).

Les regroupements d’établissements sont dotés de SIRE à 43 % mais le nombre de répondants étant de 7 pour cette catégorie, ce chiffre n’est pas suffisamment significatif.

QUESTION 25 : PRECISEZ LE DEGRE D’INTEGRATION DE VOTRE ARCHIVE OUVERTE PREVU OU REALISE AVEC ...

Remarque : Le libellé de la question incitait les répondants à se prononcer sur le degré d’intégration « prévu ou réalisé ». Les réponses recueillies pour cette question doivent donc être plutôt minorées, car une partie – non chiffrable – n’est encore qu’en projet.

Analyse par type d'intégration



Intégration de l'archive ouverte avec le catalogue ou l'outil de découverte de la bibliothèque :

62 % des établissements déclarent une intégration complète ou partielle en 2019. Il s'agit là d'un chiffre correct, qui a cependant peu progressé par rapport à 2017 où 50 % des établissements déclaraient une intégration complète ou partielle avec le catalogue ou l'outil de découverte. Néanmoins, une marge de progression demeure, puisqu'il s'agit d'outils de base des bibliothèques.

38 % des établissements déclarent une intégration inexistante en 2019 contre 40 % des établissements en 2017.

Intégration de l'archive ouverte avec l'ENT :

La majorité des répondants (77 %) déclarent qu'il n'existe aucune intégration de leur archive ouverte avec l'ENT de leur établissement. En 2017, ils étaient 54 % à apporter cette réponse. La possibilité de répondre « sans objet » à cette question a été supprimée par rapport à la précédente enquête, ce qui rend difficile la comparaison et ne permet sans doute pas de conclure à un recul de l'intégration de l'archive à cet outil mais plutôt à un transfert des réponses « sans objet » vers inexistant. Cela nous alerte sur les difficultés de compréhension de la question, ou sur un nombre élevé d'établissements ne disposant pas d'un ENT dans leur établissement.

Seuls 23 % des établissements déclarent une intégration partielle ou complète.

Intégration de l'archive ouverte au site web du SCD ou de la bibliothèque

83 % des établissements ont leur archive ouverte intégrée au site web de la bibliothèque ou du SCD : 35 déclarent une intégration complète et 48 déclarent une intégration partielle. 17 % des répondants constatent que l'intégration est inexistante.

Ces chiffres montrant la forte intégration des Archives ouvertes aux sites des services documentaires n'ont rien d'étonnant, car la gestion des Archives ouvertes est majoritairement déléguée aux services des SCD ou des bibliothèques.

Intégration de l'archive ouverte au site web de l'institution :

Près de trois établissements sur quatre (67 %) déclarent une intégration partielle ou complète au site web de leur institution.

Les Archives Ouvertes sont donc bien intégrées aux sites web des institutions.

Intégration de l'archive ouverte au Système d'Information Recherche :

Les résultats de cette question sont délicats à exploiter. En effet, alors que seulement 13 établissements déclarent disposer d'un SIRE (question 4.1), un total de 8 établissements (8 %) déclarent une intégration complète (3) ou partielle (5). La faible quantité de réponses incite à la prudence sur l'interprétation.

Au contraire, le nombre important d'établissements déclarant une intégration inexistante (92) paraît logique au regard du nombre d'établissements ne disposant pas d'un SIRE.

Intégration de l'archive ouverte aux Outils de gestion RH (Apogée, SIRH, CAS/LDAP) :

L'intégration de l'archive ouverte aux outils de gestion des ressources humaines, dont on peut pourtant estimer que la quasi-totalité des établissements est dotée, reste très faible. Moins d'un établissement sur cinq (15 établissements, soit 15 % des répondants) déclare une intégration, qu'elle soit totale (5) ou partielle (10). Le chiffre semble diminuer, du fait encore une fois de la disparition de la réponse « sans objet ».

Intégration de l'archive ouverte à ORCID ou autres identifiants chercheurs :

L'intégration entre l'archive ouverte et les identifiants chercheurs reste peu développée. 32 % des établissements déclarent une intégration complète (9) ou partielle (23). Le nombre élevé de réponses négatives (68 %) laisse penser que la question n'a pas été clairement comprise – l'intégration d'ORCID dans HAL étant effective.

En conclusion pour cette question, les Archives Ouvertes sont plutôt bien intégrées aux sites web des institutions (67 %) et à ceux des bibliothèques (83 %), ainsi qu'aux catalogues ou outils de découverte des bibliothèques (62 %) que ce soit de façon complète ou partielle. Ces types d'intégration semblent en effet plus aisément réalisables par les établissements, impliquant moins de contraintes techniques et d'intervention des services informatiques. Ces outils sont aussi mieux maîtrisés par les bibliothèques, qui ont massivement répondu à l'enquête.

Les Archives Ouvertes sont par contre très mal intégrées aux autres outils de l'université : 23 % d'entre elles sont intégrées à l'ENT, 8 % au SIRE, 15 % aux outils de gestion RH, 32 % aux identifiants chercheurs.

QUESTION 26 : SI VOTRE ARCHIVE OUVERTE EST INTEGREE AU SITE DE L'ETABLISSEMENT, POUVEZ-VOUS PRECISER SOUS QUELLE FORME/DE QUELLE MANIERE ?

Remarque : Cette question n'a pas été bien comprise par les répondants.

Il s'agissait de l'unique question non obligatoire du questionnaire, car il était impossible de la conditionner avec la question précédente. Il était attendu que seuls les établissements ayant répondu avoir un degré d'intégration partiel ou complet avec le site de l'établissement remplissent cette question. Dans les faits, plusieurs établissements ne remplissant pas ce critère ont répondu à la question (en apportant parfois comme précision dans la zone « Autre » qu'il n'y avait pas d'intégration). D'autres sondés précisent qu'ils ne comprennent pas la question. Les résultats sont donc à prendre avec précautions.

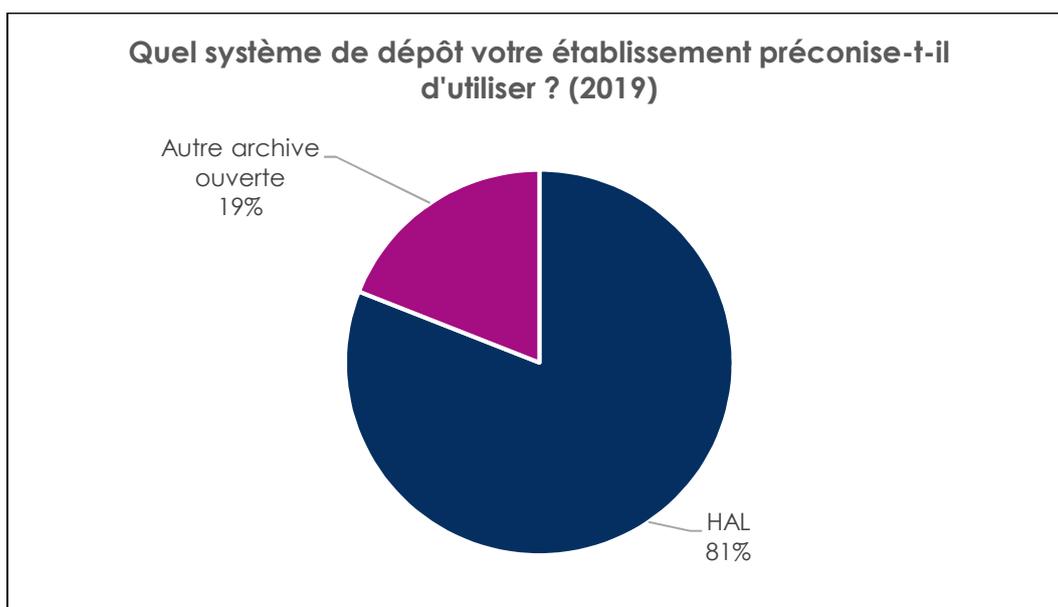
Sur les 73 répondants à cette question, on constate qu'une courte majorité des établissements intègre l'archive ouverte via un lien vers un site extérieur (39 répondants), tandis que 32 répondants ont une page dédiée. Pour ceux qui ont apporté une précision après avoir répondu « Autres », les solutions sont très variées. L'intégration des flux de publications sur les pages des laboratoires ou des chercheurs est celle qui revient le plus souvent même s'il est difficile de dégager une tendance au vu des diverses réponses données.

À noter que 12 établissements pratiquent plusieurs formes d'intégrations (Page dédiée -site internet - Autre solution)

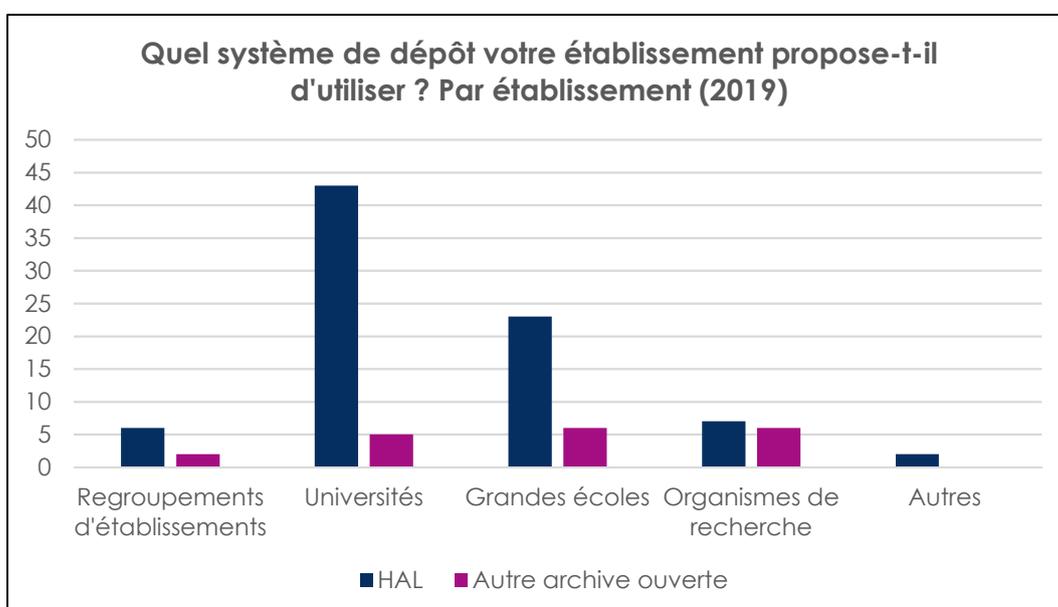
Cette question n'était pas posée dans les enquêtes précédentes. Nous ne pouvons donc pas comparer avec les années antérieures.

QUESTION 27 : QUEL SYSTEME DE DEPOT VOTRE ETABLISSEMENT PRECONISE-T-IL D'UTILISER ?

Les établissements préconisent majoritairement l'utilisation de HAL (81 %) alors que seulement 19 % préconisent l'utilisation d'une autre plate-forme. Ces résultats sont similaires à ceux de 2017 (78 % pour HAL) et corroborent ceux de 2014 (74 %). La position dominante de HAL déjà constatée les années précédentes est confirmée.



Analyse par type d'établissement



La comparaison par établissement indique que HAL est majoritairement utilisé dans les universités (90 %), les regroupements d'établissements (75 %) et les grandes écoles (79 %). Seuls les organismes de recherches semblent privilégier d'autres solutions puisqu'ils sont 46 % à préconiser une autre archive ouverte. S'il est compliqué de comparer strictement ces résultats avec 2017, la typologie des établissements ayant évolué, la tendance reste la même concernant les organismes de recherche et les universités

Synthèse section 4

Caractéristiques de l'archive ouverte

On note une stabilité du pourcentage d'établissements disposant d'un système d'information recherche. Il était de 14 % en 2017 et de 12 % en 2019. Le nombre d'établissements ayant un projet de SIRE reste égal à 15 %. Au vu des réponses fournies, la catégorie d'établissements n'a pas d'impact sur le fait qu'ils soient ou non dotés d'un SIRE. Cependant, l'échantillon étant relativement faible il est difficile d'établir des généralités à partir de ce résultat.

L'ajout dans l'enquête 2019 de la réponse « ne sait pas » (21 % des réponses 2019) conforte le fait que la notion de SIRE n'est pas claire dans tous les esprits.

L'intégration des Archives Ouvertes aux sites web des institutions (67 %) et à ceux des bibliothèques (83 %), ainsi qu'aux catalogues ou outils de découverte des bibliothèques (62 %) est effective de façon complète ou partielle. Ces types d'intégration semblent en effet plus aisément réalisables par les établissements que l'intégration aux outils de gestion de l'université : 23 % d'entre elles sont intégrées à l'ENT, 8 % au SIRE, 15 % aux outils de gestion RH, 32 % aux identifiants chercheurs.

La façon dont l'archive ouverte est intégrée au site web de l'établissement est une nouvelle question de l'enquête 2019 et semble après analyse avoir été mal comprise. Par ailleurs, la diversité des réponses empêche de dégager une véritable tendance, même si l'on constate que l'intégration de l'archive ouverte se fait à une courte majorité via un lien vers un site extérieur.

Le choix du type d'archive reste majoritairement HAL à 81 %. Ce choix est très marqué dans les universités (91 %) puis les grandes écoles (79 %). et enfin les regroupements d'établissements (75 %). Les organismes de recherche ont effectué ce choix à hauteur seulement de 46 % d'entre eux.

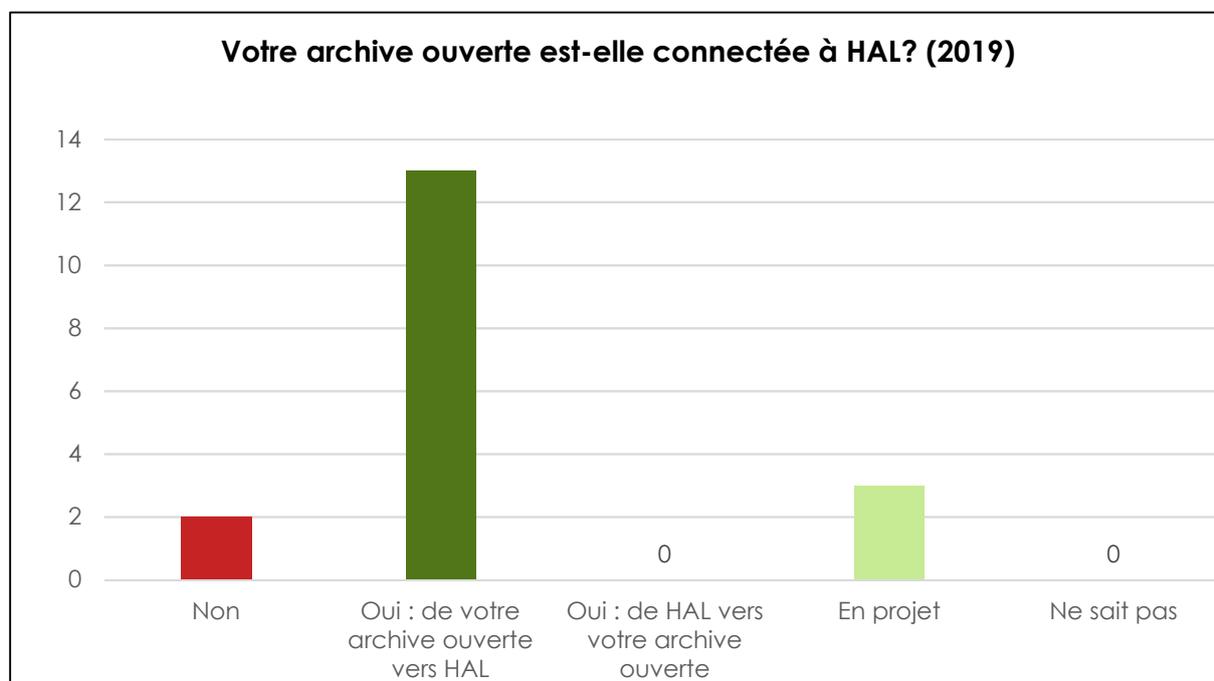
Section 5

Éléments techniques des archives ouvertes développées en local (autres que HAL)

Corpus : 18 réponses (seules les personnes ayant répondu « Autre archive ouverte » à la question 27 devaient répondre aux questions de cette section).

Remarque : les établissements dotés d'une archive ouverte locale ayant répondu sont à parts égales : des Universités (8), des Grandes écoles (8) et des organismes de recherche (6).

QUESTION 28 : VOTRE ARCHIVE OUVERTE EST-ELLE CONNECTEE A HAL ?

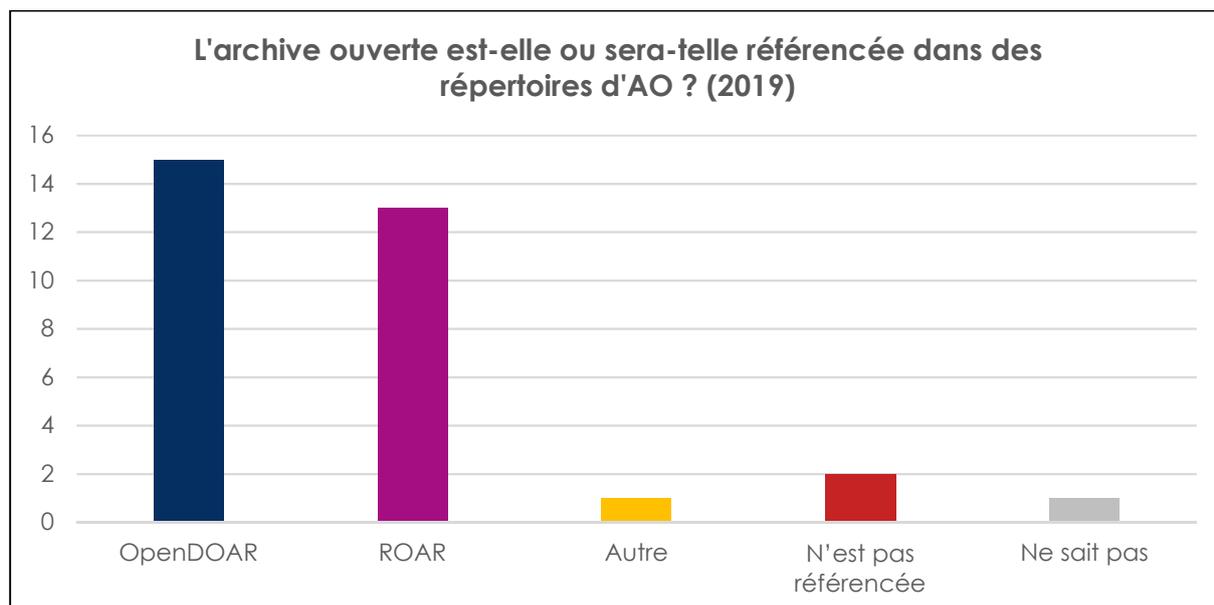


Les établissements ayant fait le choix d'une archive ouverte locale la connectent à HAL dans la grande majorité des cas (89 %). Parmi les 18 établissements ayant une Archive développée en local, seuls 2 ont fait le choix de ne pas la connecter à HAL. Pour les établissements ayant mis en œuvre cette connexion, on note qu'elle est établie dans le sens "Archive locale vers HAL" : l'Archive locale est donc bien l'instrument de travail de base de l'établissement, mais la connexion à HAL, en aval, souligne l'importance de cette dernière.

Analyse par type d'établissement

Parmi les établissements ayant une archive ouverte locale connectée à HAL, on retrouve : 5 universités (soit 62 % des universités ayant une Archive locale connectée à HAL), 4 organismes de recherche (soit 67 %) et 6 grandes écoles (soit 75 %). On ne note donc pas de différence significative en fonction du type d'établissement.

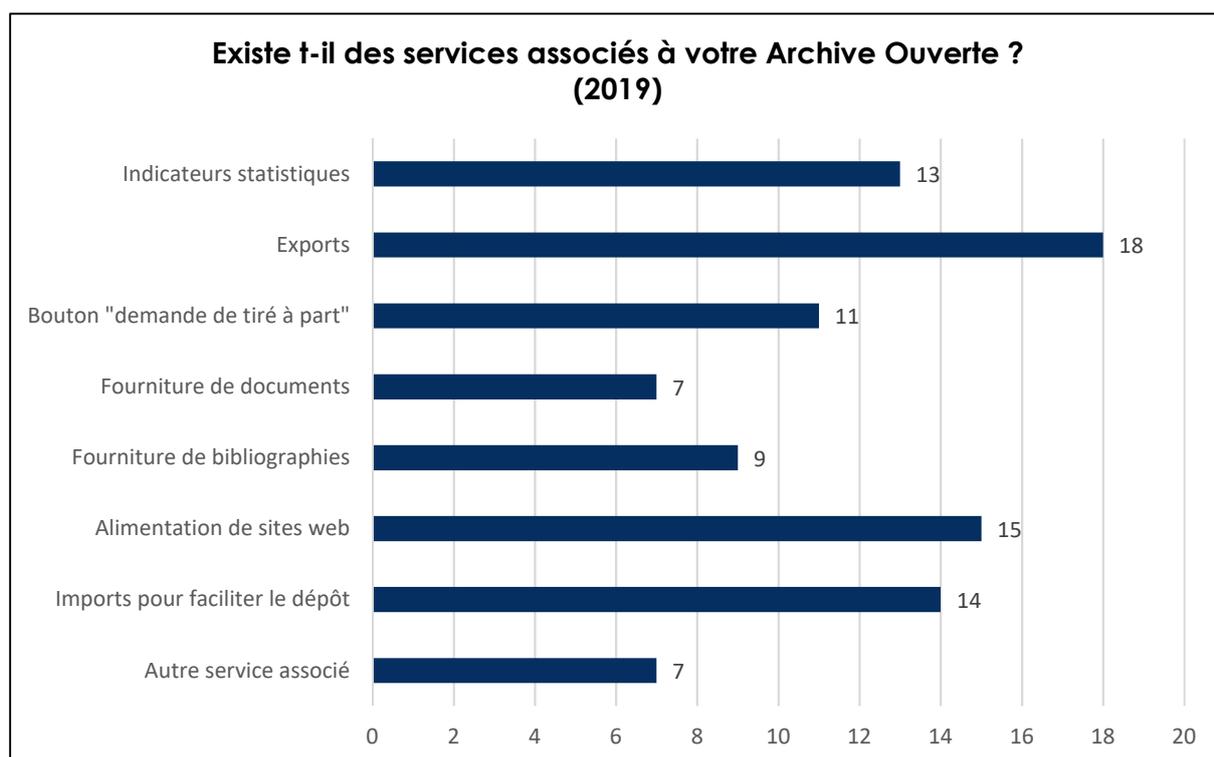
QUESTION 29 : L'ARCHIVE OUVERTE EST-ELLE OU SERA-T-ELLE RÉFÉRENCÉE DANS DES RÉPERTOIRES D'ARCHIVES ?



Un seul répondant n'a pas su si son archive ouverte était référencée dans un répertoire.

Les Archives Ouvertes locales sont correctement référencées dans OpenDOAR et ROAR : ces deux répertoires sont donc relativement bien connus et utilisés en 2019. Un seul autre répertoire (ROAD) est cité une fois.

QUESTION 30 : EXISTE-T-IL DES SERVICES ASSOCIÉS A VOTRE ARCHIVE OUVERTE ?



Les Archives Ouvertes locales proposent toute une palette de services associés. Les services les plus courants sont les exports (toutes les Archives locales les proposent), l'alimentation de sites web (83 %) et les imports pour faciliter le dépôt (78 %).

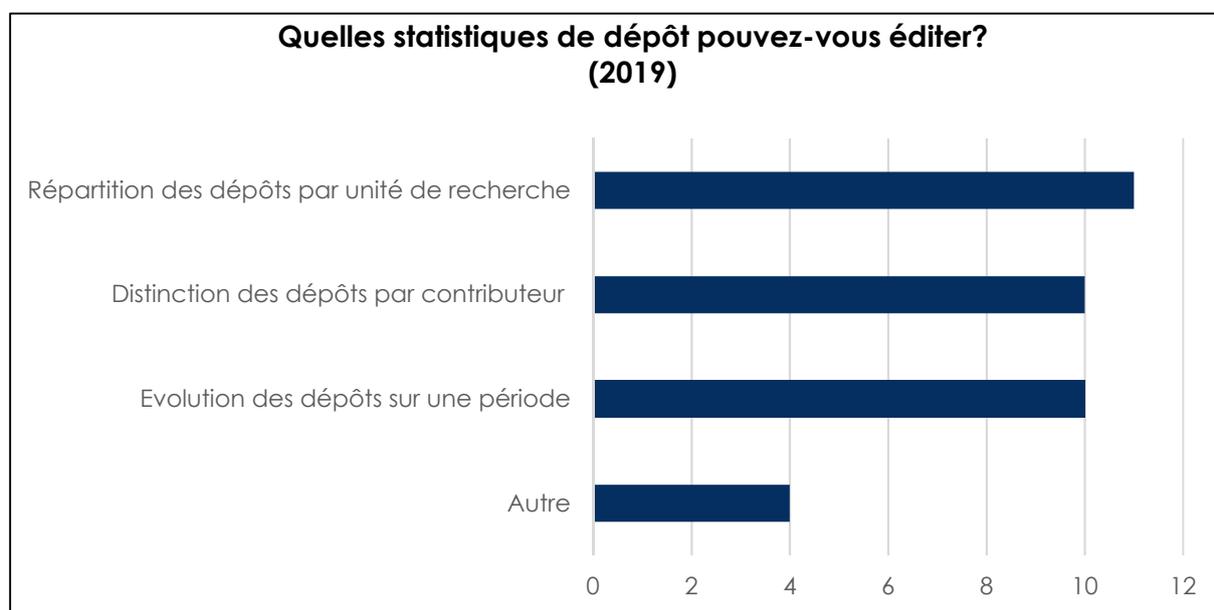
On remarque que ce sont les services à destination des déposants et des usagers directs qui semblent les moins souvent proposés : bouton « demande de tiré à part » (39 %), fourniture de documents (41 % des Archives locales le proposent), fourniture de bibliographies (50 %).

Les « autres services associés » mentionnés sont les suivants :

- Alimentation de la page ORCID
- Datavisualisation
- Géovisualisation des cartes
- Information sur le statut du publiant (doctorant/enseignant-chercheur)
- Url courte
- Attribution de DOI
- Service de bibliométrie
- Indicateur de co-publications
- Ajout simplifié de texte intégral

QUESTION 31 : QUELLES STATISTIQUES DE DÉPÔT POUVEZ-VOUS EDITER ?

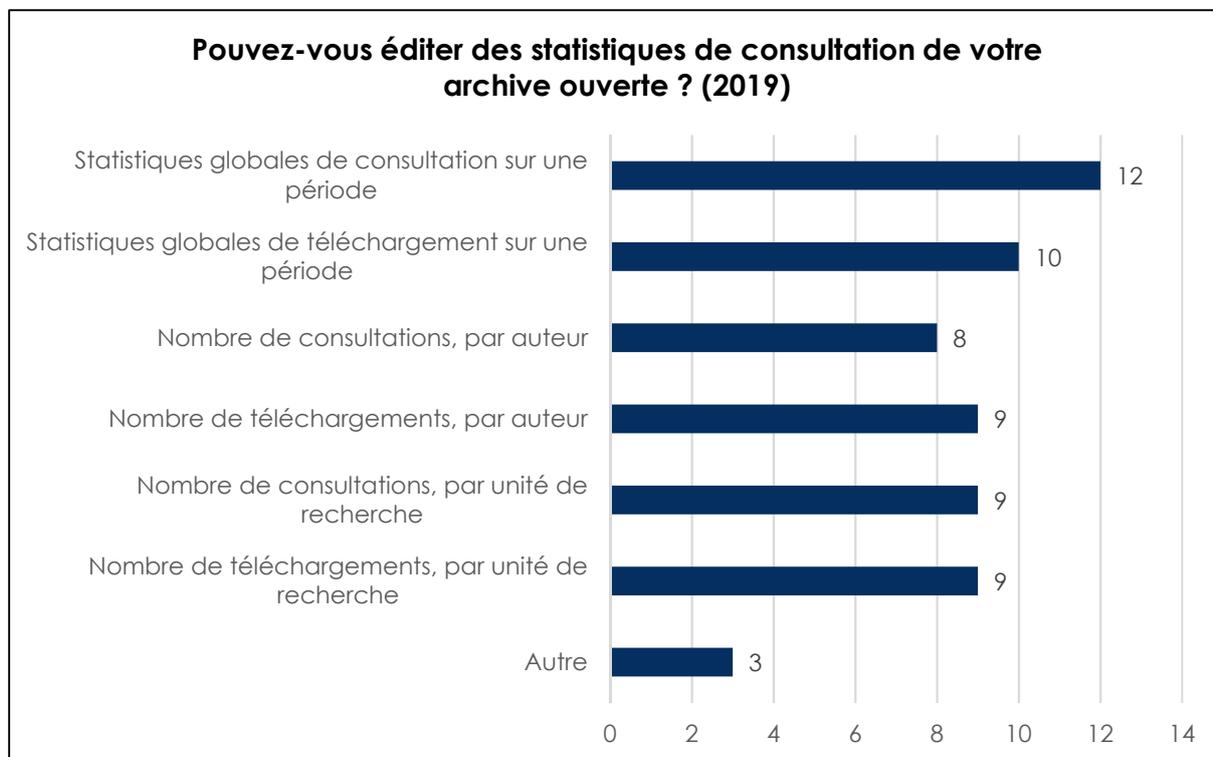
Seuls les répondants pouvant éditer des indicateurs statistiques (cf. question 30) ont répondu à cette question, soit 13 établissements.



Les archives ouvertes locales proposent quelques statistiques sur les dépôts, principalement la répartition des dépôts par unité de recherche ou par contributeur, et l'évolution des dépôts sur la période. Les « autres » statistiques de dépôt proposées sont des répartitions supplémentaires des dépôts, notamment en fonction des types de publications, langues, pays, disciplines, présence du texte intégral.

QUESTION 32 : POUVEZ-VOUS EDITER DES STATISTIQUES DE CONSULTATIONS DE VOTRE ARCHIVE OUVERTE ?

Seuls les répondants pouvant éditer des indicateurs statistiques (cf question 30) ont répondu à cette question, soit 13 établissements.



Les établissements dotés d'une archive ouverte locale réalisent des statistiques sur la consultation de leur AO. Il s'agit de statistiques globales de consultations et de téléchargements, avec le plus souvent la possibilité supplémentaire de pouvoir répartir les statistiques par auteur ou par unité de recherche. Trois établissements ont des statistiques plus poussées, avec notamment la production de statistiques par type de document, langue, pays, thématique, présence du texte intégral, etc.

QUESTION 33 : VOS DONNEES DE STATISTIQUES D'ACCES/D'USAGE SONT-ELLES CONFORMES A LA RECOMMANDATION COUNTER ?

	Réponses	En %
Oui	0	0 %
Non	9	50 %
Ne sait pas	9	50 %
Total	18	

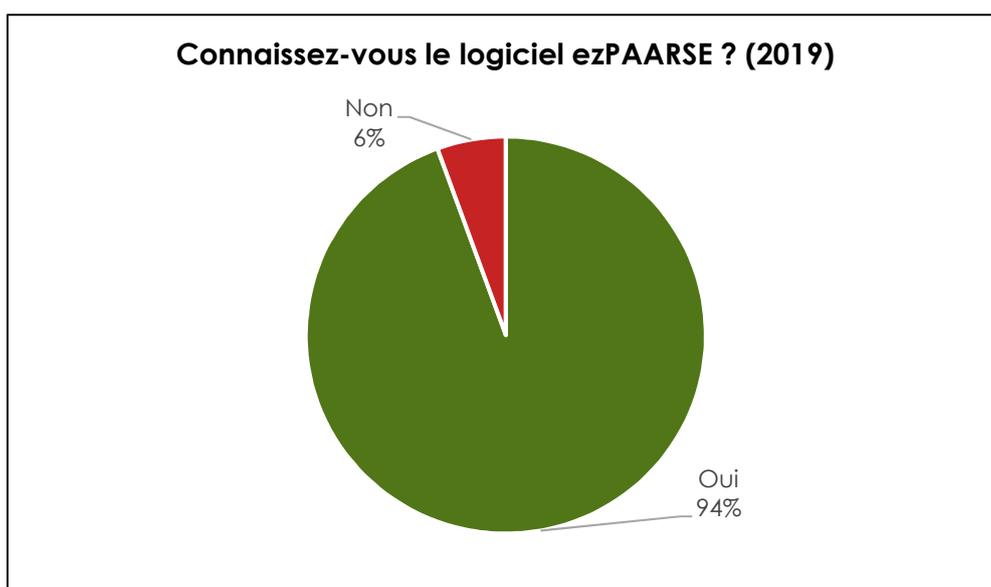
Les statistiques d'accès et d'usage des Archives Ouvertes locales, autres que HAL, ne sont pas conformes aux normes COUNTER. Dans la moitié des cas, les établissements répondent que les statistiques ne satisfont pas aux recommandations de COUNTER. L'autre moitié des établissements répondants ignore si leurs statistiques sont conformes, ce qui laisse penser qu'elles ne le sont pas.

QUESTION 34 : AVEZ-VOUS ENTREPRIS LA DEMARCHE DE CERTIFICATION PREVUE PAR COUNTER ?

	Réponses	En %
Oui	0	0 %
Non	18	100 %
En projet	0	0 %
Total	18	

Le respect de la norme COUNTER ne semble pas être la priorité pour les établissements répondants, puisqu'aucun n'a entrepris la démarche de certification. On peut penser que les statistiques produites sont suffisamment performantes pour que les gestionnaires des AO n'éprouvent pas le besoin d'aller plus loin dans cette démarche.

QUESTION 35 : CONNAISSEZ-VOUS LE LOGICIEL ezPAARSE POUR GERER LES DONNEES STATISTIQUES DE CONSULTATION DE VOTRE ARCHIVE ?



À l'exception d'un établissement (organisme de recherche), tous les répondants connaissent le logiciel ezPAARSE, développé pour générer des données statistiques par l'établissement.

QUESTION 36 : UN PARSEUR PERMETTANT L'ANALYSE DES LOGS DE CONSULTATION PAR EZPAARSE EST-IL EN PRODUCTION DANS VOTRE ARCHIVE OUVERTE ?

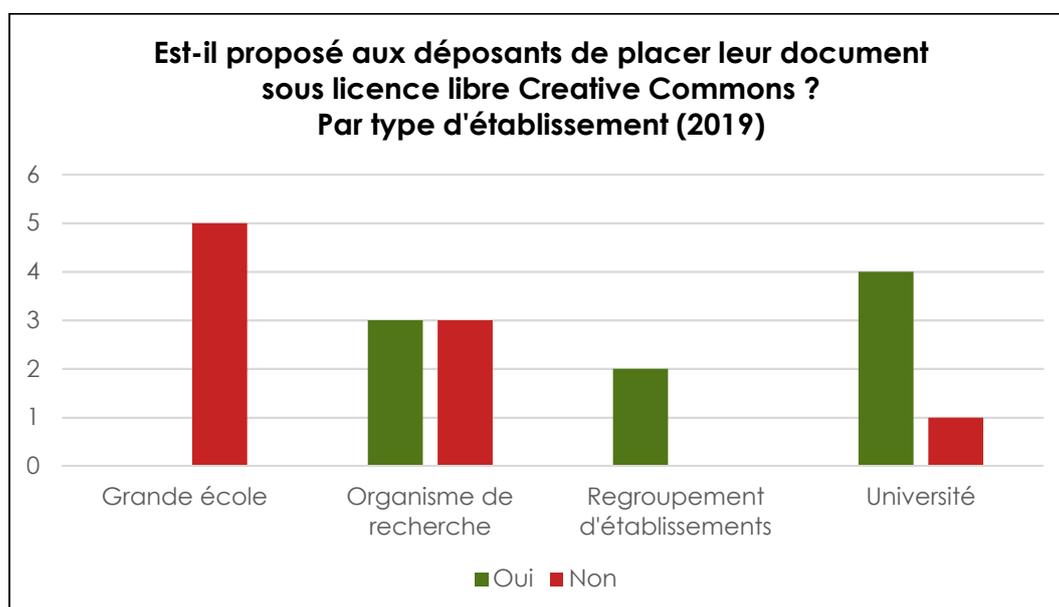
	Réponses	En %
Oui	0	0 %
Non	18	100 %
Total	18	

Le logiciel ezPAARSE, pourtant bien connu, n'est pas utilisé par les Archives Ouvertes locales. Aucun établissement n'a développé de parseur permettant l'analyse des logs de connexion. Il est donc probable que les AO locales fournissent déjà leurs propres statistiques d'accès, rendant inutiles le développement d'outils supplémentaires et l'utilisation d'ezPAARSE.

QUESTION 37 : EST-IL PROPOSÉ AUX DEPOSANTS DE PLACER LEUR DOCUMENT SOUS LICENCE LIBRE TYPE CREATIVE COMMONS ?

En 2019, la moitié des établissements ayant une archive ouverte locale offrent la possibilité de déposer avec une licence Creative Commons. On note la progression de cet indicateur : ils n'étaient que 14 % à offrir cette possibilité en 2014, et 45 % en 2017.

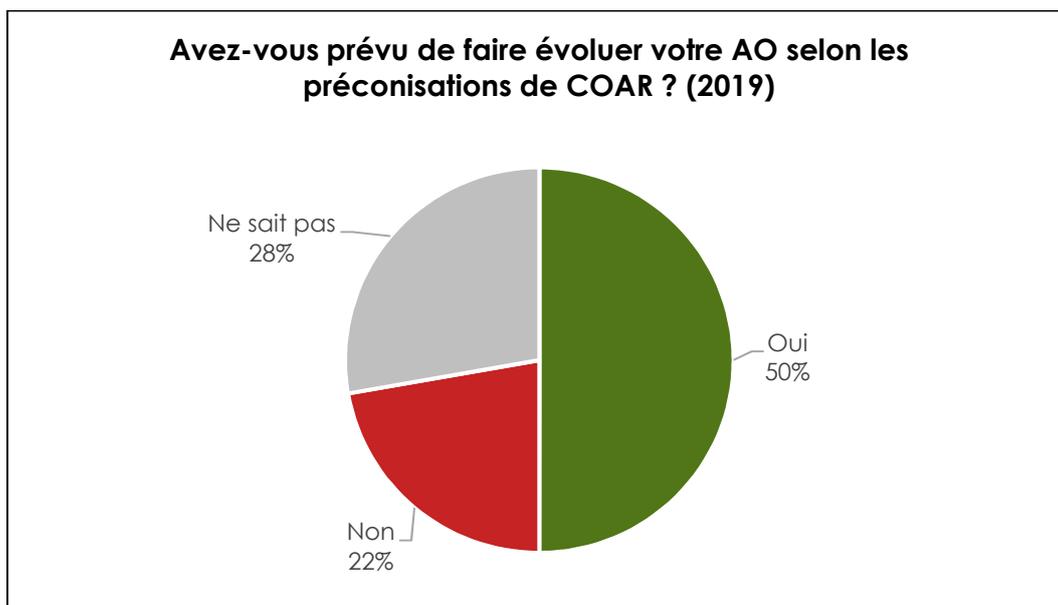
Analyse par type d'établissement



L'utilisation des licences Creative Commons est principalement le fait des universités et des regroupements d'établissements. A contrario, les grandes écoles ne sont pas utilisatrices de cet outil, puisqu'aucune d'elle ne propose cette licence aux déposants.

L'enquête 2017 avait déjà fait ressortir des conclusions identiques, puisque les universités étaient déjà beaucoup plus sensibilisées à la question de la licence creative commons (88 % des universités ayant une AO locale permettaient un dépôt sous licence Creative Commons, contre 50 % des organismes de recherche et 0 % des grandes écoles).

QUESTION 38 : AVEZ-VOUS PREVU DE FAIRE EVOLUER VOTRE ARCHIVE OUVERTE SELON LES PRECONISATIONS FORMULEES PAR COAR ?



La moitié des établissements a prévu de faire évoluer leur archive ouverte selon les préconisations de COAR. On note que le quart des établissements n'a pas de pris de décision sur cette possible évolution.

Les réponses se répartissent de manière homogène entre les types d'établissements.

Synthèse section 5

Éléments techniques des archives ouvertes développées en local (autres que HAL)

Pour les 18 établissements ayant opté pour une plate-forme autre que HAL, 90 % ont choisi de la connecter à HAL et de la référencer via des répertoires, notamment Open DOAR (83 %) ou ROAR (72 %). Ce référencement est en progression par rapport à l'enquête de 2017, où le référencement était respectivement de 40 et 42 % pour ces deux répertoires.

Les services fournis par les archives ouvertes locales (statistiques de dépôt, exports, bibliographies, alimentation de sites web, imports) sont ceux que l'on attend généralement d'une archive ouverte. Des services annexes se développent comme la datavisualisation et l'alimentation de la page ORCID.

En 2019, la moitié des établissements ayant une archive ouverte locale offrent la possibilité de déposer du texte intégral avec une licence Creative Commons, ce qui représente une légère progression par rapport à 2017 (45 %).

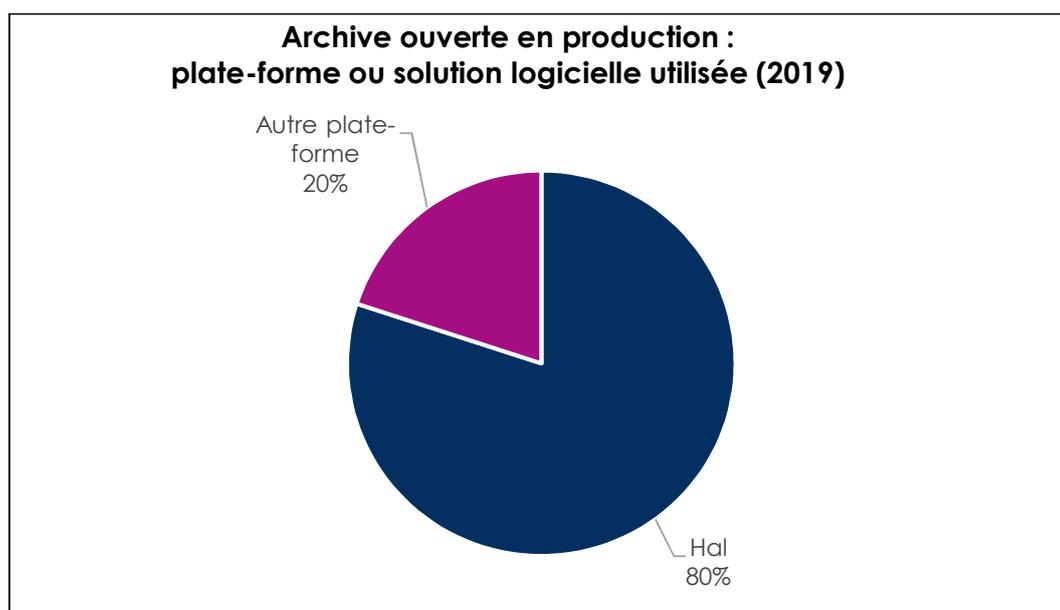
De nouvelles questions ont été introduites sur les recommandations COUNTER, le logiciel EzPAARSE et la prise en compte des recommandations COAR. Si les établissements sont au fait de ces nouveautés et évolutions possibles, ils n'ont pas prévu de les intégrer et de faire évoluer leurs plateformes d'archives en ce sens.

Section 6

Archive ouverte en production

Corpus : 97 réponses (seules les personnes ayant répondu « archive ouverte en service » ou « Mise en œuvre de l'archive ouverte » à la question 2.5 devaient répondre aux questions de cette section).

QUESTION 39 : DETAILS SUR VOTRE ARCHIVE OUVERTE EN PRODUCTION (HAL OU AUTRE)



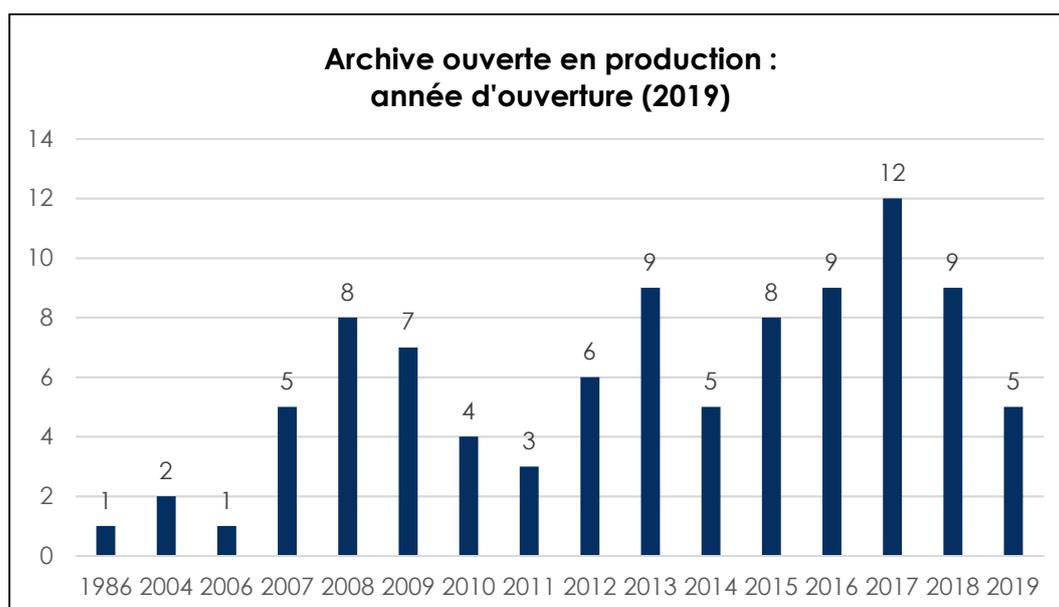
HAL occupe une part nettement prépondérante dans les plates-formes déclarées : 80 % des établissements utilisent HAL. Parmi les autres plates-formes utilisées, DSPACE apparaît comme la mieux placée, mais cela reste très faible par rapport à HAL.

En 2017, HAL représentait 78 % des archives ouvertes en projet et en production. L'enquête de 2019 confirme donc la place dominante de HAL et sa stabilité comme plate-forme de diffusion.

Plates-formes autres que HAL

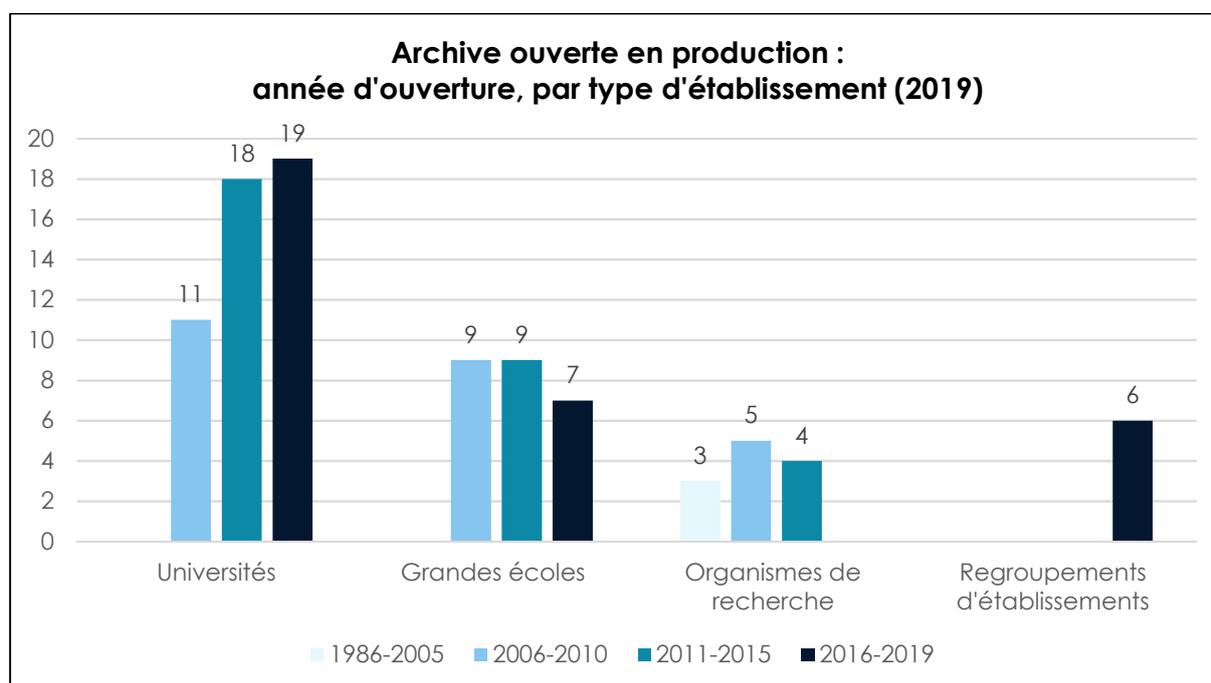
	Réponses
DSPACE	5
EPrints	4
CADIC Intégrale	3
Développement interne	2
Drupal	1
Flora	1
PMB	1
Ecm filenet	1
Islandora	1
Total	19

Année d'ouverture de l'archive ouverte



Analyse de l'année d'ouverture de l'archive ouverte par type d'établissement

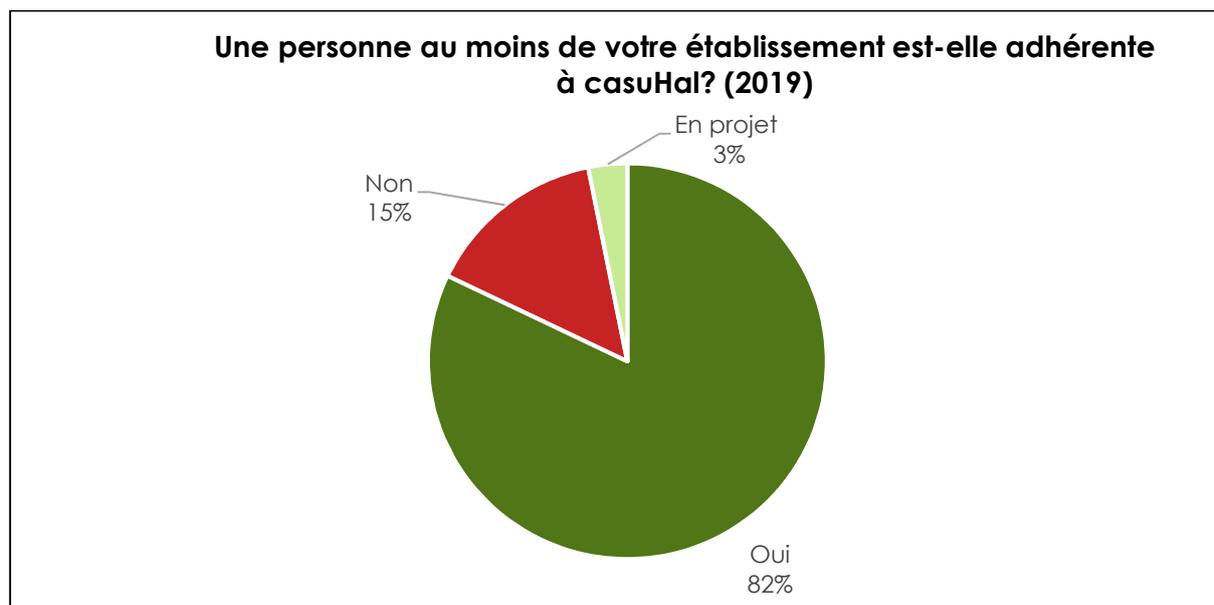
Afin de permettre une analyse, les années d'ouverture ont été regroupées en quatre périodes : 1986-2005, 2006-2010, 2011-2015 et 2016-2019



Le croisement de l'année d'ouverture de l'archive ouverte avec le type d'établissement montre que les organismes de recherche ont été précurseurs pour l'ouverture de leurs Archives Ouvertes. 65 % des organismes de recherche ont ouvert leur Archive avant 2011. Au contraire, seulement le quart des universités (26 %) avaient ouvert leur Archive avant 2011, et une part non négligeable d'entre elles sont encore en phase d'ouverture (40 % des Archives des universités ont été ouvertes depuis 2016).

L'apparition d'une nouvelle catégorie « regroupements d'établissements » depuis 2016 met en lumière des archives ouvertes rattachées à ce type d'établissements.

QUESTION 40 : UNE PERSONNE AU MOINS DE VOTRE ETABLISSEMENT EST-ELLE ADHERENTE CASUHAL ?

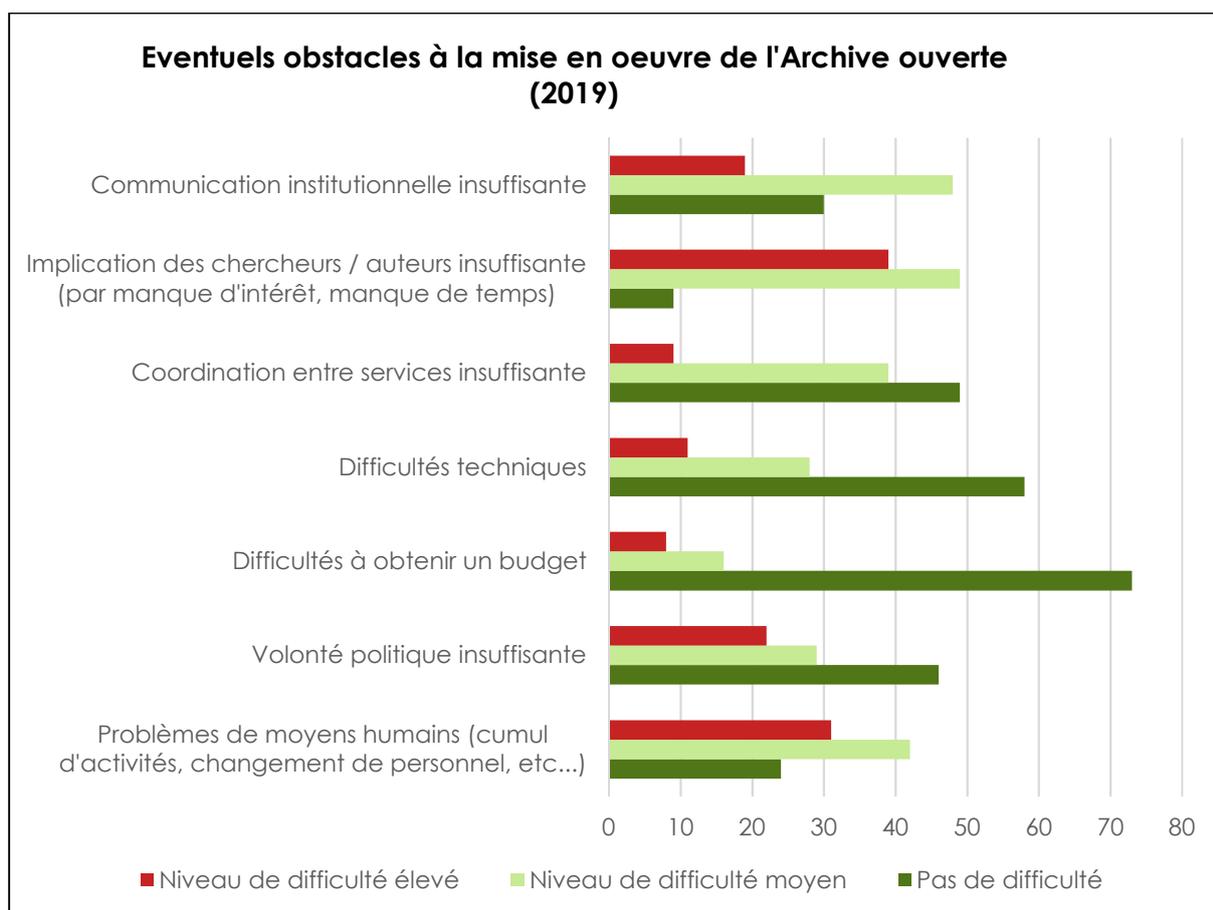


81 établissements adhèrent ou projettent d'adhérer à CasuHAL. Le nombre d'adhésions à CasuHal a fortement augmenté depuis 2017 (82 % en 2019 contre 56 en 2017), signe que le réseau se renforce et essaime dans la plupart des établissements ayant choisi Hal comme plate-forme logicielle.

QUESTION 41 : NOTEZ SUR UNE ECHELLE DE 0 A 5 LES EVENTUELS OBSTACLES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARCHIVE OUVERTE

Afin de permettre une exploitation aisée des résultats, les résultats sont regroupés dans les graphiques :

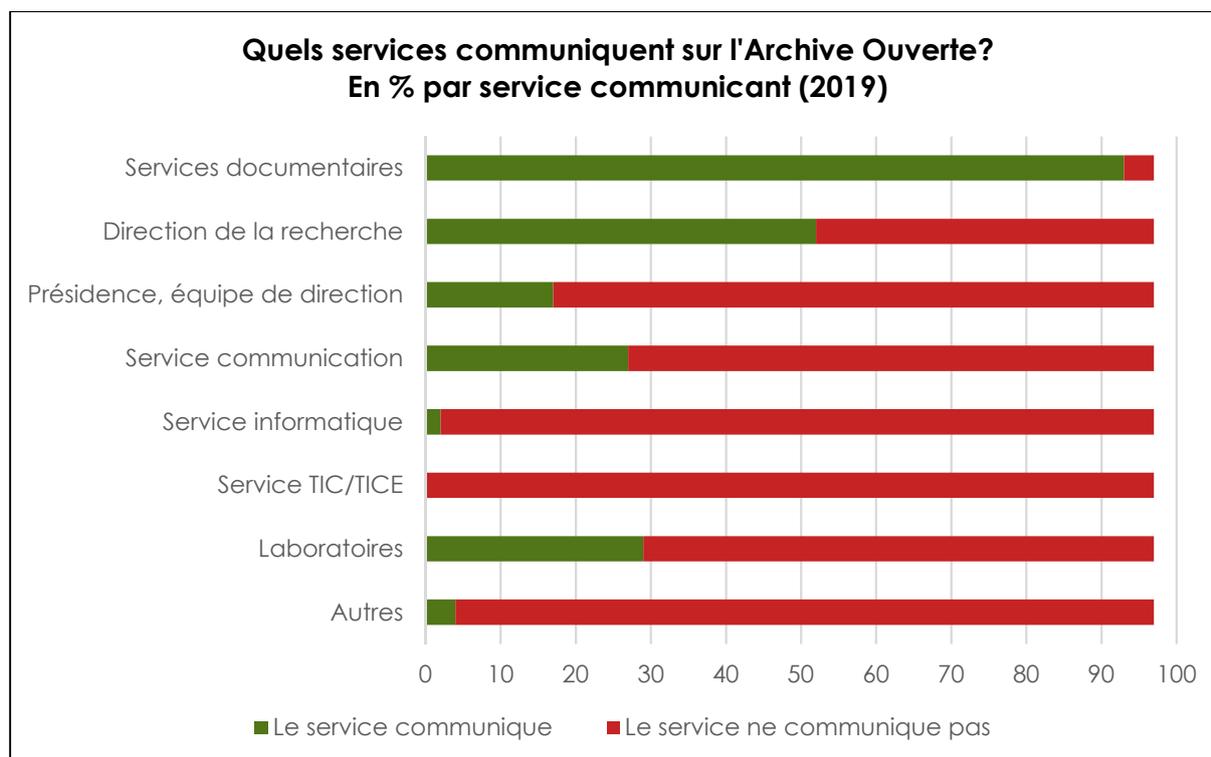
- Niveaux 0 et 1 : pas de difficulté
- Niveaux 2 et 3 : niveau de difficulté moyen
- Niveaux 4 et 5 : niveau de difficulté élevé



Comme en 2017, on constate que les paramètres posant le moins de problèmes lors de la mise en place d'une archive ouverte sont le budget, la coordination entre les services, et les moyens techniques. Cela n'est pas surprenant car la mise en place d'une archive HAL, très majoritaire, n'est pas onéreuse et nécessite un minimum de compétences techniques dans une équipe. Lorsque le choix a été fait d'une archive institutionnelle autre que HAL, il s'accompagne en général d'un budget et surtout d'une disponibilité technique interne (à la bibliothèque ou à l'établissement) indispensable à la réussite du projet.

Le point noir reste l'implication des chercheurs. Juste après, le second obstacle à la mise en œuvre d'une archive ouverte concerne les moyens humains mis à disposition du projet. Une insuffisante communication institutionnelle représente un troisième type de difficulté, pouvant entraver le processus d'appropriation de l'outil par les chercheurs.

QUESTION 42 : QUELS SERVICES SE CHARGENT DE LA COMMUNICATION SUR L'ARCHIVE OUVERTE ?



Comme en 2017, la communication sur l'archive ouverte est le plus souvent le fait de plusieurs services dans un même établissement. Pour 97 répondants, 226 services communicant sur l'archive ouverte sont cités, soit un peu plus de deux services par établissement.

Le service qui communique le plus sur l'archive ouverte est très nettement la bibliothèque : pour 96 % des établissements, la bibliothèque est impliquée dans la communication (93 établissements).

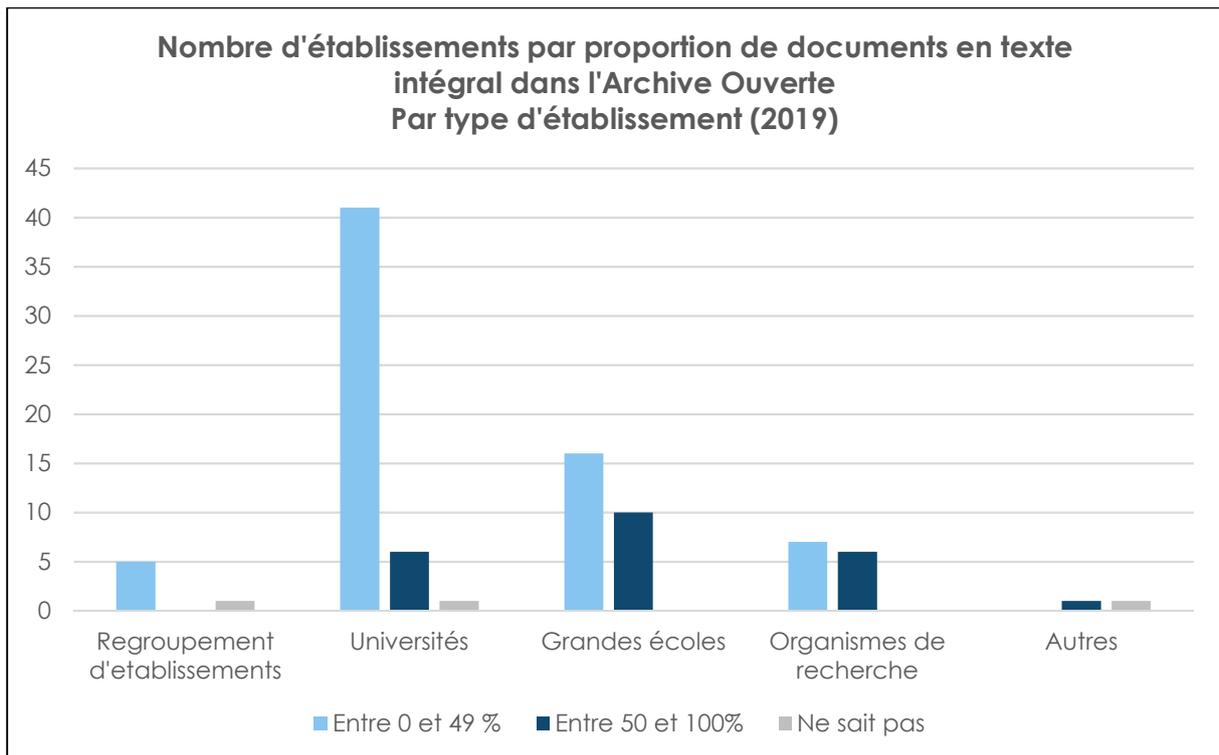
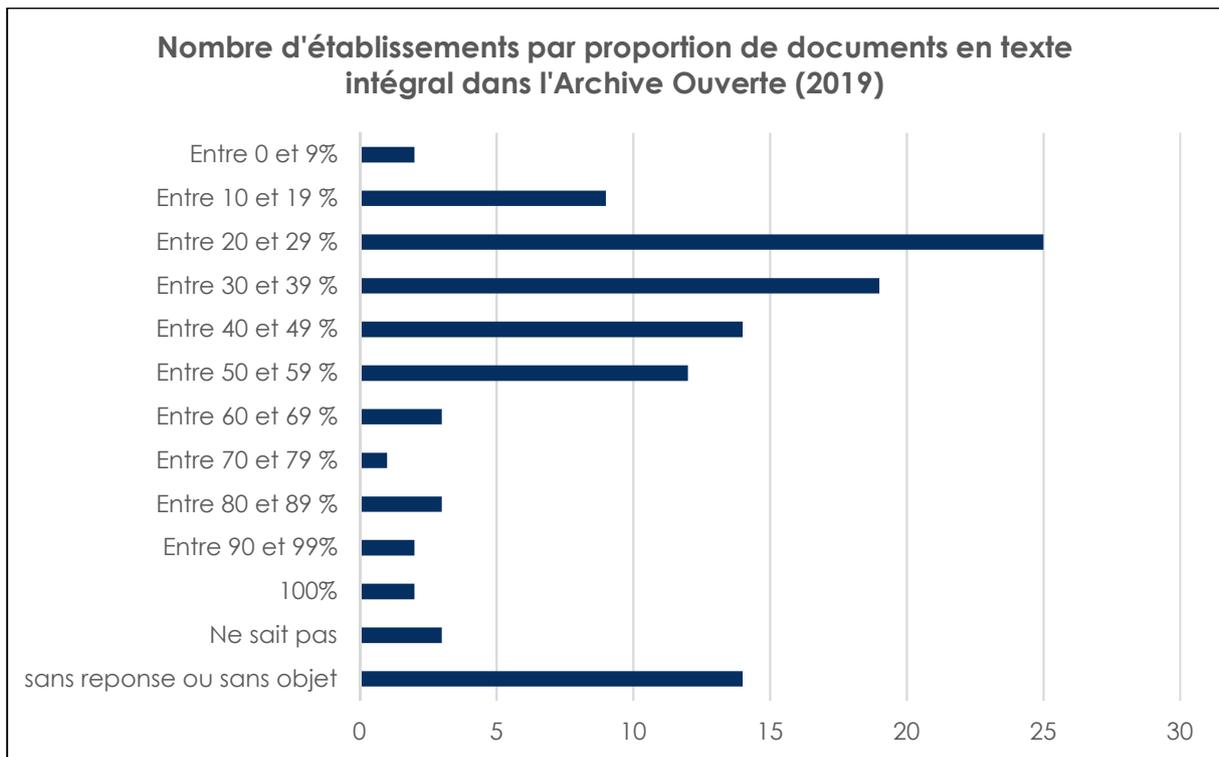
Les acteurs de la recherche viennent ensuite : la Direction de la Recherche intervient pour 54 % des établissements répondants (52 établissements), et les laboratoires pour 30 % des établissements répondants (29 établissements).

Le service communication est plus présent qu'en 2017, cité par 27 établissements ce qui représente environ 27 % des établissements contre 18 % en 2017. Parmi les propositions de l'enquête 2019, on voit émerger deux nouveaux acteurs non négligeables dans la communication des établissements, la présidence et l'équipe de direction, qui sont citées par plus de 17 % des établissements. Les services des TIC en revanche ne semblent jouer aucun rôle.

QUESTION 43 : QUELLE EST LA PROPORTION DE DOCUMENTS EN TEXTE INTEGRAL (MEME S'ILS SONT FRAPPES D'EMBARGO) PAR RAPPORT AUX NOTICES A LA DATE DE L'ENQUETE ?

La part de documents en texte intégral dans l'archive ouverte est très variable, puisqu'elle s'échelonne de 100 % à moins de 10 %. Cependant, une nette majorité d'archives proposent moins de 50 % de documents en texte intégral. 23 établissements (21 %) déclarent plus de 50 % de dépôts en texte intégral, alors que 69 établissements (63 %) en déclarent moins de 50 %.

Par ailleurs, quatre établissements indiquent que leur archive ouverte propose 99 % ou 100 % de documents en texte intégral (contre 9 en 2014 et 6 en 2017). Comme lors des enquêtes précédentes, ces établissements ont une archive ouverte locale.



Si l'on croise le pourcentage de documents en texte intégral avec le type d'établissement, on constate que les chercheurs des organismes de recherche et des grandes écoles sont plus nombreux à déposer le texte intégral de leurs publications. Dans les universités 12 % des Archives Ouvertes possèdent 50 % ou plus de références en texte intégral. Pour la moitié des universités, le dépôt des documents en texte intégral ne dépasse pas les 30 %.

Synthèse section 6

Archive ouverte en production

La plateforme HAL est l'archive ouverte choisie par 80 % des établissements, toutes catégories confondues, DRUPAL et Eprints étant les alternatives les plus représentées, bien que marginales en terme de nombre.

Le nombre d'archives ouvertes est en constante augmentation depuis 2006 avec un chiffre moyen de sept nouvelles ouvertures par an. Si les organismes de recherche ont été précurseurs dans ce domaine, il n'y a pas eu d'ouverture d'archive ouverte dans ce type d'établissement depuis 2016.

Pour la période 2016-2019, les autres structures ont continué leur progression, avec 19 ouvertures dans les universités, 7 pour les grandes écoles et 6 pour les regroupements d'établissements.

Ce sont les universités qui représentent la moitié du nombre total d'archives ouvertes des répondants, le reste se répartissant entre les grandes écoles (28 %), les organismes de recherche (13 %) et les regroupements d'établissements (7 %). Ces nouvelles structures émergentes ont mis en place des archives ouvertes, certaines d'entre elles étant déjà dotées d'une archive avant la fusion entre établissements.

La prédominance de HAL se traduit par une adhésion à CasuHAL pour 82 % des établissements en 2019, contre 56 % en 2017, qui s'investissent dans le club d'utilisateurs de HAL.

L'absence de difficultés à obtenir un budget (73 %), à déployer des moyens techniques (58 %) et à mettre en œuvre la coordination entre les services (49 %) sont des atouts pour la mise en place d'une archive ouverte.

Les obstacles les plus évidents restent la faible implication des chercheurs dans le projet (39 %) ainsi que les moyens humains mis à disposition (31 %). La gouvernance semble impliquée dans la moitié des cas, mais le manque de communication institutionnelle entrave l'appropriation de l'outil par les chercheurs.

Les services qui communiquent le plus sur l'archive ouverte sont très nettement la bibliothèque (à 93 %), puis la Direction de la Recherche (52 %). En 2019 les laboratoires contribuent à la communication à hauteur de 29 % (contre 36 % en 2017) et le service communication à hauteur de 27 % (contre 17 % en 2017).

La part de documents en texte intégral de l'archive ouverte est très variable, puisqu'elle s'échelonne de 100 % à moins de 10 %. Cependant, une nette majorité d'Archives proposent moins de 50 % de documents en texte intégral, comme constaté lors de l'enquête précédente.

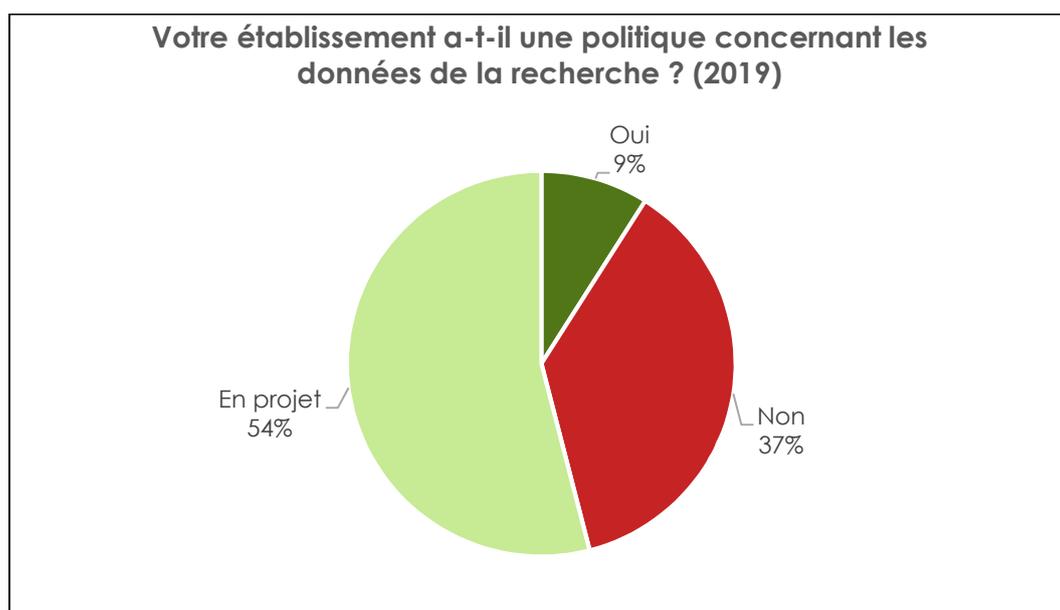
Section 7

Données de la recherche

Corpus : 105 réponses (tous les répondants devaient répondre aux questions de cette section, mais certains ont quitté l'enquête avant d'avoir terminé).

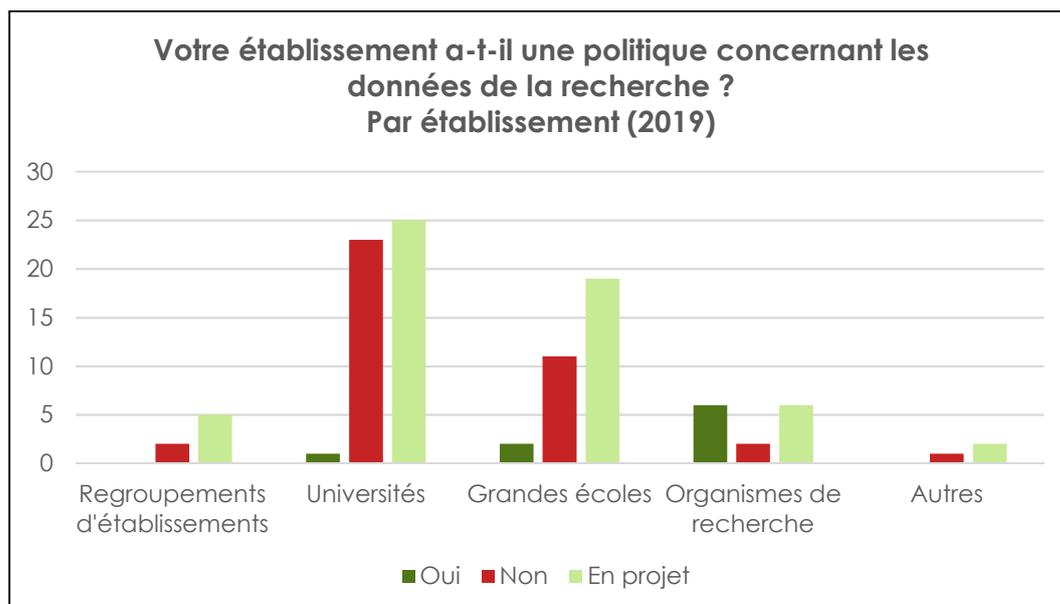
QUESTION 44 : VOTRE ETABLISSEMENT A-T-IL UNE POLITIQUE CONCERNANT LES DONNEES DE LA RECHERCHE ?

La dotation d'une politique concernant les données de la recherche est encore assez peu répandue puisque seulement 9 établissements en possèdent une. Toutefois, pour une majorité c'est un projet en cours de réalisation. On peut penser que la conséquente communication faite au cours des années passées autour des données de la recherche et de l'obligation d'ouverture (formations, colloques, etc.) commence à porter ses fruits. Par ailleurs, pour les établissements ayant formalisé une politique, l'ensemble des aspects est pris en compte (dépôt, stockage et diffusion) même si l'aspect dépôt et stockage est mieux maîtrisé.



L'enquête de 2019 fait l'ajout d'une réponse « en projet » inexistante dans le questionnaire de 2017. En plus de mieux refléter la réalité politique des établissements, cet ajout de réponse « en projet » montre une véritable prise en compte de cette problématique dans les institutions. L'interprétation des résultats de 2017 estimait qu'en réalité 77 % des établissements n'avaient pas de politique et que pour 14 % institutions, il s'agissait d'un projet. On constate donc une très forte augmentation pour l'année 2019

Analyse par type d'établissement

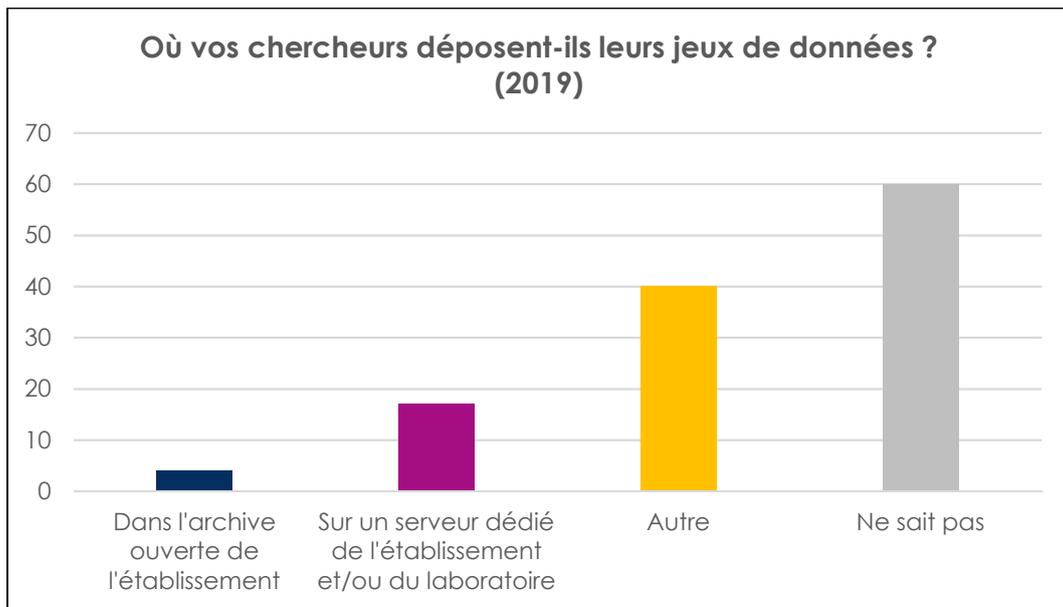


La comparaison par type d'établissement montre que la question des données de la recherche est un sujet qui est majoritairement maîtrisé par les organismes de recherche : ils représentent la majorité des établissements à avoir une politique concernant les données de la recherche. Les universités sont les infrastructures les plus en retard puisque 47 % d'entre elles ne se sont pas encore emparées de la question : un seul établissement a formalisé une politique quant aux données de la recherche.

Comparés à 2017, ces chiffres sont plutôt encourageants. Lors de l'enquête précédente, 20 % des universités avaient ou étaient en train d'édicter une politique sur les données de la recherche. Aujourd'hui, elles sont 53 % des universités à avoir un politique en projet ou réalisée.

QUESTION 45 : OU VOS CHERCHEURS DEPOSENT-ILS LEURS JEUX DE DONNEES ?

La majorité des répondants ne sait pas où ses chercheurs déposent leurs jeux de données (60 établissements sur 121). L'absence de formalisation d'une politique globale au niveau de l'institution peut expliquer cette ignorance.

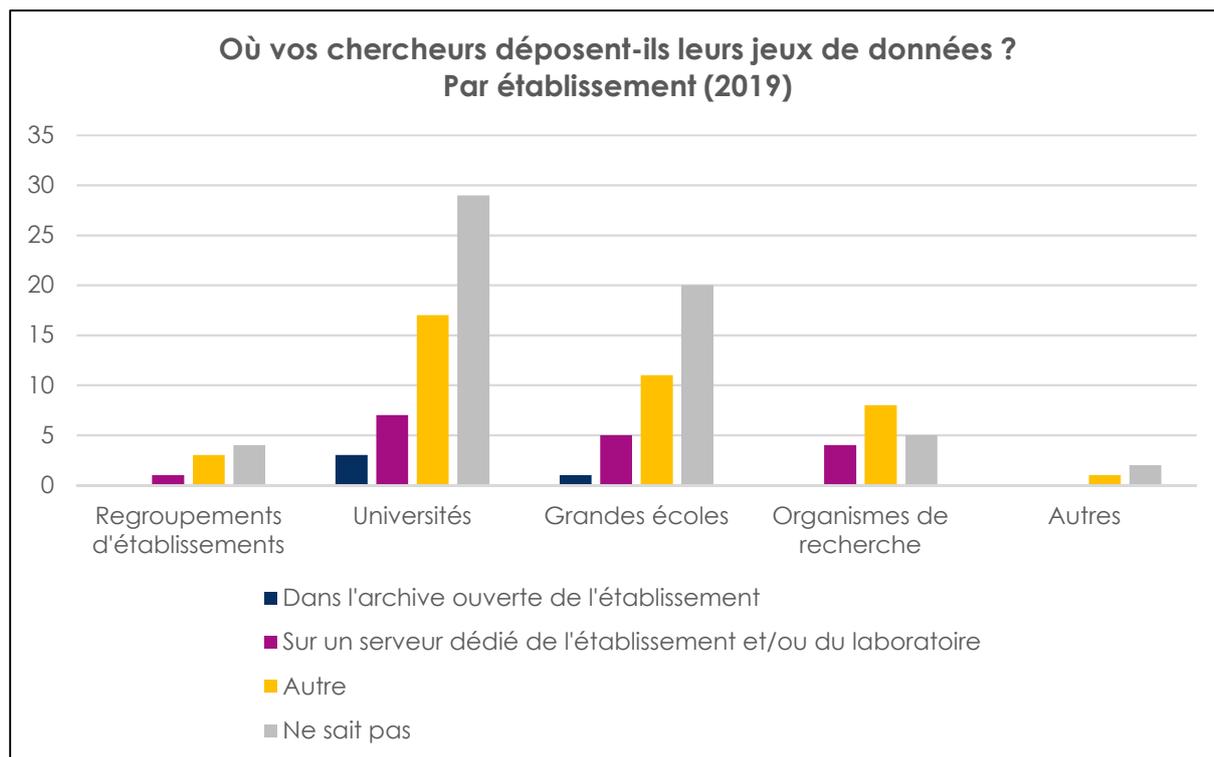


La majorité des répondants ignorent où les chercheurs déposent leurs jeux de données. Il est probable que cette information ne soit pas partagée au sein de ces établissements et que les chercheurs mettent en œuvre des pratiques de manière isolée. Toutefois, en comparant ces résultats à l'enquête de 2017, nous constatons un véritable progrès : les établissements semblent être plus au fait des pratiques de leurs chercheurs puisque nous passons de 84 à 60 réponses « Ne sait pas », soit une baisse de 28 %.

Lorsque les répondants savent où le dépôt se fait, les chercheurs utilisent majoritairement des solutions non spécifiées dans le questionnaire (40 réponses « Autre »). Il s'agit d'entrepôts internationaux et européens comme Zenodo ou des entrepôts thématiques. Vient ensuite l'utilisation des serveurs dédiés dans l'établissement ou le laboratoire (17 réponses).

Comparé à 2017, on constate donc une hausse dans l'utilisation de solutions nationales ou internationales. À noter que plusieurs établissements spécifient des méthodes différentes en fonction des disciplines ou des laboratoires.

Analyse par type d'établissement

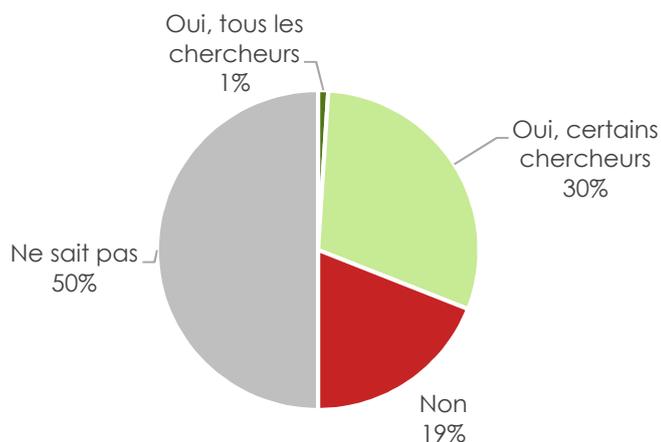


L'analyse par type d'établissement ne permet pas de dégager une tendance quant aux lieux de dépôt des données. Toutefois, ce croisement montre que les universités, les regroupements d'établissements et les grandes écoles sont les moins au fait des pratiques de leurs chercheurs. A l'inverse les organismes de recherches répondent plus facilement à cette question. Cela confirme les chiffres de la précédente enquête.

QUESTION 46 : VOS CHERCHEURS ONT-ILS ELABORE DES PLANS DE GESTION DES DONNEES DE LA RECHERCHE (PGD OU DMP) AU MOMENT DU DEPOT DE LEURS PROJETS DE RECHERCHE (EUROPEENS OU AUTRES) ?

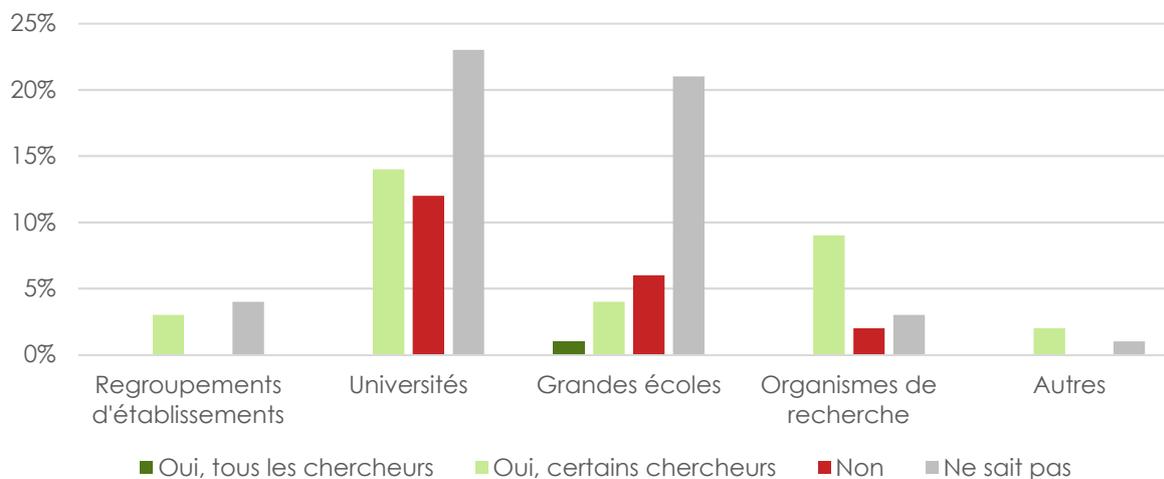
Encore une fois, les pratiques des chercheurs sont mal connues, puisque 50 % des répondants ignorent s'ils ont élaboré un plan de gestion des données au moment de leur projet de recherche. Toutefois, 31 % des établissements ont la certitude que les chercheurs élaborent un DMP. Il s'agit là d'une nette croissance comparée à 2017, où 10 % seulement des institutions répondaient par l'affirmative. Ce chiffre peut être comparé avec la question 44 où l'on constatait une augmentation du nombre de politiques ou de projets en matière des données de la recherche, sans doute due à une plus grande sensibilisation des institutions et donc des chercheurs.

Vos chercheurs ont-ils élaboré des plans de gestion des données de la recherche au moment du dépôt de leurs projets de recherche (européens ou autres) ? (2019)



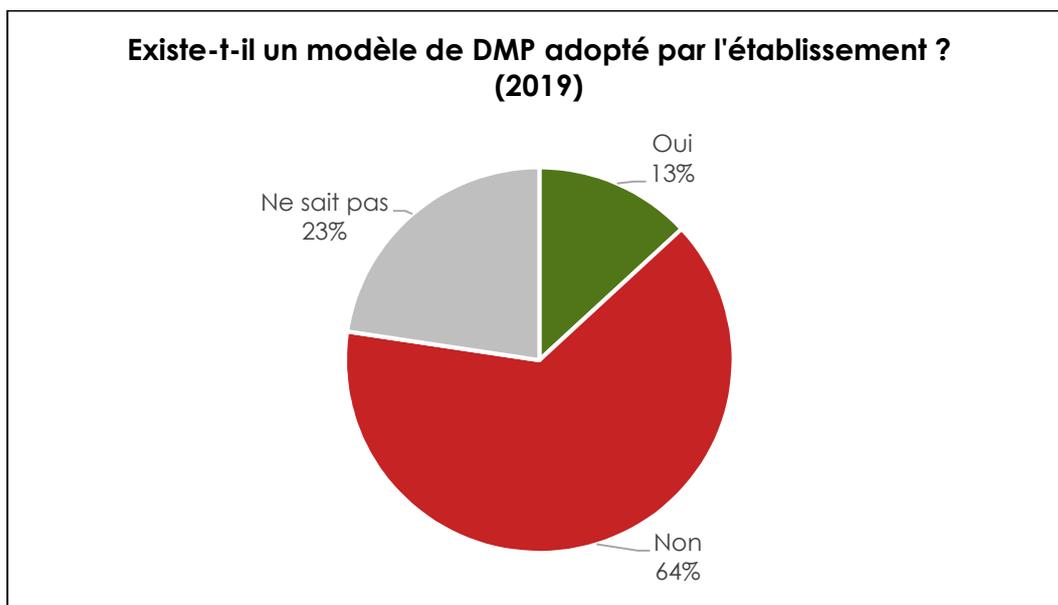
Analyse par type d'établissement

Vos chercheurs ont-ils élaboré des plans de gestion des données de la recherche, au moment du dépôt de leurs projets de recherche (européens ou autres) ? Par établissement et en % (2019)



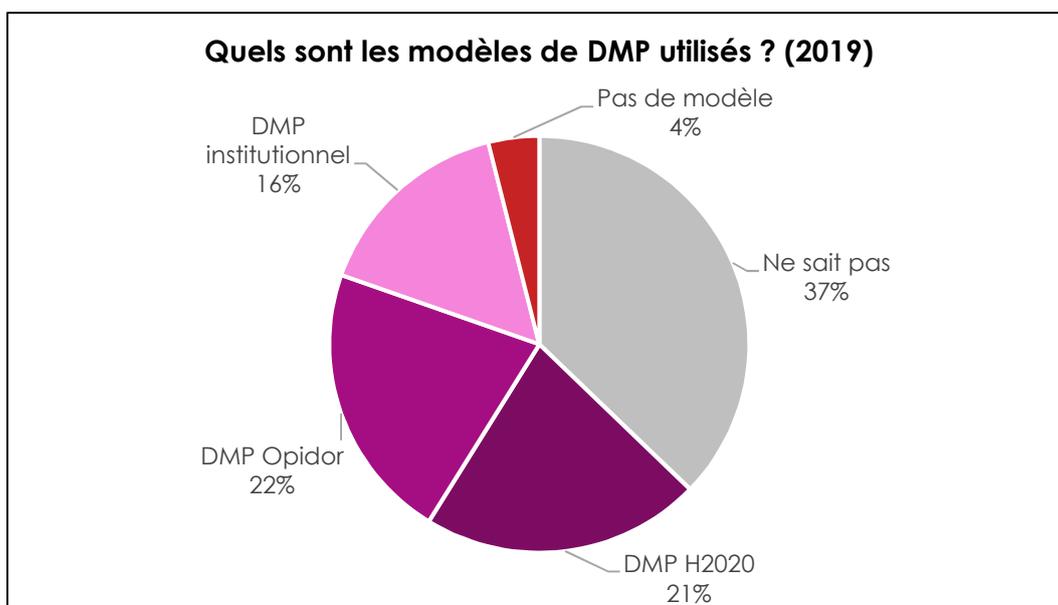
Les chercheurs des organismes de recherche sont les plus nombreux à élaborer des DMP (64 % des organismes de recherche ayant répondu). Pour les universités et les grandes écoles, une majorité des répondants ne connaît pas les pratiques des chercheurs en matière de DMP (respectivement 47 % et 66 %).

QUESTION 47 : EXISTE-T-IL UN MODELE DE DMP ADOPTE PAR L'ETABLISSEMENT QUELLES QUE SOIENT LES DISCIPLINES ?



Les établissements ayant adopté un modèle général de DMP sont tous des universités (dont un regroupement d'établissements).

QUESTION 48 : QUEL EST OU QUELS SONT LES MODELES DE DMP UTILISES DANS VOS ETABLISSEMENTS ? (DMP OPIDOR, DMP HORIZON 2020, ETC.)

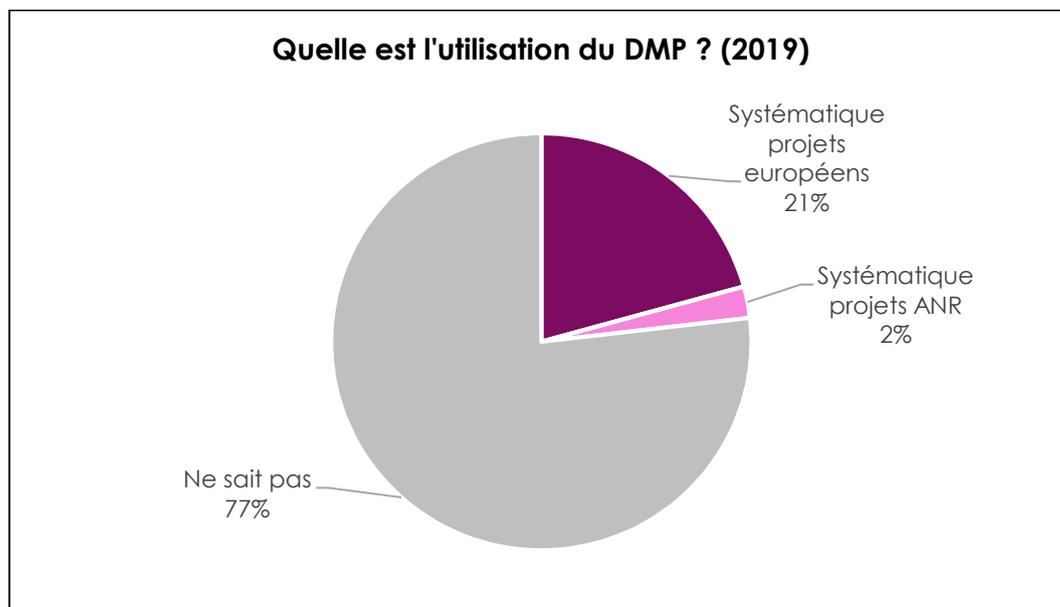


S'il n'y a pas de DMP « officiel » dans un établissement, les chercheurs peuvent utiliser librement le modèle qu'ils souhaitent ; la bibliothèque ne sait pas toujours quel est ce modèle. En témoignent le faible nombre de réponses citant un modèle de DMP et le nombre de réponses de type « Je ne sais pas » (19 – 37 % des réponses).

Les modèles H2020 et Opidor dominent les réponses, mais plusieurs établissements ont établi / établissent un modèle qui leur est propre (Diderot, CEA, CIRAD, IRSTEA, IN2P3...). Certains établissements n'utilisent pas de modèle de DMP unique (plusieurs DMP sont cités).

La majeure partie des réponses provient des universités (16, dont 2 regroupements), alors que les grandes écoles (5) et organismes de recherche (3) sont peu nombreux à citer des DMP.

QUESTION 49 : QUELLE EST L'UTILISATION DU DMP ?



Les pratiques des chercheurs en termes d'usage de DMP sont encore souvent très mal connues des services IST (77 % des établissements ayant répondu à cette question les ignorent). L'utilisation systématique d'un DMP n'est pas encore pratiquée ; aucun établissement n'a choisi cette réponse. L'usage généralisé d'un DMP est à ce stade étroitement lié à une contrainte de financement : pour les projets européens encore essentiellement, et une timide amorce pour les projets financés par l'ANR. La mise en application du plan S devrait permettre de développer l'usage des DMP, et plus généralement, une obligation liée à un financement semble être un moyen efficace pour en répandre l'utilisation.

Les questions de l'enquête de 2017 ne sont pas tout à fait comparables, cependant on peut noter que la méconnaissance de l'usage des DMP dans les laboratoires, déjà observée en 2017, se constate également en 2019.

Synthèse section 7

Données de la recherche

La majorité des établissements semble avoir pris conscience de la nécessité de se doter d'une politique concernant les données de la recherche, même si celle-ci reste encore à l'état de projet (54 % des répondants). Toutefois, ils restent encore majoritairement ignorants des pratiques de leurs chercheurs vis-à-vis des données.

Pour les établissements pouvant répondre à ces questions, il semble que les entrepôts thématiques ou internationaux, comme Zenodo, soient privilégiés.

Les établissements ayant adopté un modèle général de DMP sont tous des universités. Les modèles H2020 et Opidor dominent les réponses, mais plusieurs établissements ont établi ou établissent un modèle qui leur est propre. Certains établissements n'utilisent pas de modèle de DMP unique (plusieurs DMP sont cités).

L'utilisation systématique d'un DMP n'est pas encore pratiquée. Même si nous constatons une hausse de l'élaboration des DMP par les chercheurs (passant de 10 % en 2017 à 31 % en 2019), celle-ci est à ce stade étroitement liée à une contrainte de financement : pour les projets européens encore essentiellement, et une timide amorce pour les projets financés par l'ANR.

ANNEXE

QUESTIONNAIRE ET REPONSES

Section 1 — Présentation de l'enquête



AO 2019

Présentation de l'enquête

Bonjour,

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre participation à cette enquête Couperin 2019 sur les archives ouvertes d'établissements (portails HAL et archives institutionnelles) qui gèrent des publications scientifiques.

La synthèse des réponses fournira un état à jour des projets et réalisations d'archives ouvertes en France, permettant d'évaluer la progression de la voie verte de l'Open Access et d'alimenter les réflexions des établissements qui ne seraient pas encore positionnés sur ces enjeux.

Cette synthèse aura vocation à être diffusée largement via les réseaux professionnels, mise en ligne sur le [site Couperin](#) et déposée [sur HAL](#), comme l'enquête 2017 et [son poster](#).

Si vous ne souhaitez pas que votre établissement soit nominativement cité lors de la diffusion des données brutes de l'enquête, merci de le préciser dans la section 2 "Informations institutionnelles".

Cette enquête s'adresse uniquement aux responsables d'archives ouvertes institutionnelles et aux administrateurs de portail HAL d'établissement et/ou de Comue. Merci de ne pas y répondre si vous êtes gestionnaire d'une collection de laboratoire seule, incluse dans une archive ouverte plus large.

Attention : les portails de thèses, cours, mémoires, documents administratifs, archives ouvertes thématiques ou disciplinaires ne sont pas concernés par cette enquête, qui ne concerne pas non plus les gestionnaires de collections DUMAS.

Il est possible de revenir sur les réponses données avant de valider le questionnaire.

NB : Un document PDF a été envoyé avec l'annonce de l'enquête pour vous permettre de visualiser l'intégralité du questionnaire (y compris des questions auxquelles vous n'aurez pas nécessairement à répondre) et de vous aider à préparer les réponses avec vos collègues.

Merci de votre participation.

Section 2 – Informations institutionnelles

Questions 1 et 2 : Nom de l'établissement/ Vos coordonnées ?

* 1. Nom de l'établissement
 Merci de développer le sigle de votre établissement

* 2. Vos coordonnées ?

Nom de la personne qui répond à l'enquête

Fonction

Courriel

Téléphone

Nombre de répondants : 109 – une seule réponse possible

	2019		2017		2014	
	Réponses	En %	Réponses	En %	Réponses	En %
Universités/ COMUEs	50+8	53 %	59	49 %	50	45 %
Grandes écoles	33	30 %	36	30 %	31	28 %
Organismes de recherche	15	14 %	25	21 %	26	23 %
Autres	3	3 %	1	1 %	4	4 %
Total	109		121		111	

Question 3 : Autorisez-vous que votre établissement soit nominativement cité lors de la diffusion des données brutes de l'enquête ?

* 3. Autorisez-vous que votre établissement soit nominativement cité lors de la diffusion des données brutes de l'enquête ?

Oui

Non

Nombre de répondants : 109 – une seule réponse possible

	Oui	Non
Regroupement d'établissements	7	1
Universités	43	7
Grandes écoles	23	10
Organismes de recherche	14	1
Autres	2	1
Total	89	20

Question 4 : À quel service appartient la personne qui répond à l'enquête ?

* 4. A quel service appartient la personne qui répond à l'enquête ?
Cochez une ou plusieurs cases

Service documentaire (bibliothèque, SCD, direction de la documentation, SICD, direction ou service de l'IST) Service informatique

Service de la Recherche ou Service d'appui à la recherche de l'établissement Direction de la communication ou Direction de l'édition

Présidence ou Équipe de direction de l'établissement

Autre (veuillez préciser)

Nombre de répondants : 109 – réponses multiples possibles

	Réponses
Service documentaire	101
Service informatique	0
Service de la recherche ou service d'appui à la recherche	9
Direction de la communication ou direction de l'édition	0
Présidence ou équipe de direction de l'établissement	0
Autre	3

Question 5 : Votre service documentaire est-il doté d'une mission ou d'un service d'appui à la recherche ?

* 5. Votre service documentaire est-il doté d'une mission ou d'un service d'appui à la recherche ?

Oui

Non

Nombre de répondants : 109 – une seule réponse possible

	Oui	Non	Sans réponse
Regroupement d'établissements	6	1	1
Universités	42	6	2
Grandes écoles	21	10	2
Organismes de recherche	10	3	2
Autres	1	1	1
Total	80	21	8

Question 6 : Quel est le nom exact du service (ou mission) ?

* 6. Quel est le nom exact du service (ou mission) ?

Nombre de répondants : 80

	Regroupement d'établissements	Universités	Organismes de recherche	Grandes écoles	Autres	Total
Services à la recherche/aux chercheurs	1	16	0	2	0	19
Appui/soutien à la recherche	2	13	0	3	0	18
Mention de l'IST	0	0	4	3	0	7
Mentionne l'OA ou la SO	2	1	0	2	0	5
Valorisation de l'information	0	1	1	2	0	4
Mentionne la documentation	1	0	1	3	1	6
Pas de nom particulier	0	0	0	4	0	4
Autre	0	11	4	2	0	17
Total	6	42	10	21	1	80

	Regroupement d'établissements	Universités	Organismes de recherche	Grandes écoles	Autres	Total
Service	2	23	3	5	0	33
Mission	2	5	0	4	0	11
Département	2	5	1	0	1	9
Pôle	0	3	0	4	0	7
Bibliothèque ou centre de documentation	0	1	1	3	0	5
Direction	0	0	2	0	0	2
Délégation	0	0	1	0	0	1
Cellule	0	1	0	0	0	0
Pas de nom	0	0	0	2	0	2
Autre	0	4	0	3	0	2
Total	6	42	10	21	1	80

Question 7 : Depuis combien de temps ce service (ou mission) existe-t-il ?

* 7. Depuis combien de temps ce service (ou mission) existe-t-il ?

Nombre de répondants : 77

	Avant 2000	2001-2010	2011-2015	2016-2019
Organisme de recherche	1	3	3	3
Université	0	2	19	19
Grande école	5	3	3	9
Regroupements d'établissements	0	0	1	5
Autres	1	0	0	0
Total	7	8	26	36

Année	Nombre de créations de services à la recherche
2011	2
2012	4
2013	4
2014	4
2015	12
2016	10
2017	8
2018	15
2019 (incomplet)	3

Question 8 : Combien de personnes physiques sont rattachées au service (ou mission) ?

* 8. Combien de personnes physiques sont rattachées au service (ou mission) ?

Nombre de répondants : 79

	De 1 à 5	De 6 à 10	De 11 à 15	15 et plus
Organisme de recherche	2	1	2	5
Université	27	10	2	2
Grande école	16	3	2	0
Regroupements d'établissements	1	3	2	0
Autres	0	1	0	0
Total	46	18	8	7

Question 9 : Quel est le périmètre d'intervention de votre service ?

* 9. Quel est le périmètre d'intervention de votre service ?
Cochez une ou plusieurs cases

<input type="checkbox"/> Responsabilité de l'Archive ouverte de l'établissement	<input type="checkbox"/> Information, communication auprès des chercheurs (OA, plan science ouverte, cOAlition S, etc)
<input type="checkbox"/> Gestion des thèses	<input type="checkbox"/> Gestion de la documentation électronique (achats et abonnements, mise en ligne, accès, statistiques)
<input type="checkbox"/> Production d'indicateurs bibliométriques	<input type="checkbox"/> Formations aux doctorants et chercheurs (Zotero, identité numérique, etc)
<input type="checkbox"/> Conseils juridiques aux chercheurs (publications, dépôt dans une AO etc)	<input type="checkbox"/> Suivi et valorisation des publications scientifiques des laboratoires
<input type="checkbox"/> Implication dans des projets de TDM (Text and Data Mining)	<input type="checkbox"/> Implication dans l'édition et le signalement des revues éditées par l'établissement
<input type="checkbox"/> Implication dans des projets de DMP (Data Management Plan) et/ou de projets autour des données de la recherche	
<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)	

Nombre de répondants : 80 – réponses multiples possibles

	Réponses
Responsabilité de l'archive ouverte de l'établissement	72
Gestion des thèses	52
Production d'indicateurs bibliométriques	37
Conseils juridiques aux chercheurs	58
Implication dans des projets de TDM	10
Implication dans des projets de DMP et/ou de projets autour des données de la recherche	30
Information, communication auprès des chercheurs	77
Gestion de la documentation électronique	40
Formations aux doctorants et aux chercheurs	63
Suivi et valorisation des publications scientifiques des laboratoires	52
Implication dans l'édition et le signalement des revues éditées par l'établissement	20
Autre	12

Question 10 : Quelles sont les relations de coopération avec les autres services en charge de la recherche dans votre établissement ?

* 10. Quelles sont les relations de coopération avec les autres services en charge de la recherche dans votre établissement ?

Nombre de répondants : 77

Lecture des colonnes :

À : Administration et pilotage de la recherche

B : Pilotage des études doctorales

C : VP Recherche

D : Pilotage projets européens et internationaux

E : Direction des systèmes d'information

F : Communication

G : Laboratoires

H : Cellule de pilotage établissement

I : Présidence / Direction

J : Archives

K : Autres

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Organisme de recherche	4	0	0	1	1	0	1	0	0	0	1
Université	34	12	6	3	3	3	4	3	1	1	2
Grande école	17	2	2	2	1	1	4	0	2	2	1
Regroupements d'établissements	4	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0
Autres	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	60	14	9	6	6	4	9	4	3	3	4

Question 11 : Quel est le périmètre de votre archive ouverte ?

* 11. Quel est le périmètre de votre archive ouverte ?

Organisme de recherche
 Universités fusionnées
 Université
 Grande École
 COMUE, IDEX
 CHU - Centre Hospitalier Universitaire
 Autre (veuillez préciser)

Nombre de répondants : 109 – une seule réponse possible

	Réponses
Université	54
Organisme de recherche	15
Université fusionnée	1
Grande école	19
COMUE	6
Autre	14
Total	109

Question 12 : Archives ouvertes : à quelle étape vous situez-vous ?

* 12. Archives ouvertes : à quelle étape vous situez-vous ?

Archive ouverte en production
 Réflexion globale sur les archives ouvertes

Mise en œuvre de l'archive ouverte (installation/ouverture des applications, phase de test)
 Projet suspendu/abandonné

Projet en cours d'élaboration (constitution de groupes de travail, enquêtes, cahier des charges...)
 Aucun projet

Commentaires

Nombre de répondants : 109 – une seule réponse possible

	Archive en production	Mise en œuvre	Projet en cours d'élaboration	Projet suspendu / abandonné	Réflexion globale	Aucun projet
Organisme de recherche	13	0	1	0	1	1
Université	47	1	0	1	0	0
Grande école	24	2	3	0	2	2
Regroupements d'établissements	6	2	0	0	0	0
Autres	2	0	0	1	0	0
Total	92	5	4	2	3	3

Section 3 : Politiques d'établissements

Seuls répondaient aux questions suivantes les 101 établissements dont la réponse à la question 12 était : « AO en production », OU « mise en œuvre de l'AO », OU « projet en cours d'élaboration ».

Question 13 : L'archive ouverte est-elle inscrite dans la politique générale de votre établissement (contrat d'établissement, documents stratégiques, IDEX, etc.) ?

* 13. L'archive ouverte est-elle inscrite dans la politique générale de votre établissement (contrat d'établissement, documents stratégiques, IDEX, etc.) ?

Oui

Non

Ne sait pas

Nombre de réponses : 101 – une seule réponse possible

	2017		2019	
	Réponses	En %	Réponses	En %
Oui	52	53 %	62	61 %
Non	35	35 %	23	23 %
Ne sait pas	12	12 %	16	16 %
Total	99		101	

	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Regroupement établissements	6	2	0	8
Universités	31	9	8	48
Organismes de recherche	11	1	2	14
Grandes écoles	14	9	6	29
Autres	0	2	0	2
Total	62	23	16	101

Question 14 : Précisez dans quel(s) document(s) officiel(s) est inscrite l'archive ouverte.

* 14. Précisez dans quel(s) document(s) officiel(s) est inscrite l'archive ouverte.

Nombre de répondants : 62

Question 15 : Quelle est la politique de signalement DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES dans l'archive ouverte de votre établissement ?

* 15. Quelle est la politique de signalement DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES dans l'archive ouverte de votre établissement ?

- Obligation de signalement
 Pas de consigne de l'établissement
 Mesures incitatives pour le signalement (bonus budgétaire, évaluation, etc...)
 Projet d'obligation de signalement en cours
 Encouragement au signalement
 Ne sait pas

Nombre de réponses : 101 – une seule réponse possible

	Réponses	En %
Obligation	23	23 %
Mesures incitatives	12	12 %
Encouragement	46	46 %
Pas de consignes	14	14 %
Projet d'obligation en cours	4	4 %
Interdiction (item ajouté par deux établissements)	1	1 %
Ne sait pas	1	1 %
Total	101	

Question 16 : Comment le respect de cette obligation de signalement est-il évalué (contrôle, sanction, autre) ?

* 16. Comment le respect de cette obligation de signalement est-il évalué (contrôle, sanction, autre) ?

Nombre de répondants : 23

Question 17 : De qui émane l'obligation de signalement (Présidence, Conseil d'administration ou Académique...) ?

* 17. De qui émane l'obligation de signalement (Présidence, Conseil d'administration ou Académique, ...) ?

- Présidence
- Direction générale
- Conseil d'Administration
- Conseil Académique
- Commission Recherche
- Conseil scientifique

Nombre de répondants : 23 – une seule réponse possible

	2017		2019	
	Réponses	En %	Réponses	En %
Commission de la Recherche, conseil scientifique	10	37 %	9	39 %
Présidence (Président/Conseil d'Administration)	8	30 %	8	35 %
Direction Générale	5	19 %	5	22 %
Conseil Académique	3	11 %	1	4 %
Autre (IDEX)	1	4 %	0	0 %
Total	27		23	

Question 18 : Précisez les mesures incitatives adoptées

* 18. Précisez les mesures incitatives adoptées

Nombre de répondants : 11

Question 19 : Quelle est la politique de signalement DU TEXTE INTÉGRAL dans l'archive ouverte de votre établissement ?

* 19. Quelle est la politique de dépôt DU TEXTE INTEGRAL dans l'archive ouverte de votre établissement ?

Obligation de dépôt du texte intégral
 Pas de consigne de l'établissement
 Mesures incitatives au dépôt du texte intégral (bonus budgétaire, évaluation, etc...)
 Projet d'obligation de dépôt du texte intégral en cours
 Encouragement au dépôt du texte intégral
 Ne sait pas

Nombre de répondants : 101 – une seule réponse possible

	Réponses	En %
Obligation	15	15 %
Mesures incitatives	4	4 %
Encouragement	55	54 %
Pas de consignes	21	21 %
Projet d'obligation en cours	5	5 %
Ne sait pas	1	1 %
Total	101	

Question 20 : Comment le respect de cette obligation de dépôt est-il évalué (contrôle, sanction, autre) ?

* 20. Comment le respect de cette obligation de dépôt est-il évalué (contrôle, sanction, autre) ?

Nombre de répondants : 15

Question 21 : De qui émane l'obligation de dépôt (Présidence, Conseil d'administration ou Académique...) ?

* 21. De qui émane l'obligation de dépôt (Présidence, Conseil d'administration ou Académique, ...) ?

Présidence
 Conseil Académique
 Direction générale
 Commission Recherche
 Conseil d'Administration
 Conseil scientifique

Nombre de répondants : 15 – une seule réponse possible

	Réponses	En %
Présidence	4	27 %
Direction générale	3	20 %
Conseil d'administration	3	20 %
Conseil académique	0	0 %
Commission recherche	2	13 %

Conseil scientifique	3	20 %
Total	15	

Question 22 : Précisez les mesures incitatives

* 22. Précisez les mesures incitatives

Nombre de répondants : 4

Comparaison 2017 – 2019 des questions 15 et 19

	2017		2019	
	Réponses	En %	Réponses	En %
Obligation de signalement des références bibliographiques	9	36 %	23	49 %
Projet d'obligation de signalement des références bibliographiques	4	16 %	4	8 %
Obligation de dépôt du texte intégral	10	40 %	15	32 %
Projet d'obligation de dépôt du texte intégral	2	8 %	5	11 %
Total	25		47	

Comparaison 2017 – 2019 des questions 17 et 21

	2017		2019	
	Réponses	En %	Réponses	En %
Commission de la Recherche, conseil scientifique	10	37 %	2 + 3 = 5	33 %
Présidence (Président/Conseil d'Administration)	8	30 %	4 + 3 = 7	47 %
Direction Générale	5	18 %	3	20 %
Conseil Académique	3	11 %	0	0 %
Autre (IDEX)	1	4 %	0	0 %
Total	27		15	

Section 4 – Caractéristiques de l'archive ouverte

Question 23 et 24 : Votre établissement dispose-t-il d'un Système d'Information Recherche ? Précisez le Système d'Information utilisé ou en projet.

* 23. Votre établissement dispose-t-il d'un Système d'Information Recherche ?

Oui

Non

En projet

* 24. Précisez le Système d'Information utilisé ou en projet

Nombre de répondants : 101– une seule réponse possible

	Réponses	En %
Oui	15	15 %
Non	49	48 %
En projet	16	16 %
Ne sait pas	21	21 %
Total	101	

Question 25 : Précisez le degré d'intégration de votre archive ouverte prévu ou réalisé avec ...

* 25. Précisez le degré d'intégration de votre archive ouverte prévu ou réalisé avec
(inexistant / partiel / complet)

	Inexistant	Partiel	Complet
Catalogue ou outil de découverte de la bibliothèque	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
ENT	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Site web du SCD ou de la bibliothèque	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Site web de l'établissement (nous ne parlons pas des sites web des laboratoires ni des sites web de la bibliothèque et/ du SCD...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
SI Recherche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Outils de gestion RH (Apogée, SIRH, CAS/LDAP)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Registre d'identifiants chercheurs, ORCID ou autres identifiants chercheurs (liaison possible)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Nombre de répondants : 100 – une seule réponse possible par item

	Inexistant	Partiel	Complet
Catalogue / outil de découverte de la bibliothèque	38	23	39
ENT	77	16	7
Site web du SCD ou de la bibliothèque	17	48	35
Site Web de l'établissement	33	40	27
Outil de pilotage de l'établissement (SIRE)	92	5	3
Outils de gestion RH (Apogée, SIRH, CAS/LDAP)	85	10	5
Registre d'identifiants chercheurs	68	23	9

Question 26 : Si votre archive ouverte est intégrée au site de l'établissement, pouvez-vous préciser sous quelle forme/de quelle manière ?

26. Si votre archive ouverte est intégrée au site de l'établissement, pouvez-vous préciser sous quelle forme / de quelle manière ?

Page dédiée

Lien vers un site extérieur

Autre (veuillez préciser)

Nombre de répondants : 73 – réponses multiples possibles

	Réponses
Page dédiée	32
Lien vers un site extérieur	39
Autre	17

Question 27 : Quel système de dépôt votre établissement préconise-t-il d'utiliser ?

* 27. Quel système de dépôt votre établissement préconise-t-il d'utiliser ?

HAL

Autre archive ouverte (veuillez préciser le nom de votre archive ouverte)

Nombre de répondants : 100 – une seule réponse possible

	Réponses	En %
HAL	81	81%
Autre archive ouverte	19	19%
Total	100	

Section 5 – Éléments techniques des archives ouvertes développées en local (autres que HAL)

Corpus : 18 réponses (seules les personnes ayant répondu « Autre archive ouverte » à la question 27 devaient répondre aux questions de cette section).

Question 28 : Votre archive ouverte est-elle connectée à HAL ?

* 28. Votre archive ouverte est-elle connectée à HAL ?

Non
 En projet

Oui : de votre archive ouverte vers HAL
 Ne sait pas

Oui : de HAL vers votre archive ouverte

Nombre de répondants : 18 – réponses multiples possibles

	Réponses
Non	2
Oui : de votre archive ouverte vers HAL	13
Oui : de HAL vers votre archive ouverte	0
En projet	3
Ne sait pas	0

Question 29 : L'archive ouverte est-elle ou sera-t-elle référencée dans des répertoires d'Archives ?

* 29. L'archive ouverte est-elle ou sera-t-elle référencée dans des répertoires d'Archives ?
Un répertoire d'Archives est un registre recensant les archives ouvertes
 Cochez une ou plusieurs cases

N'est pas référencée
 OpenDOAR
 ROAR
 Ne sait pas
 Autre (veuillez préciser)

Nombre de répondants : 18 – réponses multiples possibles

	Réponses
N'est pas référencée	2
OpenDOAR	15
ROAR	13
Ne sait pas	1
Autre	1

Question 30 : Existe-t-il des services associés à votre archive ouverte ?

* 30. Existe-t-il des services associés à votre archive ouverte ?
Cochez une ou plusieurs cases

Indicateurs statistiques

Exports

Bouton "demande de tiré à part"

Fourniture de documents

Fourniture de bibliographies

Alimentation de sites web

Imports pour faciliter le dépôt

Autre service associé (veuillez préciser)

Nombre de réponses : 18 – réponses multiples possibles

	Oui
Indicateurs statistiques	13
Exports	18
Bouton « demande de tiré à part »	11
Fourniture de documents	7
Fourniture de bibliographies	9
Alimentation de sites web	15
Imports pour faciliter le dépôt	14
Autre service associé	7

Question 31 : Quelles STATISTIQUES DE DÉPÔT pouvez-vous éditer ?

Seuls les répondants pouvant éditer des indicateurs statistiques (cf. question 30) ont répondu à cette question, soit 13 établissements.

* 31. Quelles STATISTIQUES DE DÉPÔT pouvez-vous éditer ?
Cochez une ou plusieurs cases

Répartition des dépôts par unité de recherche

Distinction des dépôts par contributeur

Evolution des dépôts sur une période

Autre (veuillez préciser)

Nombre de réponses : 13 – réponses multiples possibles

	Oui
Répartition des dépôts par unité de recherche	11
Distinction des dépôts par contributeur	10
Évolution des dépôts sur une période	10
Autre	4

Question 32 : Pouvez-vous éditer des STATISTIQUES DE CONSULTATIONS de votre archive ouverte ?

* 32. Pouvez-vous éditer des STATISTIQUES DE CONSULTATIONS de votre archive ouverte ?
Cochez une ou plusieurs cases

Statistiques globales de consultation sur une période
 Nombre de téléchargements, par auteur
 Statistiques globales de téléchargement sur une période
 Nombre de consultations, par unité de recherche
 Nombre de consultations, par auteur
 Nombre de téléchargements, par unité de recherche
 Autre (veuillez préciser)

Nombre de réponses : 13 – réponses multiples possibles

	Oui
Statistiques globales de consultation sur une période	12
Statistiques globales de téléchargement sur une période	10
Nombre de consultations, par auteur	8
Nombre de téléchargements, par auteur	9
Nombre de consultations, par unité de recherche	9
Nombre de téléchargements, par unité de recherche	9
Autre	3

Question 33 : Vos données de statistiques d'accès/d'usage sont-elles conformes à la recommandation COUNTER ?

* 33. Vos données de statistiques d'accès/d'usage sont-elles conformes à la recommandation COUNTER ?
<https://www.projectcounter.org/>

Oui
 Non
 Ne sait pas

Nombre de répondants : 18 – une seule réponse possible

	Réponses	En %
Oui	0	0 %
Non	9	50 %
Ne sait pas	9	50 %
Total	18	

Question 34 : Avez-vous entrepris la démarche de certification prévue par COUNTER ?

* 34. Avez-vous entrepris la démarche de certification prévue par COUNTER ?
<https://www.projectcounter.org/appendix-e-audit-requirements-tests>

Oui
 Non
 En projet

Nombre de répondants : 18 – une seule réponse possible

	Réponses	En %
Oui	0	0 %
Non	18	100 %
En projet	0	0 %
Total	18	

Question 35 : Connaissez-vous le logiciel ezPAARSE pour gérer les données statistiques de consultation de votre archive ?

* 35. Connaissez-vous le logiciel ezPAARSE pour générer des données statistiques de consultation de votre archive ?
<http://www.ezpaarse.org>

Oui
 Non

Nombre de répondants : 18 – une seule réponse possible

	Réponses	En %
Oui	17	94 %
Non	1	6 %
Total	18	

Question 36 : Un Parseur permettant l'analyse des logs de consultation par EzPaarse est-il en production dans votre Archive Ouverte ?

* 36. Un Parseur permettant l'analyse des logs de consultation par EzPAARSE est-il en production dans votre Archive Ouverte ?

Oui
 Non

Nombre de répondants : 18 – une seule réponse possible

	Réponses	En %
Oui	0	0 %
Non	18	100 %
Total	18	

Question 37 : Est-il proposé aux déposants de placer leur document sous licence libre type Creative Commons ?

* 37. Est-il proposé aux déposants de placer leur document sous licence libre type Creative Commons ?

- Oui
 Non

Nombre de répondants : 18 – une seule réponse possible

	2019		2017		2014	
	Réponses	En %	Réponses	En %	Réponses	En %
Oui	9	50 %	10	45 %	8	14 %
Non	9	50 %	12	55 %	49	86 %
Total	18		22		57	

Type d'organisme	Propose de déposer les documents sous licence Creative Commons	Ne propose pas de déposer des documents sous licence Creative Commons
Grande école	0	5
Organisme de recherche	3	3
Regroupement d'établissements	2	0
Université	4	1
Total	9	9

Question 38 : Avez-vous prévu de faire évoluer votre Archive Ouverte selon les préconisations formulées par COAR ?

38. Avez-vous prévu de faire évoluer votre Archive Ouverte suivant les préconisations formulées par COAR ?

https://www.coar-repositories.org/files/NGR-Final-Formatted-Report_french-version.pdf

- Oui
 Non
 Ne sait pas

Nombre de répondants : 18 – une seule réponse possible

	Réponses	En %
Oui	9	50 %
Non	4	22 %
Ne sait pas	5	28 %
Total	18	

Section 6 – Archive ouverte en production

Corpus : 97 réponses (seules les personnes ayant répondu « Archive Ouverte en service » ou « Mise en œuvre de l'Archive Ouverte » à la question 2.5 devaient répondre aux questions de cette Section).

Question 39 : Détails sur votre Archive Ouverte en production (HAL ou autre)

* 39. Détails sur votre archive ouverte en production

La plateforme ou la solution logicielle utilisée

Le nom de votre archive

L'adresse de consultation

L'année d'ouverture (AAAA) de votre actuelle plateforme

Nombre de réponses : 97 – une seule réponse possible

	Réponses	En %
HAL	78	80 %
Autre plate-forme	19	20 %
Total	97	

Le détail des plates-formes autres que HAL montre la répartition suivante :

	Réponses
DSPACE	5
EPrints	4
CADIC Intégrale	3
Développement interne	2
Drupal	1
Flora	1
PMB	1
Ecm filenet	1
Islandora	1
Total	19

Année d'ouverture de l'archive ouverte :

Nombre de réponses : 94

	Réponses
1986	1
2004	2
2006	1
2007	5
2008	8
2009	7
2010	4
2011	3
2012	6
2013	9
2014	5
2015	8
2016	9
2017	12
2018	9
2019	5
Total	94

Question 40 : Une personne au moins de votre établissement est-elle adhérente CasuHAL ?

* 40. Une personne au moins de votre établissement est-elle adhérente CasuHAL ?

Oui

Non

En projet

Nombre de réponses : 95 – une seule réponse possible

	Réponses	En %
Oui	78	82 %
Non	14	15 %
En projet	3	3 %
Total	95	

Question 41 : Notez sur une échelle de 0 à 5 les éventuels obstacles à la mise en œuvre de l'archive ouverte

* 41. Notez ci-dessous, sur une échelle de 0 (aucune difficulté) à 5 (difficulté majeure) les éventuels obstacles à la mise en œuvre de l'archive ouverte

	0 (aucune difficulté)	1	2	3	4	5 (difficulté majeure)
Communication institutionnelle insuffisante	<input type="radio"/>					
Implication des chercheurs / auteurs insuffisante (par manque d'intérêt, manque de temps)	<input type="radio"/>					
Coordination entre services insuffisante	<input type="radio"/>					
Difficultés techniques	<input type="radio"/>					
Difficultés à obtenir un budget	<input type="radio"/>					
Volonté politique insuffisante	<input type="radio"/>					
Problèmes de moyens humains (cumul d'activités, changement de personnel, etc...)	<input type="radio"/>					

Nombre de répondants : 97 – une seule réponse possible

Niveau de difficulté estimé	Pas de difficulté		Niveau de difficulté moyen		Niveau de difficulté élevé	
	0	1	2	3	4	5
Communication institutionnelle insuffisante	16	14	25	23	10	9
Implication des chercheurs / auteurs insuffisante (par manque d'intérêt, manque de temps)	3	6	18	31	29	10
Coordination entre services insuffisante	23	26	18	21	6	3
Difficultés techniques	23	35	16	12	8	3
Difficultés à obtenir un budget	45	28	11	5	3	5
Volonté politique insuffisante	21	25	14	15	12	10
Problèmes de moyens humains (cumul d'activités, changement de personnel, etc.)	4	20	22	20	16	15

Question 42 : Quels services se chargent de la communication sur l'archive ouverte ?

* 42. Quels services se chargent de la communication sur l'archive ouverte ?
Cochez une ou plusieurs cases

Services documentaires Service informatique

Direction de la Recherche Service TIC/TICE

Présidence, équipe de direction Laboratoires

Service communication

Autre (veuillez préciser)

Nombre de répondants 97 – réponses multiples possibles

	Réponses
Services documentaires	93
Direction de la recherche	52
Présidence, équipe de direction	17
Service communication	27
Service informatique	2
Service TIC/TICE	0
Laboratoires	29
Autres	4
Total	226
Sans réponse ou sans objet	13

Question 43 : Quelle est la proportion de documents en texte intégral (même s'ils sont frappés d'embargo) par rapport aux notices à la date de l'enquête ?

* 43. Quelle est la proportion de documents en texte intégral (même s'ils sont frappés d'embargo) par rapport aux notices à la date de l'enquête ?
Merci de répondre sous forme de pourcentage

Nombre de répondants 109 – une seule réponse possible

	Réponses
Sans réponse ou sans objet	14
Ne sait pas	3
100 %	2
Entre 90 et 99 %	2
Entre 80 et 89 %	3
Entre 70 et 79 %	1
Entre 60 et 69 %	3
Entre 50 et 59 %	12

Entre 40 et 49 %	14
Entre 30 et 39 %	19
Entre 20 et 29 %	25
Entre 10 et 19 %	9
Entre 0 et 9 %	2
Total	109

Section 7 – Données de la recherche

Corpus : 105 réponses (tous les répondants devaient répondre aux questions de cette section, mais certains ont quitté l'enquête avant d'avoir terminé).

Question 44 : Votre établissement a-t-il une politique concernant les données de la recherche ?

44. Votre établissement a-t-il une politique concernant les données de la recherche ?

En projet
 Non
 Oui (Merci de préciser (dépôt, stockage, diffusion ?))

Nombre de répondants : 105 – une seule réponse possible

	Réponses	En %
Oui	9	9%
Non	39	37%
En projet	57	54%
Total	105	

Question 45 : Où vos chercheurs déposent-ils leurs jeux de données ?

* 45. Où vos chercheurs déposent-ils leurs jeux de données ?

Ne sait pas
 Dans l'archive ouverte de l'établissement
 Sur un serveur dédié de l'établissement et/ou du laboratoire
 Autre (précisez)

Nombre de répondants : 105 – réponses multiples possibles

Réponses	
Ne sait pas	60
Dans l'archive ouverte de l'établissement	4
Sur un serveur dédié de l'établissement et/ou du laboratoire	17
Autre	40
Total	121

Question 46 : Vos chercheurs ont-ils élaboré des plans de gestion des données de la recherche (PGD ou DMP) au moment du dépôt de leurs projets de recherche (européens ou autres) ?

* 46. Vos chercheurs ont-ils élaboré des plans de gestion des données de la recherche (PGD ou DMP) au moment du dépôt de leurs projets de recherche (européens ou autres) ?
 Exemple : <https://dmp.opidor.fr/> ; <https://appui-recherche.univ-paris-diderot.fr/file/8840/download?token=SbBixgob>

Oui, tous les chercheurs ont élaboré des DMP
 Oui, certains chercheurs ont élaboré des DMP
 Non
 Ne sait pas

Nombre de répondants : 105 – une seule réponse possible

	Réponses	En %
Oui, tous les chercheurs ont élaboré des DMP	1	1%
Oui, certains chercheurs ont élaboré des DMP	32	30%
Non	20	19%
Ne sait pas	52	50%
Total	105	

Question 47 : Existe-t-il un modèle de DMP adopté par l'établissement quelles que soient les disciplines ?

* 47. Existe-il un modèle de DMP adopté par l'établissement quelles que soient les disciplines ?

Oui
 Non

Nombre de répondants : 84 – une seule réponse possible

Réponses	
Oui	11
Non	54
Ne sait pas	19
Total	84

Question 48 : Quel est ou quels sont les modèles de DMP utilisés dans vos établissements ? (DMP Opidor, DMP Horizon 2020, etc.)

* 48. Quel est ou quels sont les modèles de DMP utilisés dans vos établissements ? (DMP Opidor, DMP H2020, etc)

Nombre de répondants : 43 – réponses multiples possibles

	Réponses
Ne sait pas	19
DMP H2020	11
DMP Opidor	11
DMP institutionnel	8
Pas de modèle	2

Question 49 : Quelle utilisation du DMP ?

* 49. L'utilisation d'un DMP est :

- Systématique
- Systématique dans le cadre de projets européens
- Systématique dans le cadre de projets ANR

Nombre de répondants : 82 – une seule réponse possible

	Réponses
Systématique projets européens	17
Systématique projets ANR	2
Ne sait pas	63
Total	82